

20
18

RAPPORT
DE POLITIQUE
EXTÉRIEURE

INTRODUCTION	9
LA PRÉSENCE INTERNATIONALE DE MONACO	11
I. LA REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE	13
1 Le corps diplomatique des puissances étrangères accrédité à Monaco	13
2 Le corps diplomatique de Monaco accrédité près les puissances étrangères et les Organisations Internationales	14
3 Le corps consulaire étranger autorisé en Principauté de Monaco	15
4 Le corps consulaire de Monaco à l'étranger	15
5 Monaco Economic Board (MEB)	16
6 Monaco Private Label (MPL)	16
7 La Conférence diplomatique	17
II. LES ACTIVITÉS BILATÉRALES	19
1 En Europe	19
A France	19
B Italie	22
C Saint-Siège	23
D Roumanie	23
E Belgique / Mission auprès de l'Union Européenne	23
F Pays-Bas	24
G Suisse / Représentation Permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	24
H Liechtenstein	25
I Grande-Bretagne et Irlande du Nord	25
J Portugal	26
K Espagne	28
L Allemagne	29
M Pologne	29
N Autriche	30
O Russie	30
P Albanie	32
Q Arménie	32
2 Aux Amériques	32
A États-Unis d'Amérique	32
B Représentation Permanente de Monaco auprès de l'ONU à New-York	34
C Canada	34
D Colombie	35
3 En Asie et au Pacifique	36
A Chine	36
B Australie	38
C Kazakhstan	38
D Japon	38
E Inde	39
F Vanuatu	39

4 En Afrique et au Moyen Orient	40
A Cap-Vert	40
B Liban	40
C Egypte	41
D Burkina Faso	41
LES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES : PRÉSENCE DE MONACO AU SEIN DES INSTANCES INTERNATIONALES	43
I. CONFLITS ET ZONES D'INSTABILITÉ	45
1 Positionnement dans les principaux conflits ou crises sur le plan mondial	47
2 Lutte contre le terrorisme, prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation, lutte contre l'intolérance, la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme, la discrimination et le discours de haine	50
II. ASPECTS SÉCURITAIRES	53
1 OSCE	53
2 Lutte contre les armes chimiques (OIAC)	55
3 Coopération policière européenne et internationale	55
A INTERPOL	55
B EUROPOL	56
4 Sécurité nucléaire	57
A 62 ^{ème} Conférence générale de l'AIEA	57
B Les applications nucléaires au service de la protection de l'environnement	58
II. PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET AUTRES DOMAINES D'ENGAGEMENT	61
1 Participation de Monaco aux organes de promotion des droits de l'homme	61
A Signature d'un accord de coopération biannuel entre Monaco et le Conseil de l'Europe	61
B Convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe	62
C Comité des Ministres du Conseil de l'Europe	62
D Signature du Protocole d'amendement à la Convention européenne sur la protection des données personnelles	63
E Conseil des droits de l'homme de l'ONU Office des Nations Unies à Genève	63
2 Protection des personnes vulnérables	64
A Protection des enfants au Conseil de l'Europe et à l'ONU	64
B Protection des personnes souffrant de handicap	65
C Protection des réfugiés et migrants	66
a) la protection des enfants en déplacement	70
b) la lutte contre la traite des êtres humains dans le contexte migratoire	70
D Protection des femmes au Conseil de l'Europe et à l'ONU	71

3 Suivi des engagements internationaux de Monaco	72
A Monaco et le 3 ^{ème} Examen Périodique Universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU Office des Nations Unies à Genève	72
B Monaco et la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe (dite Convention de Varsovie n°STCE 197)	73
C Monaco et le Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe	73
D Monaco et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe	73
4 Union pour la Méditerranée (UpM)	74
5 Santé	75
A 142 ^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif de l'OMS	75
B 71 ^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé	75
C 5 ^{ème} réunion de haut niveau de l'initiative des pays de la région Europe de l'OMS	75
D 68 ^{ème} session du Comité régional pour l'Europe de l'OMS	76
E 3 ^{ème} réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles	77
F 1 ^{ère} Conférence Mondiale sur la pollution de l'air et la santé	77
G 17 ^{ème} Conférence Ministérielle du Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe	78
H Coalition pour le Climat et l'Air pur pour réduire les polluants climatiques de courte durée de vie	78
6 Education, Culture et Sport	79
7 Affaires francophones	82
8 Télécommunications	84
A Union Internationale des Télécommunications (UIT)	84
B Organisation Internationale des Télécommunications par Satellites (ITSO)	85
C Union Postale Universelle (UPU)	85

LES POLITIQUES EXTÉRIEURES SECTORIELLES 87

I. LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE 89

1 Les relations avec l'Union Européenne	89
A Négociation d'un accord d'association avec l'Union Européenne	89
B Accord monétaire avec l'Union Européenne	90
2 Relations avec le Forum Mondial de l'OCDE	91
A Évaluation sur l'échange sur demande	91
B Mise en œuvre de l'échange automatique d'informations	91
C Accords bilatéraux	93
D Le BEPS (Base Erosion and Profit Shifting)	93
3 Les sanctions financières internationales	94

4 Les activités de coopération internationale	95
A Contributions financières de Monaco au Conseil de l'Europe	95
B Participation de Monaco au Comité MONEYVAL du Conseil de l'Europe et au Groupe Egmont	96
C Participation de Monaco à la 10 ^{ème} Conférence des États Parties à la Convention relative au blanchiment, au dépiage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme du Conseil de l'Europe (Convention de Varsovie n° STCE 198)	96
5 Coopération dans le domaine des brevets	97
A Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	97
B Organisation européenne des brevets (OEB)	97
C Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO)	98
III. PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	99
1 Lutte contre les changements climatiques	99
A Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	99
B Contribution en faveur du Fonds Vert pour le Climat (FVC)	100
2 Affaires maritimes et droit de la mer	100
A 51 ^{ème} session de la Commission RAMOGE	101
B Organisation maritime internationale (OMI)	101
C 24 ^{ème} session de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM)	102
D Conservation et exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale	102
3 Biodiversité	103
A 67 ^{ème} réunion de la Commission Baleinière Internationale	103
B 8 ^{ème} réunion des Parties à l'Accord relatif à la Conservation des Chauves-Souris en Europe (EUROBATS)	104
C 14 ^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)	105
D Co-Présidence de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI)	105
E 3 ^{ème} réunion des Signataires du Mémoire d'Entente pour la conservation des requins migrateurs (Shark MoU)	107
4 Politique environnementale régionale	108
A En Méditerranée	108
B En Europe	109
C Aux Amériques et aux Caraïbes	110
D Dans le Pacifique et l'Océan Indien	110

LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	113
I. PLAN STRATÉGIQUE 2018-2020	115
II. L'ANNÉE 2018	117
1 La stratégie de coopération par domaine	119
2 La stratégie géographique	121
3 Les modalités d'intervention	122
4 Les autres types d'intervention	123
CONCLUSION	127
ANNEXE	128

 Instruments internationaux signés et / ou ratifiés en 2018



© Eric Mathon / Palais Princier

INTRODUCTION

Ainsi que l'a souligné S.A.S. le Prince Souverain dans Ses vœux pour 2019, « la période que nous traversons est marquée, partout dans le monde, de tensions de tous ordres ».

Dans ce moment de crises, troublé et imprévisible, la conscience et le sentiment de responsabilité face aux enjeux ne sont pas liés à la taille d'un État : à Monaco, ils sont présents comme partout ailleurs.

La Principauté s'engage ainsi dans l'élaboration et la mise en œuvre de réponses communes aux défis globaux, tels que l'adaptation au changement climatique, la mise en œuvre des objectifs de développement durable, la gestion des migrations, la promotion des droits de l'homme, des libertés fondamentales et du droit humanitaire, la lutte contre l'insécurité et le terrorisme.

Dans les instances internationales, Monaco fait entendre sa voix et noue des partenariats fondés sur la défense des valeurs de paix, de sécurité, de solidarité et de respect mutuel.

En tant qu'État neutre face aux bascules géopolitiques Monaco prône la coopération et le dialogue. Sa flexibilité est un atout pour réagir et s'adapter, de façon pragmatique et constructive, aux évolutions mondiales et régionales.

Sur le terrain, la vigilance de la Principauté de Monaco reste constante afin de préserver son modèle économique et social et ses particularités.

A Monaco, la Constitution du 17 décembre 1962, révisée par la loi du 2 avril 2002, définit la monarchie héréditaire et constitutionnelle comme principe de gouvernement. Cet enracinement dynastique du pays est fondamental, tant sur le plan de la stabilité des institutions que sur celui des relations diplomatiques : le Prince Souverain représente Monaco dans ses rapports avec les puissances étrangères.

En vertu de l'article 14 de la Constitution, le Rapport de Politique Extérieure du Gouvernement Princier présente les principaux axes de la politique d'ouverture menée par Monaco, sous l'impulsion du Prince Souverain. Ce document vise à mieux faire connaître l'activité diplomatique de Monaco et à mieux affirmer la reconnaissance internationale du pays, sa souveraineté, sa stabilité et sa prospérité.

LA PRÉSENCE
INTERNATIONALE
DE MONACO

REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

L'année 2018 a été marquée en matière de diplomatie bilatérale par le dixième anniversaire de l'ouverture des relations diplomatiques avec 20 pays (Chili, Mongolie, Estonie, Géorgie, Maroc, Bulgarie, Canada, Roumanie, Mexique, Jamaïque, Seychelles, Grèce, Turquie, République tchèque, Guinée Equatoriale, Lesotho, Pakistan, Guatemala, Lettonie, Arménie).

Ainsi, la Principauté de Monaco entretient officiellement, au 31 décembre 2018, des relations diplomatiques avec **141 États**.

1

LE CORPS DIPLOMATIQUE DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES ACCRÉDITÉ À MONACO

Sous l'impulsion de S.A.S le Prince Souverain, la politique étrangère de la Principauté a continué son développement par la signature de communiqués conjoints avec :

- **la République démocratique du Congo, à Paris le 5 juillet 2018,**
- **la République du Vanuatu, à New York le 10 septembre 2018,**
- **la Barbade, à New York le 5 décembre 2018.**

et par l'accréditation d'Ambassadeurs étrangers, représentant six nouveaux États.

Par ailleurs, S.A.S. le Prince Souverain a accrédité trois Ambassadeurs représentant pour la première fois leurs pays en Principauté de Monaco. Il s'agit de la Tunisie, du Koweït, et d'Antigua et Barbuda.

Au cours de l'année, vingt-huit Ambassadeurs étrangers ont été accrédités à Monaco.

2

LE CORPS DIPLOMATIQUE DE MONACO ACCRÉDITÉ PRÈS LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La taille du corps diplomatique monégasque à l'étranger demeure stable. Monaco est toujours représenté par 16 Ambassadeurs en Europe, en Asie et en Amérique.

En 2018, S.E. M. Robert Fillon, Ambassadeur en Italie a également été accrédité en qualité d'Ambassadeur auprès de la République de Malte, portant ainsi au nombre de 28 les États auprès desquels la Principauté est représentée. Nommé en février 2018, S.E. M. Robert Fillon a présenté ses Lettres de créance à S.E. Mme Marie-Louise Coleiro Preca, Présidente de la République de Malte, le 13 avril 2018 devenant ainsi le premier Ambassadeur de Monaco accrédité dans ce pays.

En France, S.E. M. Christophe Steiner a été nommé le 22 novembre en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco auprès de la République française, en remplacement de S.E. M. Claude Cottalorda. Le nouvel ambassadeur présentera ses Lettres de créance au cours du premier semestre 2019.

S'agissant des diplomates en poste à l'étranger, il est à noter que la politique visant à la mobilité de ces fonctionnaires au sein des postes diplomatiques de Monaco a perduré en 2018. Elle s'est traduite par cinq changements d'affectation en Europe et aux États-Unis d'Amérique. Il est également à signaler la nomination d'un diplomate en qualité de Secrétaire des Relations Extérieures au sein du Département éponyme.



Au centre S.E. M. Robert Fillon et S.E. Mme Marie-Louise Coleiro Preca

3

LE CORPS CONSULAIRE ÉTRANGER AUTORISÉ EN PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Huit pays ont procédé au renouvellement de leur Représentant consulaire à Monaco, par la nomination de quatre Consuls Généraux de carrière, accrédités depuis Marseille ou Paris.

Il s'agit de :

- **M. Hesham Mohamed Maher**, Consul Général d'Égypte
- **Mme Maria Joao Boavida Urbano**, Consul Général du Portugal
- **M. Pablo Etcheverry**, Consul Général de la République d'Argentine
- **M. Kamel Ben Hassine**, Consul Général de Tunisie

Par ailleurs, un Consul Général honoraire et trois Consuls honoraires en Principauté de Monaco ont également été nommés :

- **M. Petros Machas**, Consul Général honoraire de Grèce
- **M. Miklos Vasarhelyi**, Consul honoraire de Hongrie
- **Mme Caroline Pratte**, Consul honoraire du Canada
- **M. Pascal Euvrard**, Consul honoraire du Sri Lanka

Au 31 décembre 2018, **80 pays** sont officiellement représentés en Principauté de Monaco par un Consulat en activité.

4

LE CORPS CONSULAIRE DE MONACO À L'ÉTRANGER

L'année 2018 a été marquée par l'ouverture d'un nouveau poste consulaire au Vanuatu. Par ailleurs, la nomination d'un nouveau Consul honoraire à Turin a clôturé le remaniement consulaire, débuté en 2016, en Italie. Les autres nominations sont des renouvellements de postes qui ont permis de conserver une représentation consulaire dans des villes où Monaco est historiquement représentée. Il s'agit de :

- **Mme Licia Mattioli**, Consul honoraire de Monaco à Turin (Italie)
- **M. Bernhard Johannes Stempfle**, Consul honoraire à Düsseldorf (Allemagne)
- **M. Douglas Heckman**, Consul honoraire à Atlanta (États-Unis)
- **M. Franc Bobinac**, Consul honoraire à Ljubljana (Slovénie)
- **M. Benoît Jourdan**, Consul honoraire à Marseille (France)
- **M. Raul Eduardo Celis Monttt**, Consul honoraire à Valparaiso (Chili)
- **Le Docteur Patrick Morvan**, Consul honoraire de Monaco à Port-Vila (Vanuatu)

Au 31 décembre, la Principauté disposait d'un réseau de **138 Consulats actifs dans 80 pays**.

5

MONACO ECONOMIC BOARD (MEB)

L'année 2018 a permis le renforcement des liens qui unissent le Monaco Economic Board et le réseau diplomatique et consulaire de Monaco à l'étranger.

Cette coordination améliore et facilite les échanges entre le corps diplomatique et consulaire et les entités monégasques se déplaçant à l'étranger. La mise en œuvre des opérations conjointes s'inscrit principalement dans le cadre économique, environnemental et culturel, permettant le développement des relations diplomatiques bilatérales de Monaco.

En 2018, 17 opérations du MEB ont été organisées, à l'étranger, en collaboration avec le Corps Diplomatique et Consulaire, parmi lesquelles :

- **Ouagadougou**, lors de la Visite de S.A.S. le Prince Souverain ;
- **Londres** ;
- **Ancona et Milan** ;
- **Stockholm** ;
- **St Petersburg, Moscou et Rostov-sur-le-Don** ;
- **Singapour** ;
- **Genève** ;
- **Beijing**, à l'occasion de la Visite d'État de S.A.S. le Prince Souverain ;
- **Varsovie**.

En 2019, un nombre équivalent d'actions est déjà prévu dans le calendrier du MEB.

6

MONACO PRIVATE LABEL (MPL)

Le corps diplomatique et consulaire de Monaco continue de travailler en très étroite collaboration avec M. Michel Bouquier pour la promotion du Monaco Private Label (MPL).

S.A.S. le Prince Souverain s'est rendu à Palm Beach, les 16 et 17 mars 2018, afin de participer au 6^{ème} Sommet annuel du Monaco Private Label. On peut souligner l'implication de M. Tomas Abreu, Consul honoraire, dans le cadre de la préparation de ce Sommet, pour lequel M. Michel Bouquier a axé les rencontres sur le thème de l'économie et de l'innovation.

Lors d'un déjeuner-débat, M. Jean Castellini, Conseiller de Gouvernement-Ministre pour les Finances et l'Économie, s'est attaché à mieux faire connaître les réalités de la place économique monégasque dans le contexte mondial et à présenter à 250 entrepreneurs venus de 24 pays les nombreux atouts de la Principauté de Monaco. Ce Sommet MPL, qui s'est tenu pour la première fois à l'étranger, s'est conclu par un dîner de gala caritatif au profit de la Fondation Prince Albert II. Les fonds levés à cette occasion devraient permettre le financement de trois projets soutenus par la Fondation.

7

LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE

Ouverte par S.E. M. Serge Telle, Ministre d'État, le 4 avril 2018, la Conférence Diplomatique annuelle s'est déroulée à l'hôtel Monte-Carlo Bay, dans une ambiance studieuse et conviviale.

Les présentations se sont succédées sur deux journées et ont permis au Corps diplomatique d'approfondir certaines thématiques et d'échanger avec les acteurs des transitions opérées en Principauté tant en matière architecturale, numérique, qu'énergétique. A l'issue des deux journées, les Ambassadeurs ont été invités à signer le Pacte national pour la Transition Énergétique. La Conférence s'est clôturée le 6 avril par la visite des locaux de MonacoTech, dont le projet avait été présenté lors de l'édition précédente.



Le Ministre d'État entouré par les Conseillers de Gouvernement-Ministres et les Ambassadeurs de Monaco

LES ACTIVITÉS BILATÉRALES

Les Ambassadeurs de Monaco couvrent de très nombreux domaines de la diplomatie bilatérale. Cette partie du rapport donne un aperçu de leurs actions visant à la mise en œuvre de la politique internationale impulsée par S.A.S. le Prince Souverain et contribuant au renforcement des relations bilatérales qu'entretient Monaco avec les États étrangers.

1

EN EUROPE

A France

A l'invitation du Président de la République française, S.A.S. le Prince Souverain s'est rendu à Paris, le 11 novembre 2018, afin d'assister aux cérémonies de commémoration du Centenaire de l'Armistice de la première guerre mondiale auxquelles ont pris part de très nombreux Chefs d'État et de Gouvernement. Le Prince Souverain a également participé à l'inauguration du Forum de Paris sur la Paix, organisé par le Président Emmanuel Macron, lequel était entouré notamment de la Chancelière allemande Mme Angela Merkel, du Secrétaire Général des Nations Unies M. Antonio Guterres ainsi que d'une soixante de Chefs d'État et de Gouvernement.



S.A.S. le Prince Souverain au Forum de Paris pour la Paix

Dans le cadre de ce Forum, le Prince Souverain, accompagné par l'Ambassadeur de Monaco en France, a effectué un plaidoyer ayant pour thème l'environnement et la paix dans lequel Il a rappelé, comme figure de proue, le rôle du Prince Albert 1^{er} dans les relations internationales avant la guerre, dans le sillage duquel S.A.S. le Prince Albert II place Sa propre diplomatie. En marge du Forum, S.A.S. le Prince Souverain a déposé dans la « Bibliothèque de la Paix » un coffret contenant des annales consacrées aux études sur les questions de guerre et de paix entre 1914 et 1918 ainsi que le tiré à part du document visionnaire des pensées d'Albert 1^{er} sur la guerre et la paix, intitulé « Réflexions sur 16 années de visites à Kiel ».

C'est à Paris que la Principauté de Monaco et la République démocratique du Congo ont établi leurs relations diplomatiques, le 5 juillet 2018. La cérémonie s'est déroulée à la Chancellerie monégasque. Au cours de la réception, les deux Ambassadeurs ont notamment évoqué les actions de l'AMADE et salué les visites de S.A.R. la Princesse de Hanovre en République démocratique du Congo, illustrant Son implication personnelle en Sa qualité de Présidente de l'AMADE.



S.E. M. Claude Cottalorda et S.E. M. Christian Ileka Atoki

A l'invitation de M. Olivier Dassault, Député et Président du Groupe Interparlementaire d'Amitié France-Monaco de l'Assemblée Nationale, l'Ambassadeur a pris part au déjeuner de travail réunissant les Députés nouvellement élus de ce Groupe. Ce fut l'occasion d'échanger sur l'état d'avancement des négociations entre Monaco et l'Union Européenne ainsi que sur les initiatives du Gouvernement Princier en matière d'environnement.

S'agissant d'environnement, l'Ambassade a participé à la 2^{ème} réunion des Ambassades Vertes, qui s'est tenue au siège de l'OCDE. Le réseau des Ambassades Vertes, créé il y a un an conjointement par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la Mairie de Paris, et l'Agence Parisienne du Climat, a pour objectif de réduire l'empreinte environnementale des missions diplomatiques en favorisant la coopération, les échanges de bonnes pratiques et la mise en œuvre de projets communs.

L'Ambassadeur a assisté, au mois d'avril, au petit-déjeuner de présentation du 1^{er} *Transition Monaco Forum* en présence de personnalités du monde politique, économique, de la société civile et des médias. Placé sous le Haut Patronage de S.A.S. le Prince Souverain, ce Forum se voulait une étape entre le One Planet Summit qui s'est déroulé en décembre 2017, à Paris, et le Sommet des Nations Unies sur le développement durable de septembre 2018, à New York.

Cette initiative privée vise à :

- rassembler les intervenants clés du nouvel écosystème des technologies propres, financiers internationaux, chefs d'entreprise, innovateurs et décideurs politiques ;
- créer un véhicule d'investissement international et une plateforme d'échange dédiée aux acteurs de la transition énergétique.

L'Ambassadeur a accompagné S.A.S. le Prince Souverain à Nice, lors de l'escale de l'Hermione. Organisé par l'association Hermione-La Fayette en partenariat avec l'OIF, et placé sous le thème « Libres ensemble », ce voyage de la frégate a permis à 350 jeunes gabiers, dont une centaine mobilisée par l'OIF, de naviguer durant 4 mois en Atlantique et en Méditerranée.

Au Museum national d'Histoire naturelle, S.A.S. le Prince Souverain a honoré de Sa présence la cérémonie de passation de la présidence du Secrétariat de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens à la Principauté de Monaco, l'Australie et l'Indonésie.

• **Commission de coopération franco-monégasque**

La 10^{ème} réunion de la Commission de coopération franco-monégasque s'est tenue en Principauté, le 26 janvier 2018, sous la présidence conjointe de S.E. M. Maurice Gourdault-Montagne, Secrétaire général du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de S.E. M. Serge Telle, Ministre d'État de la Principauté.

Cette Commission, dont la précédente session avait eu lieu en mai 2016, a été instituée par le traité du 24 octobre 2002, qui a notamment rappelé que les relations étroites et privilégiées entre la Principauté de Monaco et la République française s'inscrivaient dans une « communauté de destin ».

La délégation monégasque comprenait tous les membres du Gouvernement et l'Ambassadeur de Monaco en France. Au sein de la délégation française figuraient l'Ambassadrice de France à Monaco ainsi que le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes et la Sous-Préfète Nice-Montagne.

Les deux Parties ont échangé sur les perspectives européennes depuis l'ouverture des négociations d'un accord d'association entre la Principauté et l'Union européenne, le 18 mars 2015 à Bruxelles. Elles se sont en particulier concertées sur l'impact de ces négociations sur les traités bilatéraux existants et les points d'intérêt commun.

Parmi les autres points à l'ordre du jour, les Parties ont notamment évoqué des sujets tels que la question des Français de Monaco au regard du logement, le paiement par les Monégasques de la C.S.G. et de la C.R.D.S. pour les revenus sur des biens en France, le traitement des infractions

routières constatées par des moyens automatisés, mais également les modalités selon lesquelles les entreprises monégasques peuvent candidater aux marchés publics français. Les parties se sont également félicitées des efforts entrepris conjointement pour l'ouverture de la bretelle d'autoroute de Beausoleil.

Dans un esprit de coopération et de bonne entente, ces échanges constructifs ont également porté sur les questions sanitaires et sociales telles que l'ouverture de la nouvelle unité de soins palliatifs du CHPG, ou l'éventualité d'accueillir des internes en médecine au sein du CHPG. Les deux délégations ont également évoqué la formation des chômeurs résidant en Principauté et la situation des personnes en chômage technique en Principauté.

Enfin, les deux parties se sont accordées sur l'engagement d'une réflexion stratégique sur le renforcement de leur coopération transfrontalière et l'avenir du bassin de vie franco-monégasque.

- **Commission chargée des questions locales de coopération transfrontalière**

En 2018, il n'y a pas eu de réunion de cette Commission. La dernière réunion s'est tenue en mars 2017.

B Italie

Le Consulat à Ancône a été inauguré le 13 mars. Afin de célébrer cet événement, le Professeur Giovanni Puoti, nouveau Consul de Monaco, a organisé une réception au cours de laquelle S.E. M. Robert Fillon a rappelé l'importance du réseau consulaire visant à la promotion de la Principauté à l'étranger dans les domaines économique et touristique. Cette inauguration s'est poursuivie par une table ronde à laquelle participaient des représentants locaux du patronat, des ordres professionnels ainsi que des élus. A cette occasion, le MEB a présenté les opportunités d'investissement en Principauté ainsi que le régime fiscal découlant de l'Accord conclu entre Monaco et l'Italie.

Le 24 mai 2018, le Consulat de Monaco à Turin a repris ses activités par la nomination de Mme Licia Mattioli, chef d'entreprise et membre de la Cofindustria. Le Consulat a été inauguré par l'Ambassadeur, en présence de nombreuses personnalités régionales et locales.

Durant l'année, S.A.S. le Prince Souverain s'est rendu en Italie afin de participer aux événements organisés par Sa Fondation mais également dans le cadre des visites des anciens Fiefs de la Famille Grimaldi :

- à la 1^{ère} course du Championnat de Formule E organisée par la FIA à Rome ;



S.E. M. Robert Fillon et Mme Licia Mattioli

- à Valdieri et à Dolceaqua où la citoyenneté d'honneur de la ville Lui a été conférée ;
- à l'Université Parthénope, où Lui a été décerné le diplôme Honoris Causa en sciences et techniques de la navigation ;
- à Palerme, avec le Yacht Club de Monaco pour le départ de la régate « *Palermo-Monte-Carlo* », le Maire de Palerme Lui ayant décerné la Citoyenneté d'honneur ;
- à Venise pour le « *Festival de la Terre* », à l'ouverture duquel Il a prononcé une allocution à l'Université Ca' Foscari relevant l'originalité de la démarche de ce Festival, associant création artistique et sensibilisation aux questions environnementales.

Au mois de septembre 2018, l'Ambassadeur a été convié à la Conférence organisée par le Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale sur le thème « *L'Italie dans l'espace* ». Cette Conférence a permis de présenter la nouvelle « loi espace » italienne et de sensibiliser les Représentations diplomatiques à la relance de la politique spatiale italienne.

C Saint-Siège

S.A.S. le Prince Souverain S'est rendu à Rome, les 29 et 30 mai 2018, afin de soutenir l'opération caritative destinée aux actions du Père Pedro Opeka.

S.A.S. le Prince Souverain et le Président de la Slovénie ont été reçus ensemble par Sa Sainteté le Pape François qui a voulu ainsi marquer l'appui qu'Il apporte au Père Pedro Opeka. Le Saint Père a encouragé les deux Chefs d'État à maintenir leurs efforts en faveur du missionnaire lazariste.

Dans la soirée, un dîner caritatif a été offert au Palais Ruspoli par Mmes Daniela et Patricia Memmo, en présence de S.A.S. le Prince Souverain, du Président de la Slovénie, du Cardinal Secrétaire d'État, du Ministre des Affaires Etrangères argentin. Cette soirée caritative a donné lieu à une levée de fonds en faveur des œuvres du Père Pedro Opeka.

Cette opération a renforcé l'image de Monaco, dont les actions humanitaires ont été saluées par les médias italiens.

D Roumanie

Au mois d'avril, S.E. M. Robert Fillon s'est rendu à Bucarest à l'occasion de la Rencontre du Club des « Ambassadeurs du tourisme d'affaires » au cours de laquelle Sergio Faleschini, Consul honoraire, a présenté les projets du Club, créé en 2017.

E Belgique / Mission auprès de l'Union Européenne

L'activité de S.E. Mme Sophie Thevenoux, Ambassadeur de Monaco en Belgique, s'est concentrée cette année encore sur les négociations menées par la délégation monégasque avec l'Union européenne (UE). Dans ce contexte, l'Ambassadeur a contribué activement avec le Département des

Relations Extérieures et de la Coopération à l'élaboration du programme du voyage d'étude du groupe de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE), en Principauté, du 5 au 7 septembre 2018. Cette visite a permis de faire découvrir, aux membres de ce groupe, les réalités et les spécificités de la Principauté tant aux niveaux économique, historique, géographique, démographique, qu'institutionnel.

Parmi ses activités diplomatiques, on peut relever la participation de l'Ambassadeur à :

- la réunion du Core Group et au briefing des Ambassadeurs en prévision du 7^{ème} Congrès mondial contre la peine de mort, qui se tiendra à Bruxelles en 2019 ;
- sa présentation devant la Société Littéraire de Liège intitulée : « Monaco, une Principauté souveraine et européenne », où elle a pu exposer l'histoire de Monaco, son économie et ses relations avec l'Union Européenne ;
- aux célébrations du 20^{ème} anniversaire du réseau francophone des ombudspersons et médiateurs à Bruxelles, en présence du Haut-Commissaire à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation.

Enfin, l'Ambassadeur a réuni le réseau consulaire en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg pour présenter l'actualité monégasque et européenne, ainsi que les activités du Welcome Office, en présence de son Directeur, Mme Laurence Garino. A l'issue de cette réunion, l'Ambassadeur a recueilli les signatures du Pacte national pour la Transition Energétique auprès de chaque Consul, rappelant l'importance de cet engagement pour S.A.S. le Prince Souverain.

F Pays-Bas

L'Ambassade a consacré ses activités aux réunions programmées aux sièges des Organisations Internationales et a notamment participé aux Cérémonies commémorant le 125^{ème} anniversaire de la Conférence de La Haye de Droit international privé, au cours de laquelle la Mission a apporté sa contribution au groupe de travail portant sur la réflexion relative à la modification du mode de désignation du Secrétaire général et du développement de la Conférence.

G Suisse / Représentation permanente auprès de l'office des Nations Unies à Genève

Ce poste diplomatique partage son activité entre la diplomatie bilatérale et multilatérale. Ainsi, S.E. Mme Carole Lanteri, Ambassadeur, Représentant Permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a répondu aux sollicitations des entités monégasques dans le cadre des relations bilatérales entretenues avec la Suisse.

En début d'année, l'Ambassadeur a organisé le déplacement d'une délégation monégasque conduite par M. Christophe Pierre, Directeur des Communications Electroniques, qui s'est rendue en Suisse pour échanger

avec différents acteurs locaux dans le domaine des télécommunications. Une première série de réunions, à laquelle ont également participé des représentants de Monaco Telecom, s'est tenue à Berne, où la délégation monégasque s'est entretenue avec des représentants de SALT (opérateur téléphonique), du Cabinet E-Partner et de Suissimage, société de gestion collective des droits d'auteur. Ces échanges avaient pour but d'alimenter la réflexion en cours à Monaco sur le projet NPVR (Network Personal Video Recorder), la Suisse étant l'un des rares pays européens à autoriser, sous cette forme, le service de télévision de rattrapage ("replay").

La délégation s'est ensuite rendue à Bienne, au siège de l'Office Fédéral des Communications (OFCOM) pour une réunion dont l'ordre du jour était le suivant :

- échange sur l'Accord d'association avec l'Union européenne, notamment sur l'acquis en matière de services de médias audiovisuels (SMA), de communications électroniques ou de services numériques ;
- présentation de la réglementation suisse en matière de SMA et de communications électroniques, dont certains aspects pourraient inspirer les projets de loi en cours de rédaction ou de réflexion à Monaco.

L'Ambassadeur a co-organisé deux opérations de promotion de la place bancaire monégasque avec le MEB et l'AMAF. Ces événements ont permis de réunir des professionnels de la finance des places de Genève et Zurich.

H Liechtenstein

Les opérations de promotion économique conjointes ont permis d'entamer une réflexion entre le MEB et le Consul de Monaco au Liechtenstein, Maître Guido MEIER, afin d'étudier l'opportunité d'une mission à l'horizon 2020.

I Grande-Bretagne et Irlande du Nord

L'Ambassadeur de Monaco au Royaume-Uni, S.E. Madame Evelyne Genta, a participé aux nombreuses actions visant à assurer la promotion économique, environnementale et culturelle de la Principauté en Grande-Bretagne. Elle a notamment apporté son soutien aux initiatives du MEB et de l'AMAF qui organisent régulièrement des événements à l'Ambassade.

Ainsi, des rencontres professionnelles ont eu lieu en janvier et en octobre, en partenariat avec Cap Connect, ainsi que deux événements de networking, en partenariat avec le Global Partnership Family Offices et le magazine Spear's. Ces événements ont réuni des professionnels britanniques du secteur de la finance, des fiscalistes et des représentants de la place bancaire monégasque. Ces actions ont permis au MEB de renforcer ses liens avec les principaux acteurs de la place et de rencontrer de nouveaux prospects.

S.A.S. le Prince Souverain s'est rendu à la 9^{ème} édition de la Monaco Blue Initiative à Edimbourg. Dans Son allocution, Il a rappelé l'urgence d'agir en mettant en œuvre des actions concrètes pour éviter les dommages irréversibles causés par la pollution plastique et le changement climatique

sur les océans. La Conférence a été clôturée par S.A.R. la Princesse Anne, Chancelière de l'Université d'Edimbourg, qui a invité S.A.S. le Prince Albert II à un déjeuner. A cette occasion, S.A.R. la Princesse Anne a salué l'engagement de S.A.S. le Prince et de Sa Fondation pour la cause environnementale et a souligné l'importance qu'Elle attache à la collaboration entre la Fondation et l'Université d'Edimbourg.

Par ailleurs, aux côtés de S.E. M. Bernard Fautrier, l'Ambassadeur a participé à l'organisation des très nombreux déplacements de S.A.S. le Prince Souverain au Royaume-Uni, tels que :

- à Londres, à la Conférence de l'Imperial College devant 700 personnes, où Il a mis l'accent sur le changement climatique et son impact sur les Océans ;
- à l'Université de Newcastle où S.A.S. le Prince Souverain, lors de la 18^{ème} édition de la Conférence Biennale de la Challenger Society pour la Science Marine, a soutenu le développement dans les cursus scolaires et universitaires de l'étude et de l'application des sciences marines ;
- à l'Université de Cambridge afin qu'Il expose sa vision en matière de protection environnementale et des océans et qu'Il échange avec les étudiants et les membres du Comité de la Cambridge Union Society.

Ces interventions ont permis de mettre en lumière le travail de la Fondation Prince Albert II qui a été salué lors de la Conférence organisée par « l'International Sustainability Unit », à laquelle l'Ambassadeur représentait S.A.S. le Prince Souverain, sur le thème de la conservation des récifs coralliens. Dans Son allocution, S.A.R. le Prince de Galles a remercié S.A.S. le Prince Albert II pour Son engagement et Ses Actions.

S.E. Mme Evelyne Genta a également accompagné S.A.R. la Princesse Caroline de Hanovre lors de Sa venue à Londres afin de participer :

- à l'ouverture de l'exposition d'art contemporain africain, 'Bienvenue au Congo', organisée par la maison d'enchères Bonhams de Londres en partenariat avec l'AMADE. Cet événement a permis une levée de fonds pour l'association ;
- à la soirée de gala organisée par la Fondation Paralysie Cérébrale - Fondation Motrice réunissant plus de 200 mécènes, pour une levée de fonds au profit de cette Fondation.

J Portugal

La célébration des 100 ans de la CIESM lors du Congrès de 2020 qui se tiendra à Cascais, est un événement important, actuellement en cours de préparation. A ce sujet, S.E. M. Henrique de Polignac Mascarenhas de Barros, Ambassadeur de Monaco au Portugal, s'est entretenu avec S.E. M. Marcelo Rebelo de Sousa, Président de la République du Portugal, lors de la Cérémonie des Vœux adressée au Corps Diplomatique.

A partir du mois de février, l'Ambassadeur a pris de nombreux contacts afin de faciliter l'organisation de cet évènement scientifique. Il a reçu le Directeur de la CIESM, lors de son déplacement à Lisbonne afin que ce processus soit initié avec l'appui de l'Ambassade.

Par ailleurs, l'Ambassadeur a représenté S.A.S. le Prince Souverain à de nombreuses manifestations dont :

- la cérémonie de remise du Prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe au Parlement portugais, décerné à Abbas Gullet, Secrétaire général de la Croix-Rouge kényane, et à Kristiina Kumpulainen, Secrétaire générale de la Croix-Rouge finlandaise, en reconnaissance de leur travail humanitaire et de leur dévouement ;
- le dîner offert par la Fondation Oceano Azul, ainsi que les conférences organisées sur le thème des océans et de leur exploitation durable dans le cadre de l'économie bleue ;
- les conférences de l'Oceans Meeting 2018, Blue Circular Economy, Green Shipping and Port Tech Clusters. L'Ambassadeur, au cours de la cérémonie inaugurale, a prononcé un discours soulignant la position de Monaco sur ce thème et l'engagement de Son Chef d'État. Puis, Il a visité l'exposition The Early Days of Oceanography consacrée à l'océanographie et aux actions menées par le Roi Carlos I^{er} du Portugal et le Prince Albert I^{er} de Monaco en Atlantique, aux Açores et à Madère ;
- les Conférences de l'EurAfrican Forum, au cours desquelles une vingtaine de leaders européens et africains du monde de l'entreprise, de la politique et de la société civile ont échangé dans le but d'améliorer le partage des ressources et des infrastructures, afin de créer une accélération de la quatrième révolution industrielle en Afrique.

Enfin, l'Ambassadeur a convenu avec le Ministère des Affaires Etrangères portugais de procéder à la signature, au cours de l'année 2019, de l'Accord-Cadre de Coopération entre la Principauté de Monaco et le Portugal, négocié en 2018.



Cérémonie des Voeux, Cascais (Portugal)

K Espagne

En matière de diplomatie bilatérale, S.E. M. Jean-Luc Van Klaveren, Ambassadeur de Monaco en Espagne, est intervenu régulièrement auprès des Autorités espagnoles afin de faciliter la dernière étape des négociations de l'Accord fiscal entre Monaco et l'Espagne.

Toutefois, compte tenu du changement de Gouvernement intervenu en Espagne au mois de mai, la signature de cet Accord a été retardée, sans pour autant remettre le texte en question.

Durant l'année, particulièrement riche au niveau de la politique intérieure, l'Ambassade a été régulièrement amenée à participer à des réunions organisées par le Ministère espagnol des Affaires Etrangères et de la Coopération concernant notamment la situation en Catalogne et les célébrations marquant le 40^{ème} anniversaire de la Constitution Espagnole.

Dans le cadre des opérations de promotion culturelle conjointes, l'Ambassade a participé, avec la Direction du Tourisme et des Congrès, à la venue des Ballets de Monte-Carlo à Barcelone, à la programmation de Cecilia Bartoli et des Musiciens du Prince à Madrid.

L'Ambassade a également noué des liens avec des ONG espagnoles œuvrant dans le domaine de la coopération internationale et de l'aide au développement, notamment « Mujeres por Africa » dont les actions au Maroc présentent des points communs avec celles menées par la Direction de la Coopération Internationale.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, l'Ambassade a été associée aux événements liés au lancement du recensement des Cétacés – ACCOBAMS, à Malaga au mois de juin, et a été sollicitée par la Fondation Prince Albert II pour participer aux réunions préparatoires, tant à Madrid qu'à Monaco, en vue de la tenue, en juin 2019 à Madrid, de l'Assemblée Générale des branches internationales de ladite Fondation, ainsi qu'à la Cérémonie de remise des prix (cf page 108).



S.E. M. Jean-Luc Van Klaveren, Ambassadeur de Monaco en Espagne

L Allemagne

S.E. Mme Isabelle Berro-Amadeï, Ambassadeur de Monaco en Allemagne, a contribué à l'organisation des déplacements de S.A.S. le Prince Souverain dans ce pays et L'a notamment accompagné :

- à Dresde, en juin, où Il S'est vu décerner, lors de la Cérémonie de remise des prix européens de la culture, le Prix de l'initiative européenne en faveur de la protection de l'environnement au titre des actions menées par Sa Fondation. Ce déplacement s'est poursuivi par des visites de sites de production de véhicules électriques dans le Land de Saxe, des marques BMW et Volkswagen, ainsi que celui du bateau de recherches Aldebaran ;
- à Hambourg dans le cadre de la 10^{ème} édition de la « Hamburger Klimawoche » où Il a prononcé un discours sur la science et la politique climatique, donné le départ du marathon électrique Tallin-Monaco, et enfin a assisté à la Cérémonie de remise du prix « B.A.U.M. environmental award » décerné au Professeur Mojib Latif.

Dans le cadre du renouvellement du réseau consulaire en Allemagne, l'Ambassadeur s'est rendue à Düsseldorf, à l'occasion de l'inauguration officielle du nouveau Consulat de Monaco.

Accueillie par M. Bernhard Johannes Stempfle, le nouveau Consul honoraire, elle a prononcé une allocution soulignant que le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, la ville de Düsseldorf et la Principauté de Monaco sont liés par des contacts étroits établis de longue date, dans les domaines économique, culturel, sportif et touristique.



S.E. Mme Isabelle Berro-Amadeï et M. Bernhard Johannes Stempfle

M Pologne

Le 16 octobre 2018, S.E. Mme Isabelle Berro-Amadeï a co-organisé une opération de promotion conjointe avec le MEB, Monaco Tech (accompagné des fondateurs de deux start-ups UrbanLab by Onhys et Coraliotech), la Direction du Tourisme et des Congrès, le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme. Cette « Journée de Monaco à Varsovie », a été soutenue par le Consulat de Monaco et la Coalition polonaise pour l'Innovation.

Un premier panel de discussion centré sur « la ville du futur » a permis de faire connaître la politique volontariste de Monaco en faveur d'une ville durable, sa démarche ambitieuse écoresponsable, ainsi que la sécurisation énergétique du pays. Les échanges entre les délégations monégasque et polonaise ont porté sur la mise en œuvre des projets de développement urbain durable, de ville intelligente, de transition numérique et de tourisme vert. Outre les atouts économiques de Monaco, le deuxième panel a présenté les opportunités découlant des nouvelles formes d'innovation et de technologie. Un dîner officiel, en présence de personnalités polonaises du monde politique et économique, a clôturé cette journée.

Par ailleurs, l'Ambassadeur a participé à la 24^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP24), qui s'est tenue du 2 au 15 décembre à Katowice, en Pologne (cf page 99).

Enfin, l'Ambassade a participé à la 8^{ème} Réunion du Comité International de la Fondation Auschwitz-Birkenau et y a annoncé le soutien financier renouvelé de Monaco.

N Autriche

Lors de la séance plénière de la 62^{ème} Session de la Conférence générale de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), S.E. Mme Isabelle Berro-Amadeï, Ambassadeur de Monaco en Autriche, a prononcé une allocution soulignant l'importance qu'attache la Principauté aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

L'Ambassadeur a conclu son propos en rappelant le 20^{ème} anniversaire de l'installation des Laboratoires de l'Environnement de l'AIEA dans leurs nouveaux locaux, Quai Antoine 1^{er} (cf page 58).

O Russie

En 2018, de nombreuses opérations de promotion conjointes ont été entreprises sur le territoire russe par S.E. Mme Mireille Pettiti, Ambassadeur de Monaco en Russie, afin de promouvoir la Principauté de Monaco et développer les relations bilatérales avec la Fédération de Russie, dans un contexte international difficile.

Parmi les opérations entreprises, il est à noter :

- la conférence sur le thème « la Russie et le monde en 2018 », qui s'est tenue en Principauté au mois de février. A l'occasion de cet événement, organisé avec le MEB, Monsieur Igor Yurgens, Consul Général de Monaco à Moscou et Vice-Président de l'Union russe des Entrepreneurs et des Industriels, est intervenu afin de présenter la situation économique et le climat des affaires en Russie. Près d'une centaine d'hommes d'affaires et de représentants de la Principauté ont assisté à cet événement.
- les dîners de travail organisés à Rostov-sur-le-Don et à Saint-Pétersbourg afin de promouvoir l'unité de bilan « check-up unit » du Centre Hospitalier Princesse Grace. Une trentaine d'hommes d'affaires russes a répondu à l'invitation, découvrant ce service placé sous la direction du Docteur Gilles Chironi.

En marge du dîner à Saint-Pétersbourg, une opération de relations publiques a rassemblé autour de l'Ambassadeur 80 personnalités du monde politique, de la culture et de l'économie à l'occasion de la représentation des Ballets de Monte-Carlo, au Théâtre Alexandrinsky.

Dans le domaine de la diplomatie bilatérale, une réunion de négociation sur le projet d'accord en matière d'adoptions internationales s'est tenue à Moscou à l'initiative de l'Ambassadeur, laquelle était accompagnée d'un Représentant de la Direction des Services Judiciaires. Plusieurs points du projet devant être modifiés pour coïncider avec la juridiction monégasque, il a été convenu avec les Autorités russes de continuer les négociations en 2019.

Enfin, le Festival de Musique Militaire « Spasskaya Bashnya » qui s'est tenu sur la Place Rouge de Moscou, du 24 août au 2 septembre, a accueilli la Fanfare de la Compagnie des Carabiniers du Prince. A cette occasion, S.A.S. la Princesse Stéphanie, en Sa qualité de Marraine de la Compagnie, a assisté à la cérémonie d'ouverture et a félicité l'Orchestre des Carabiniers du Prince pour sa prestation.



La Fanfare de la Compagnie des Carabiniers du Prince sur la place Rouge

P Albanie

Le 16 octobre 2018, S.A.S. le Prince Souverain s'est rendu à Tirana en Visite Officielle. Il a été reçu au Palais Présidentiel par S.E. M. Ilir Meta, Président de la République d'Albanie. Une réunion de travail à laquelle ont participé les Ministres des Affaires Etrangères, du Tourisme et de l'Environnement a permis la signature d'un Memorandum of Understanding, par M. Gilles Tonelli et S.E. M. Ditmir Bushati, Ministre pour l'Europe et les Affaires Etrangères. Ce MoU tend à renforcer la coopération entre des deux pays sur les plans économique, scientifique et environnemental.

S.A.S. le Prince Souverain a rencontré des représentants de l'ONG albanaise "Flag Pine" qui lutte pour la protection de l'environnement et le développement d'une aire marine protégée. S.E. M. Bernard Fautrier pour la Fondation Prince Albert II et M. Saimir Brahimi, Président de Flag Pine, ont signé un partenariat.

La visite s'est terminée par un dîner officiel offert par le Président S.E. Monsieur Ilir Meta au "Palais des Brigades" où S.A.S. le Prince Souverain a été élevé au grade de Commandeur de l'Ordre du Drapeau, la plus haute distinction d'Albanie.

Q Arménie

Le 11 octobre, S.A.S. le Prince Albert II a été accueilli par S.E. M. Nikol Pachinian, Premier Ministre de la République d'Arménie, au XVII^{ème} Sommet de la Francophonie à Erevan (cf page 82). Ce déplacement s'est inscrit également dans le cadre des excellentes relations bilatérales entretenues entre les deux États, marquant le 10^{ème} Anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre Monaco et l'Arménie.

2

AUX AMÉRIQUES

A États-Unis d'Amérique

Dans le cadre d'une actualité très dense, on peut retenir les manifestations consacrées à la célébration des liens historiques unissant la Principauté de Monaco aux États-Unis d'Amérique. S.E. Mme Maguy Maccario-Doyle, Ambassadeur de Monaco aux États-Unis d'Amérique, a proposé que la Principauté se joigne aux festivités du Tricentenaire de la ville de la Nouvelle-Orléans afin de commémorer le lieu de naissance de la Princesse Alice, en 1857.

L'Ambassade, en collaboration avec le Consulat Général de Monaco à New York, a ainsi organisé la semaine « Monaco Takes New Orleans » qui a permis d'accueillir :

- les Ballets de Monte-Carlo, invités par la Compagnie des Ballets de la Nouvelle-Orléans ;
- les deux Chefs de l'Hôtel Hermitage, Benoît Witz et Luc Gamel qui ont rejoint le Chef Pete Page, de l'Hôtel NOPSI, proposant des menus mettant en valeur la cuisine monégasque ;
- l'exposition « Monaco Legends » présentant les photos des plus grandes célébrités internationales ayant visité la Principauté au fil du temps ;
- le vernissage de l'exposition « Inside » de l'artiste monégasque Alice Blangero à la Angela King Gallery, regard inédit porté par la photographe officielle des Ballets de Monte-Carlo sur l'univers de la danse ;
- le dîner organisé par le Consul Honoraire, M. Calvin Fayard, dans sa résidence historique en présence du Maire de la Nouvelle-Orléans, Mitch Landrieu ;
- la Fondation Princesse Grace-USA, a organisé pour ses donateurs une rencontre avec l'artiste Jon Goif dont le film était présenté au "Contemporary Art Museum".

S.A.S. le Prince Souverain a honoré de Sa présence le dévoilement de la plaque commémorative marquant la naissance de la Princesse Alice à la Nouvelle-Orléans. A son arrivée, S.A.S. le Prince Souverain a été accueilli par le Gouverneur de la Louisiane, l'Honorable M. John Bel Edwards. A l'issue de cette cérémonie, M. Mitch Landrieu, Maire de la Nouvelle-Orléans, Lui a remis les Clés de la ville.

Le succès de cette semaine a donné lieu à la confirmation de la participation des représentants de la grande métropole de la Louisiane, en Principauté, au mois de novembre dans le cadre du Festival de Jazz et du Marché de Noël.

S.A.S. le Prince Albert II a inauguré la maison d'enfance de la Princesse Grace, à Philadelphie, entouré de Sa proche famille. C'est en 2016 que le Prince Souverain a fait l'acquisition de la maison familiale des Kelly et l'a fait rénover. Désormais, ce bâtiment abritera le siège de la branche américaine de la Fondation Prince Albert II dont M. John B. Kelly est Président, offrant un cadre unique aux événements culturels organisés, notamment, par la Fondation Princesse Grace aux USA.

En matière d'environnement, S.A.S. le Prince Souverain a été reçu par les dirigeants du Marine Biological Laboratory (MBL) de l'Université de Chicago et de la Woods Hole Oceanographic Institution (WHOI) à Cape Cod. S.A.S. le Prince Souverain a annoncé la signature d'une convention entre Sa Fondation et le MBL pour le financement d'un projet qui prévoit de créer une base de données spécialisée dans la biodiversité marine offrant ainsi un outil d'évaluation performant pour la protection des océans.

Pour conclure cette visite, le MBL a présenté des cartes et documents retrouvés dans ses archives, dont certains avaient été apportés lors d'un voyage scientifique du Prince Albert 1^{er}.

B Représentation permanente de Monaco auprès de l'ONU à New-York

Le 10 septembre 2018, à la Mission de Monaco à New-York, la République du Vanuatu est devenue le 139^{ème} État à établir des relations diplomatiques avec la Principauté de Monaco, par la signature d'un Communiqué conjoint. Ainsi, Monaco continue d'étendre ses liens avec les petits États insulaires, avec lesquels la Principauté partage de nombreuses positions et travaille de concert dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, des actions en faveur de la protection des océans, des mers et de leurs ressources (cf page 99).



S. E. M. Odo Tevi et S.E. Mme Isabelle Picco

C Canada

Dans le cadre de la célébration du 10^{ème} anniversaire de l'ouverture des relations diplomatiques entre Monaco et le Canada, S.A.S. le Prince Souverain S'est rendu en Visite Officielle au Canada. Cette visite a débuté le 7 mai 2018, à Ottawa, où S.A.S. le Prince Souverain S'est entretenu avec le Premier Ministre canadien, Justin Trudeau, au siège du Parlement. Lors de cette rencontre, S.A.S. le Prince Souverain et le Premier Ministre, ont évoqué leurs engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Ces préoccupations communes participent au rapprochement des deux pays, les pôles étant les premiers territoires impactés par le réchauffement climatique. Cette situation a d'ailleurs conduit la Fondation Prince Albert II à mener de nombreuses actions au Canada.



S.A.S. le Prince Souverain et M. Justin Trudeau

S.A.S. le Prince Souverain, accompagné de S.E. M. Bernard Fautrier et Mme Diane Vachon, Consul Général de Monaco à Montréal, a assisté au déjeuner de travail organisé par le Ministre de la pêche, des océans et de la garde côtière. La visite s'est conclue par un dîner offert par la Gouverneure Générale du Canada, commémorant le 10^{ème} anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques.

En Principauté, Mme Caroline Pratte, nouveau Consul honoraire du Canada à Monaco, a inauguré officiellement ses locaux en présence, notamment, du Secrétaire d'État et de l'Ambassadrice du Canada à Monaco, soulignant les excellentes relations bilatérales au travers des actions menées au sein des instances multilatérales et de l'OIF.

D Colombie

Dans le cadre de la campagne des Explorations de Monaco, S.A.S. le Prince Souverain s'est rendu en Visite Officielle en Colombie, du 20 au 22 mars, où il a été accueilli par le Président S.E. Monsieur Juan Manuel Santos. Cette visite a donné lieu à la signature d'un MoU renforçant les partenariats dans les domaines de l'économie, de la science, des océans, de l'environnement et du développement des activités sportives pour l'inclusion sociale. La partie de cet Accord relative au sport a été confiée à l'Association Peace and Sport, à l'initiative de cette proposition. A l'issue, S.A.S. le Prince Souverain a effectué une mission scientifique sur l'île de Malpelo.

3

EN ASIE PACIFIQUE

A Chine

L'année 2018 a été marquée par la 7^{ème} visite de S.A.S. le Prince Albert II en Chine où Il a été, pour la première fois, accueilli en Visite d'État par le Président chinois, souhaitant marquer ainsi son attachement aux relations bilatérales établies depuis 1995 entre la Chine et Monaco.

S.E. Mme Catherine Fautrier, Ambassadeur de Monaco en Chine, a, tout au long de l'année, préparé le programme diplomatique, culturel et environnemental de cette visite avec les différents intervenants chinois.

L'Ambassadeur a également accompagné le Grimaldi Forum dans la préparation et l'organisation de l'exposition «Princes et Princesses de Monaco, une Dynastie Européenne» qui s'est déroulée, du 7 septembre au 11 novembre 2018, à la Cité Interdite de Pékin.

S'agissant du volet économique, l'Ambassadeur a facilité l'organisation de la mission économique du MEB qui s'est déroulée en marge de la Visite d'État et qui a réuni 45 hommes d'affaires représentant 34 entités monégasques. Elle a plus particulièrement effectué le suivi des échanges entre la China Chamber of International Commerce et le MEB afin de faciliter l'organisation sur place des rencontres économiques.

La visite en Chine a débuté le 5 septembre dans la Province de Jilin où S.A.S. le Prince Souverain fut accueilli à Yanji par le Gouverneur de la province. Lors de cette première escale, Il s'est rendu sur le site de protection du grand tigre de l'Amour dont le programme est soutenu, depuis 2012, par la Fondation Prince Albert II.

A Son arrivée à Pékin, le 6 septembre 2018, S.A.S. le Prince Souverain a inauguré l'Exposition «Princes et Princesses de Monaco» à la Cité Interdite et a présidé le dîner de gala qui s'est déroulé à l'hôtel Rosewood, réunissant plus de 200 convives.

Le 7 septembre, S.A.S. le Prince Albert II et Sa délégation ont été reçus par le Président Xi Jinping au Grand Palais du Peuple. Au cours de cette rencontre les deux Chefs d'États ont notamment évoqué les questions environnementales et diplomatiques. Le Président chinois a remercié S.A.S. le Prince Souverain pour le soutien qu'Il apporte à la protection du tigre de l'Amour et s'est félicité de l'Accord visant à faciliter les relations diplomatiques entre les deux pays.

Cette rencontre a été suivie d'un déjeuner d'État. S.A.S. le Prince Souverain y a rencontré les dirigeants de la CEPF (China Environmental Protection Foundation) pour faire un point d'étape sur le programme de dépollution des eaux du lac Taihu (troisième plus grand lac du pays) soutenu par la Fondation Prince Albert II depuis 2016. Il a visité les locaux de la société Huawei avec les membres de la délégation économique du MEB.



M. Zhu Zhin, Directeur Département Europe au Ministère des Affaires étrangères chinois, M. Patrice Cellario et S.E. Mme Catherine Fautrier

A l'issue de la Visite d'État, le Ministère des Affaires étrangères a fait part à l'Ambassadeur des mesures importantes visant au développement des relations avec la Chine.

Ainsi, la Principauté de Monaco et la Chine ont notamment procédé à un échange de Note verbale visant à l'exemption de visa pour les porteurs de passeports diplomatiques, en transit sur le territoire chinois.

En parallèle, l'Ambassadeur s'est attachée à favoriser la promotion de la destination Monaco au travers d'une collaboration avec la société Hantang Culture, groupe chinois spécialisé dans l'audiovisuel. Cette société réalise plusieurs séries de reportages diffusés sur près de 50 chaînes de télévisions, internet, et dans les classes affaires et première classe des compagnies aériennes chinoises, ainsi qu'Air France. La collaboration entre l'Ambassadeur et Hantang a permis la mise en œuvre d'actions de communication telles la Couverture du Bal de la Rose et du Monaco Yacht Show ainsi que la réalisation d'un épisode spécial « A World of Excellence » et « The Ultimate Luxury » sur l'exposition « Princes et Princesses de Monaco ».

Enfin, la 6^{ème} China Night, co-organisée par les entreprises Riva et Ferretti Weichai et l'Ambassadeur de Monaco en Chine, s'est tenue dans le Tunnel Riva. Cet événement a réuni, autour d'un diner réalisé par le Chef Paolo Sari, plus de 80 invités dont de nombreux chinois.

B Australie

Dans le cadre de la co-présidence monégasque de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (cf page 105), S.A.S. le Prince Albert II s'est rendu en Australie pour rencontrer les entités scientifiques spécialisées dans l'étude des coraux. À cette occasion, des rencontres ont été programmées avec la Great Barrier Reef Authority et l'Australian Institute of Marine and Science. Un dîner a eu lieu en présence de S.A.S. le Prince Souverain, des hauts responsables de ces deux entités australiennes, de S.E. Mme Catherine Fautrier, Ambassadeur de Monaco en Australie et des Consuls de Monaco à Sydney et à Melbourne.

Après les échanges intervenus au cours de cette visite, l'Ambassade a initié une étude avec le Consulat de Monaco à Sydney en vue de créer une branche australienne de la Fondation Prince Albert II. Selon le souhait de S.A.S. le Prince Souverain, cette entité pourrait couvrir une zone plus étendue englobant l'Océanie et les îles du pacifique où Sa Fondation mène plusieurs programmes de protection des océans.

C Kazakhstan

En début d'année, S.E. Mme Evelyne Genta, Ambassadeur de Monaco au Kazakhstan a rencontré Mme Dariga Nazarbayeva, sénatrice kazahke en visite à Londres, afin d'évoquer l'organisation de nouvelles rencontres économiques découlant de celles organisées par le MEB, lors de l'Exposition Internationale Astana 2017.

Afin d'approfondir ce projet, l'Ambassadeur s'est rendue à Astana où elle a noué de nombreux contacts avec des membres du Gouvernement kazakh pour échanger sur le bilan de la mission économique qui s'est déroulée en 2017 et sur l'organisation de futures rencontres entre les entrepreneures monégasques et kazakhs.

Par ailleurs, elle a assisté à la soirée donnée par l'Ambassadeur du Kazakhstan au Royaume-Uni, S.E. M. Erlan Idrissov, à l'occasion du lancement officiel du Centre Financier Astana International, dont le but est de favoriser le développement du secteur financier kazakh. L'Ambassadeur s'est également entretenu des avancées du centre depuis son ouverture, en juillet 2018, avec M. Kairat Kelimbetov, ancien Président de la Banque Centrale du Kazakhstan et Gouverneur du Centre Financier Astana International.

D Japon

L'année 2018 a été marquée par des opérations culturelles auxquelles S.E. M. Patrick Medecin, Ambassadeur de Monaco au Japon, a apporté son soutien.

Ainsi, deux entités culturelles de Monaco se sont déplacées au Japon :

- les Petits Chanteurs de Monaco, qui se sont produits à Yokohama et à Tokyo ;
- Le Japon Dance Project, produit par le Logoscope, qui a présenté au Nouveau Théâtre National de Tokyo une chorégraphie créée en partenariat avec des danseurs japonais des Ballets de Monte-Carlo.

A la suite des représentations, l'Ambassadeur a organisé avec la Direction du Tourisme et des Congrès et la Société des Bains de Mer (SBM) un cocktail valorisant la création artistique monégasque et présentant les atouts de la destination Monaco.

En Principauté, l'Ambassadeur a soutenu les événements créés par deux entités culturelles japonaises spécialisées dans l'art du kimono et la composition florale.

E Inde

S.E. M. Patrick Medecin, Ambassadeur de Monaco en Inde, a organisé la venue à Monaco, du Ministre des Finances et des Transports Maritimes. S.E. M. Pon Radhakrishnan qui a rencontré, le 22 mai 2018, les Conseillers de Gouvernement-Ministre pour les Finances et l'Economie et pour les Relations Extérieures et la Coopération. Au cours de ces entretiens, il a été évoqué les axes de coopération possibles entre les deux pays en vue de la préparation de la visite officielle de S.A.S. le Prince Souverain, en Inde, au mois de février 2019.

Dans le cadre de la préparation de cette visite, l'Ambassadeur a sollicité le MEB et l'Ambassade d'Inde à Monaco afin d'organiser une conférence présentant l'économie indienne et les opportunités d'affaires. Le Directeur de la Division Economie et Commerce de l'Ambassade d'Inde, est intervenu, le 25 octobre, devant près de 70 chefs d'entreprises monégasques membres du MEB afin de préciser le contexte économique et juridique indien.

F Vanuatu

S.A.S. le Prince Souverain s'est rendu en Visite de travail en République du Vanuatu, dans le prolongement de Son déplacement en Asie/Océanie. Cette première visite a eu pour objectif de valoriser le programme de protection des récifs coralliens, dans le cadre de la co-présidence monégasque de l'Assemblée générale de l'ICRI qui s'est ouverte, le 5 décembre, à Monaco (cf page 105).

A Son arrivée, S.A.S. le Prince Souverain a été accueilli par le Président du Vanuatu puis a échangé avec le Premier Ministre sur les questions environnementales portant sur la problématique de la dérive des plastiques et la protection des récifs coralliens dans l'Océan Pacifique. Enfin, S.A.S. le Prince Souverain a participé à l'inauguration du premier Consulat de Monaco au Vanuatu.

4

EN AFRIQUE ET AU MOYEN-ORIENT

A Cap-Vert

A l'occasion de la *Monaco Ocean Week* et à l'invitation de S.A.S. le Prince Souverain, S.E. M. Jorge Carlos De Almeida Fonseca, Président du Cap-Vert a effectué une visite de travail, à Monaco, du 10 au 12 avril 2018. Cette visite faisait suite à celle effectuée par le Souverain à Cap-Vert, dans le cadre de la campagne des Explorations de Monaco.

Le Président a été reçu en Audience par S.A.S. le Prince Souverain et a participé au dîner de travail organisé au Palais Princier en son honneur.

Au cours de son séjour, le Président a également été reçu par le Ministre d'État, en présence de personnalités et de chefs d'entreprise monégasques et a eu lieu la signature de l'Accord-Cadre de Coopération entre la Principauté de Monaco et la République de Cap-Vert, qui vise à approfondir les relations bilatérales entre les deux États.



B Liban

M. Gilles Tonelli, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération a effectué une visite de travail, du 9 au 13 avril 2018, au Liban, afin de renforcer les relations d'amitié et de coopération et établir des relations diplomatiques entre les deux États.

En effet, seules des relations consulaires avaient été établies entre le Liban et Monaco, par la nomination réciproque de Consuls honoraires, depuis 1950.

Ainsi, dans le cadre des discussions intervenues entre le Président du Liban et M. Gilles Tonelli, il a été confirmé le souhait d'établir des relations diplomatiques entre les deux États par l'accréditation auprès de S.A.S. le Prince Souverain d'un Ambassadeur du Liban. L'agrément a été donné au mois de juillet et l'Ambassadeur du Liban présentera ses Lettres de créance en 2019.

C Egypte

A l'invitation de S.A.S. le Prince Souverain, S.E. M. Khaled Elanany, Ministre des Antiquités, a effectué une visite officielle en Principauté, dans le cadre de l'inauguration, le 6 juillet, de l'exposition au Grimaldi Forum « L'Or des Pharaons : 2500 ans d'orfèvrerie dans l'Égypte ancienne ». Le Ministre égyptien a été l'interlocuteur privilégié du Grimaldi Forum pour l'organisation de cette exposition et a facilité l'obtention du prêt exceptionnel des 150 œuvres, dont la plupart n'étaient jamais sorties d'Égypte.

A l'issue de cette inauguration, S.E. M. Khaled Elanany, a été reçu en Audience par S.A.S. le Prince Souverain. Un déjeuner a été organisé par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, en l'honneur du Ministre égyptien, présidé par M. Patrice Cellario, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.

D Burkina Faso

Les 11 et 12 janvier 2018, LL.AA.SS. le Prince Souverain et la Princesse Charlène Se sont rendus en Visite d'Amitié au Burkina Faso, l'un des pays de la coopération monégasque sur le continent africain (cf page 118). S.A.S. le Prince Souverain a procédé à l'inauguration, à Loumbila, d'un Centre de formation polyvalent fondé par la Croix-Rouge monégasque et la Croix-Rouge burkinabé, destiné à devenir l'un des acteurs majeurs de l'essor économique de la région. La particularité du centre est sa construction à partir des éléments architecturaux qui composaient le pavillon de Monaco lors de l'Exposition universelle de Milan. Ce complexe dispensera des formations dans le secteur de l'hôtellerie, de la santé, du secourisme et de l'agriculture biologique. Il sera également équipé d'une piscine semi-olympique et d'un centre de sauvetage aquatique grâce au soutien de la Fondation Princesse Charlène de Monaco. Y seront mis en place les programmes de prévention de la noyade et d'apprentissage de la natation.

Dans le cadre de cette visite, M. Gilles Tonelli a co-présidé, à Ouagadougou, la deuxième Commission bilatérale de coopération, aux côtés de son homologue, M. Alpha Barry, en présence du MEB. En effet, les pays africains avec lesquels Monaco coopère souhaitent enrichir cette relation privilégiée en favorisant les rencontres économiques entre les entrepreneurs monégasques et africains au travers notamment du MEB et du Club des Entrepreneurs monégasques en Afrique (CEMA).

LES ACTIVITÉS
MULTILATÉRALES
PRÉSENCE DE MONACO
AU SEIN DES INSTANCES
INTERNATIONALES

CONFLITS ET ZONES D'INSTABILITÉ

Le 28 mai 1993, la Principauté de Monaco devenait le 193^{ème} État membre de l'Organisation des Nations Unies. S.A.S. le Prince Albert II et Son Gouvernement ont toujours suivi de près les travaux de l'ONU et participé aux grands débats qui l'animent.

Monaco s'engage avec détermination en faveur des causes soutenues par l'ONU, notamment la défense des droits de l'homme et en particulier la promotion des droits de l'enfant et des femmes, le soutien aux personnes en situation de handicap, la protection et la préservation des océans, le développement durable, l'aide humanitaire et la santé.



A cet égard, M. Gilles Tonelli, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, a participé, du 24 au 29 septembre 2018, à la Semaine ministérielle de la 73^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies, à New York, au cours de laquelle il a réitéré, dans son intervention lors du Débat général, toute la confiance que place la Principauté dans le multilatéralisme.

Dans un contexte international tendu, les débats ont été dominés par la crise du multilatéralisme, la lutte contre le changement climatique, la sécurité internationale et les réformes touchant à l'Organisation.

M. Gilles Tonelli a participé, aux côtés de 70 Chefs d'État et de Gouvernement et plus d'une vingtaine de ses homologues, au Sommet de la Paix Nelson Mandela, qui célébrait le centenaire de la naissance de Nelson Mandela et à l'ouverture duquel a été adoptée une déclaration politique illustrant le rôle capital que joue l'ONU dans la paix et la sécurité.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération a pris part à la réunion de haut-niveau sur le financement de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Cet événement a réuni de nombreuses personnalités politiques et leaders dans le domaine économique, afin de traduire le projet de transformation porté par l'Agenda 2030 en résultats tangibles.

M. Gilles Tonelli a assisté à un événement parallèle sur la lutte contre la pollution plastique, organisé par la Commission européenne en partenariat avec le National Geographic. Les participants ont lancé un appel unanime à l'action pour réfléchir à la manière dont nous pouvons changer notre quotidien pour réduire les graves conséquences de la pollution plastique sur nos espaces naturels, nos espèces sauvages et notre propre santé.

La semaine ministérielle a également été l'occasion pour le Conseiller de Gouvernement-Ministre d'effectuer plusieurs rencontres bilatérales avec ses homologues du Vanuatu, des Pays Baltes, des Emirats Arabes Unis, de l'Azerbaïdjan, du Kosovo, de Malte ainsi qu'avec la Ministre du Tourisme, des Langues Officielles et de la Francophonie du Canada, une des Premières Dames du Niger, l'envoyé spécial du Président français et coordinateur du Conseil présidentiel pour l'Afrique et le Secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée.

Lors de la rencontre avec le Ministre maltais, une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu a été signée entre les deux Gouvernements.

Par ailleurs, le Professeur Patrick Rampal, Président du Centre Scientifique de Monaco, a participé aux deux réunions de haut-niveau dédiées à la santé, respectivement sur la tuberculose et sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles. Lors de cette dernière, il a présenté les nombreuses actions de prévention et de coopération de la Principauté.

Enfin, S.E. Mme Picco, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'ONU, a reçu, au nom de S.A.S. le Prince Souverain, le « Presidential Award for Economic and Sustainable Development in Healthcare Finance » de l'Université d'Harvard. Cette reconnaissance consacre l'engagement de S.A.S. le Prince Souverain pour l'excellence des soins de santé en Principauté et les actions de Son Gouvernement en matière de coopération internationale dans le domaine de la santé.



M. Gilles Tonelli et S.E. Mme Isabelle Picco entourés des Diplomates de la Représentation Permanente de Monaco à l'ONU

1

POSITIONNEMENT DANS LES PRINCIPAUX CONFLITS OU CRISES SUR LE PLAN MONDIAL

• Syrie

S'agissant de la Syrie, à l'ONU et en particulier au Conseil des droits de l'homme, Monaco s'est associé aux résolutions condamnant les violations des droits de l'homme, appelant à la protection des civils, soulignant les responsabilités du régime syrien dans le défaut de protection de sa population civile et enjoignant à lutter contre l'impunité.

Lors de sa 37^{ème} session, Monaco a coparrainé la résolution relative à la détérioration de la situation des droits de l'homme dans la Goutha orientale (Syrie).

Monaco s'est associé aux déclarations de l'Union Européenne à l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC) condamnant l'utilisation d'armes chimiques et l'absence de démantèlement de l'arsenal chimique.

Lors de la session extraordinaire de la Conférence des États parties de l'Organisation du 27 juin 2018, Monaco a voté en faveur de la décision adoptée afin d'enquêter et d'attribuer les responsabilités des attaques chimiques en Syrie, soutien renouvelé en première Commission de la 73^{ème} Assemblée générale des Nations Unies.

Monaco contribue au fonds d'affectation spéciale pour les missions en Syrie de l'OIAC afin de faire la lumière sur ces attaques et au mécanisme international, impartial et indépendant mis en place par l'ONU et chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne.

• Ukraine

A l'ONU et au Conseil de l'Europe, Monaco a voté en faveur des résolutions, décisions et déclarations appelant au respect de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, condamnant l'annexion illégale de la Crimée et demandant le respect des droits des minorités.

La résolution sur la situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) a été soutenue devant la troisième Commission et la 73^{ème} Assemblée générale.

De même, la résolution portant sur le problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine) ainsi que des parties de la mer Noire et de la mer d'Azov a, lors de la 73^{ème} Assemblée générale, fait l'objet d'un vote favorable.

Au Conseil de l'Europe, Monaco s'était rallié à la décision du 8 novembre 2017 qui recense les réformes menées en Ukraine pour le respect des droits de l'homme, la consolidation des institutions démocratiques et de l'état de droit, relève les progrès restant à parcourir et demande le respect des accords de Minsk.

Monaco s'est associé à la déclaration de l'Union européenne du 21 mars 2018 sur la situation en République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol.

Monaco s'est aligné sur la Déclaration de l'Union européenne au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la situation dans la mer d'Azov et le détroit de Kertch, le 28 novembre 2018.

Au sein de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), Monaco continue de soutenir financièrement la Mission spéciale d'observation en Ukraine.

- **Géorgie**

A l'ONU et au Conseil de l'Europe, Monaco a continué de se joindre aux décisions et déclarations demandant le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de la Géorgie, condamnant le processus de « frontiérisation » et soulignant l'aggravation de la situation humanitaire.

Monaco s'est ainsi rallié aux Déclarations de l'Union européenne sur la situation en Géorgie, suite au 17^{ème} rapport de synthèse du Secrétaire général du Conseil de l'Europe en avril 2018 et à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du conflit entre la Géorgie et la Russie, en août 2018.

- **Moldavie**

Le 22 juin 2018, Monaco s'est prononcé en faveur de l'adoption de la résolution présentée par la Moldavie, votée par l'Assemblée générale des Nations Unies, sur le retrait complet des forces étrangères du territoire de la République de Moldavie.

- **Israël / Palestine**

S'agissant du conflit israélo-palestinien, Monaco privilégie l'abstention, en particulier à l'ONU, mais vote en faveur de résolutions soutenant les principes posés par les Nations Unies ou appelant à un règlement pacifique du conflit :

Lors de la 72^{ème} Assemblée générale des Nations Unies, Monaco avait voté en faveur de la résolution du 21 décembre 2017 exigeant que tous les États membres des Nations Unies respectent les résolutions du Conseil de sécurité sur le statut de Jérusalem et s'abstiennent de reconnaître les actions et les mesures qui y sont contraires.

Le 6 décembre 2018, devant la 73^{ème} Assemblée générale des Nations Unies, Monaco a voté en faveur de la résolution pour une paix globale, juste et durable au Moyen Orient.

- **Atteintes aux droits fondamentaux**

Dans le domaine des atteintes aux droits fondamentaux, à la dignité et à l'intégrité de la personne humaine, la préoccupation se porte sur la situation des civils dans les conflits armés, en particulier à travers le renforcement du droit humanitaire international.

Devant la première Commission de la 73^{ème} Assemblée générale des Nations Unies, Monaco s'est joint à la déclaration sur les armes explosives

en zones peuplées et a soutenu par un vote favorable la résolution sur le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale.

En règle générale, retient l'attention le sort des minorités ou des plus fragiles : femmes, enfants, handicapés, personnes déplacées, victimes de la traite, victimes de la torture ou de traitements inhumains ou dégradants...

La Principauté appuie les initiatives présentées aux Nations Unies, en particulier :

- l'encadrement du droit de veto en cas d'atrocités de masse : crimes de génocide, crimes contre l'humanité ou crimes de guerre à grande échelle ;
- l'élaboration d'un code de bonne conduite sur le vote au sein du Conseil de sécurité.

Monaco soutient la norme de droit international de responsabilité de protéger (R2P), adoptée par les Nations Unies, en 2005.

Enfin, Monaco a coparrainé la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la Jeunesse, la paix et la sécurité.

Dans le contexte de conflits meurtriers, Monaco a endossé la Déclaration en faveur d'écoles sûres présentée par les Nations Unies, en juillet 2018.

La résolution sur l'état des protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés a été coparrainée devant la sixième Commission de la 73^{ème} Assemblée générale des Nations Unies.

Monaco soutient régulièrement par un co-parrainage des déclarations conjointes ou résolutions présentées à l'encontre de pays contrevenant gravement au respect des droits de l'Homme et libertés fondamentales.

Devant la troisième Commission de la 73^{ème} Assemblée générale, Monaco a coparrainé plusieurs résolutions concernant la situation des droits de l'homme : en Corée, en Iran, en Syrie et au Myanmar.

En 2018, au Conseil des droits de l'homme, ont été coparrainés les textes adoptés sur la situation des droits de l'homme : en Syrie, en Iran, au Soudan du sud, au Yémen, au Mali, au Myanmar, au Belarus et en Corée.



S.E. Mme Isabelle Picco au Conseil de Sécurité de l'ONU

Lors de la 39^{ème} session du Conseil en septembre 2018, ont en particulier été coparrainées les résolutions suivantes sur la situation des droits de l'homme :

- des musulmans Rohingyas et autres minorités au Myanmar condamnant toutes les violences commises, renouvelant le mandat de la mission d'établissement des faits et prévoyant un mécanisme chargé de réunir des preuves sur les crimes les plus graves commis au Myanmar depuis 2011, notamment à l'encontre des Rohingyas, susceptibles d'être utilisées devant les tribunaux ;
- au Yémen, renouvelant le mandat du Groupe d'experts internationaux et régionaux sur la situation des droits de l'homme dans ce pays ;
- au Venezuela, demandant au Gouvernement d'accepter l'aide humanitaire internationale ;
- en Syrie, actualisant la résolution de la session précédente : situation en cours à Idlib, conclusions de la commission d'enquête en particulier sur le sort des déplacés internes et attaques chimiques d'avril 2018, décisions de la Conférence des parties de l'OIAC de juin 2018 ;
- au Burundi, prolongeant le mandat de la Commission chargée d'enquêter sur les violences et violations des droits de l'homme dans ce pays ;
- la résolution sur l'assistance et le renforcement des capacités en République centrafricaine dans le domaine des droits de l'homme, renouvelant le mandat de l'expert indépendant a été coparrainée.

2

LUTTE CONTRE LE TERRORISME, PRÉVENTION DE L'EXTRÉMISME VIOLENT ET DE LA RADICALISATION, LUTTE CONTRE L'INTOLÉRANCE, LA XÉNOPHOBIE, LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME, LA DISCRIMINATION ET LE DISCOURS DE HAINE

Au-delà des condamnations auxquelles Monaco s'associe, la lutte contre le terrorisme se fait à travers les stratégies mondiales et régionales et la législation nationale, sur le plan de la prévention, de la répression, de la protection et de la réparation dues aux victimes, dans le prolongement :

- du co-parrainage de résolutions onusiennes sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte anti-terroriste ;
- de la ratification de plusieurs Conventions internationales.

La loi n°1.462 du 28 juin 2018 sur le renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption modernise le dispositif monégasque, notamment au regard de l'évolution des standards européens (directive UE-2015/849 du 20 mai 2015) en matière de lutte contre le financement du terrorisme.

- ▶ **1.** Monaco a accueilli, le 6 mars 2018, une Conférence organisée par l'« European Council on Tolerance and Reconciliation », organisation non gouvernementale ayant pour objectif de lutter contre l'antisémitisme et les discriminations envers la communauté juive et, d'une manière générale, contre la xénophobie, les discriminations, l'intolérance et le discours de haine sur le thème suivant : « Combattre l'extrémisme et l'intolérance dans une société diversifiée ».

Au cours d'une cérémonie qui s'est tenue à l'ouverture de la Conférence, S.A.S. le Prince Souverain a reçu du Président, Tony Blair et du Vice-Président, Moshé Kantor « La médaille européenne de la tolérance » destinée à honorer une personnalité pour ses initiatives en faveur des buts défendus par l'organisation.

Cette distinction est venue reconnaître le travail mémoriel réalisé, à l'initiative du Souverain, sur la communauté juive de Monaco durant la seconde guerre mondiale.



© Palais Princier

S.A.S. le Prince Souverain entouré de Tony Blair et Moshé Kantor

Dans Son discours d'ouverture, S.A.S. le Prince Souverain a souligné l'attachement de la Principauté à la défense des valeurs de paix, de solidarité et de tolérance et à la protection des droits des plus vulnérables et des minorités, qui fondent l'engagement international de Son pays.

Il a rappelé l'accent mis par Son Gouvernement sur les actions préventives pour favoriser un développement durable inclusif à l'intention de la jeunesse à Monaco et à travers la politique internationale menée par la Principauté.

- ▶ 2. Dans le prolongement de la ratification de la Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicite des biens culturels, M. Gilles de Kerchove, Coordinateur de l'Union Européenne pour la lutte contre le terrorisme, a rencontré le 15 juin 2018, le Conseiller de Gouvernement-Ministre pour les Relations Extérieures et la Coopération et les différents services de l'Administration, en charge de ces questions.

Cette rencontre a permis d'évoquer le renforcement des capacités et le développement de partenariats publics/privés autour de la question de la protection du patrimoine culturel mondial dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme par le biais du trafic d'œuvres d'art.

Au regard de l'intérêt de cette question, le dispositif applicable à Monaco qui prend appui sur les standards internationaux et la coopération a été rappelé, en particulier la loi n°1.446 relative à la préservation du patrimoine national, du 12 juin 2017.

Enfin, le Gouvernement Princier a renouvelé le financement du projet « supporting Sahel countries to strengthen rule of law-based criminal justice measures against terrorism and violent extremism », mené en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD).

Ce soutien se matérialise par la tenue d'ateliers à destination des procureurs, juges ou personnel de police leur permettant de renforcer leurs compétences en matière d'investigation, d'application des lois et de jugement, améliorant ainsi l'ensemble de la procédure judiciaire.

ASPECTS SÉCURITAIRES

1

OSCE

Le Gouvernement Princier a accueilli, du 22 au 24 janvier 2018, une délégation du Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'homme (BIDDH), venue effectuer une mission préliminaire en vue des élections nationales du 11 février 2018. Le BIDDH a, à l'issue de cette visite, jugé inutile d'envoyer une délégation d'observation lors des élections.

S.E. Mme Berro-Amadeï, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'OSCE, a participé à une réunion organisée à Vienne par le BIDDH sur le projet de document d'orientation, qui examine les liens entre le droit à la liberté religieuse et de croyance et la sécurité. La Principauté était également représentée à la « Conférence sur la lutte contre la discrimination et l'intolérance en particulier contre la discrimination religieuse », organisée par le BIDDH à Rome.

S.E. Mme Berro-Amadeï a représenté Monaco à la Conférence méditerranéenne de l'OSCE organisée à Malaga, en Espagne, sur le thème de « l'importance de l'énergie pour la croissance économique et la coopération en Méditerranée ».

La Principauté a appelé les États à adopter des plans d'actions clairs et réalistes en vue d'une meilleure efficacité énergétique. Le fort engagement de Monaco en faveur de la transition énergétique a été souligné, notamment via le Plan Energie Climat, la création en 2016 d'une Mission pour la transition énergétique, ainsi que des initiatives concrètes telles que l'optimisation des systèmes de traitement des déchets ou la valorisation des différents systèmes d'énergie solaire.



Conférence sur la lutte contre la discrimination et l'intolérance en particulier contre la discrimination religieuse

M. Gilles Tonelli a conduit la délégation ayant pris part au 25^{ème} Conseil ministériel de l'OSCE, à Milan, les 6 et 7 décembre 2018, sous présidence italienne.

Dans son discours, le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération a félicité la Présidence italienne de l'OSCE pour les efforts accomplis tout au long de l'année 2018 en vue de favoriser un dialogue constructif sur des sujets sensibles et proposer de nouveaux domaines de coopération. Il a notamment salué l'action courageuse et déterminée de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine afin de parvenir à apaiser les tensions dans la région. Réaffirmant l'attachement de la Principauté de Monaco au droit international et à la défense des droits de l'homme, M. Gilles Tonelli a mis l'accent sur la nécessité d'une action concertée de tous les États, permettant d'apporter des résultats probants aux grands défis internationaux auxquels nos sociétés sont actuellement confrontées.

Le Conseil s'est ouvert dans un contexte historique marquant le centenaire de la fin de la première guerre mondiale et les 70 ans de la déclaration universelle des droits de l'homme et, dans le même temps, dans une conjoncture tendue suite à l'arraisonnement par la Russie de navires ukrainiens en mer d'Azov et à l'arrestation de leurs équipages.

A l'issue du Conseil, les Ministres ont adopté des décisions et déclarations portant sur la sécurité des journalistes, la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la lutte contre la traite des enfants (en particulier des mineurs non accompagnés), le processus de règlement transnistrien, l'économie numérique, les armes légères et de petit calibre, le rôle des jeunes dans le maintien de la paix et de la sécurité, ainsi que la sécurité et la coopération en Méditerranée.

Cependant, malgré un grand nombre de Ministres présents, l'OSCE n'est pas parvenue à l'adoption de déclarations/décisions porteuses d'un message fort sur les sujets importants que sont notamment la situation en Ukraine, la Géorgie, la crise migratoire, le renforcement de la transparence dans le domaine militaire et le retour des combattants terroristes.

Ce Conseil Ministériel a également été l'occasion pour M. Gilles Tonelli de s'entretenir avec S.E. M. Kayrat Abdrakhmanov, Ministre des Affaires étrangères du Kazakhstan. Au cours de cet entretien, ce dernier a appelé de ses vœux un renforcement des échanges bilatéraux avec la Principauté, notamment en évoquant des possibilités de coopération dans les domaines du tourisme, de la culture, de l'économie ou encore de l'industrie aérospatiale.

Enfin, conformément à l'accord de coopération avec l'OSCE, reconduit en décembre 2017, Monaco a poursuivi sa participation au projet de « lutte contre le trafic des êtres humains le long des routes migratoires ». Cette contribution a permis la tenue, du 24 au 28 septembre 2018, à Astana, au Kazakhstan, du premier atelier en langue russe qui a rencontré un vif succès auprès des participants provenant de 14 États membres de l'OSCE.

2

LUTTE CONTRE LES ARMES CHIMIQUES (OIAC)

La Représentation Permanente de Monaco auprès de l’OIAC a participé, à La Haye, du 19 au 30 novembre 2018, à la 23^{ème} session de la Conférence des États parties à l’OIAC ainsi qu’à sa 4^{ème} Conférence d’Examen.

La Conférence des États parties s’est tenue dans un contexte difficile consécutivement à l’adoption, en juin 2018, d’une décision prévoyant la création d’un mécanisme pour identifier les auteurs d’attaques chimiques en Syrie.

Au cours de l’année 2018, Monaco s’est régulièrement associé aux déclarations condamnant les attaques chimiques perpétrées en Syrie mais également leurs usages, contre Sergei et Yulia Skripal, en Grande-Bretagne.

Enfin, Monaco soutient financièrement le Fonds d’affectation spéciale pour les missions en Syrie de l’OIAC.

3

COOPÉRATION POLICIÈRE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

A INTERPOL

Une délégation monégasque, conduite par M. Richard Marangoni, Directeur de la Sûreté Publique, a pris part à la 87^{ème} Assemblée Générale d’INTERPOL, à Dubaï, du 18 au 21 novembre 2018.

L’Assemblée a examiné trois demandes d’adhésion à l’Organisation, à savoir celles du Kosovo, du Vanuatu et de Kiribati. Monaco s’est positionné en faveur de ces adhésions, d’une part, afin de demeurer conforme aux positionnements adoptés antérieurement au sein des diverses instances internationales et, d’autre part, eu égard à la politique de coopération engagée par le Gouvernement Princier avec les « Petits États insulaires en développement » (SIDS).

L’Assemblée Générale d’INTERPOL a rejeté, pour la troisième fois, la demande d’adhésion du Kosovo, qui a immédiatement dénoncé une « féroce campagne » de la Serbie ayant mené à ce rejet. La Serbie redoutait, en effet, qu’en cas d’admission, Pristina émette des centaines de mandats d’arrêts pour crimes de guerre présumés visant ses ressortissants ayant pris

part à la guerre contre la rébellion indépendantiste kosovare en 1998-99 (13.000 morts).

En revanche, Kiribati et Vanuatu ont été admis parmi les États membres de l'Organisation, portant ainsi leur nombre à 194.

Enfin, l'Assemblée a procédé à l'élection partielle des membres du Comité exécutif. Ainsi, suite à la démission annoncée le 7 octobre 2018 du Président, M. Meng Hongwei, le Coréen M. Kim Jong Yang a été désigné pour le remplacer. Monaco a soutenu cette candidature.

B EUROPOL

Monaco et Europol coopèrent aux termes d'un Accord sur la coopération opérationnelle et stratégique entre le Gouvernement de S.A.S. le Prince Souverain et l'Office européen de police (EUROPOL) rendu exécutoire par l'Ordonnance Souveraine n°3.509 du 2 novembre 2011. Cet Accord a été complété par l'Ordonnance Souveraine n°7.062 du 26 juillet 2018 rendant exécutoire l'échange de lettres modifiant son Annexe I.

En effet, compte tenu du contexte international, le Gouvernement a examiné favorablement l'élargissement des thématiques de l'Accord de coopération afin d'étendre la collaboration dans les domaines relevant de la criminalité.

Il a donc été procédé à la signature d'un échange de lettres par les deux parties, le 4 juillet 2018, à La Haye.

La Principauté et EUROPOL s'engagent notamment à coopérer sur les questions de terrorisme, cybercriminalité, criminalité organisée, trafic de produits stupéfiants, blanchiment, trafic d'êtres humains, racisme et xénophobie, trafic de biens culturels, criminalité au détriment de l'environnement, génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

4

SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

En matière de sécurité nucléaire, Monaco applique les sanctions du Conseil de sécurité, comme cela a été le cas au moment du développement de la crise nord-coréenne en 2017 et janvier 2018.

A 62^{ème} Conférence générale de l'AIEA

Monaco a participé à la 62^{ème} session ordinaire de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui s'est tenue à Vienne du 17 au 21 septembre 2018 et la Principauté s'est prononcée en faveur de la résolution sur l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient.

La Résolution sur l'application des garanties de l'AIEA en République populaire démocratique de Corée a été co-parrainée.

En marge de cette 62^{ème} Conférence Générale, s'est tenu un événement parallèle, le traditionnel forum scientifique de l'Agence dont le thème portait sur « *La technologie nucléaire et le climat : atténuation, surveillance et adaptation* ».



S.E. Mme Isabelle Berro-Amadei à la tribune de la Conférence générale de l'AIEA

Dans sa déclaration, en séance plénière, la Principauté a réitéré son soutien aux activités de l'AIEA en matière d'application des techniques nucléaires à l'étude et la préservation du Climat, à la protection de l'environnement ainsi qu'à la promotion du développement durable. Elle a ajouté que le forum scientifique consacré cette année à la technologie nucléaire au service du climat, contribuera à renforcer les connaissances, et promouvoir la coopération technique et scientifique afin de favoriser les décisions politiques qui s'imposent dans ce domaine.

B Les applications nucléaires au service de la protection de l'environnement

• Les vingt ans des Laboratoires de l'environnement de l'AIEA

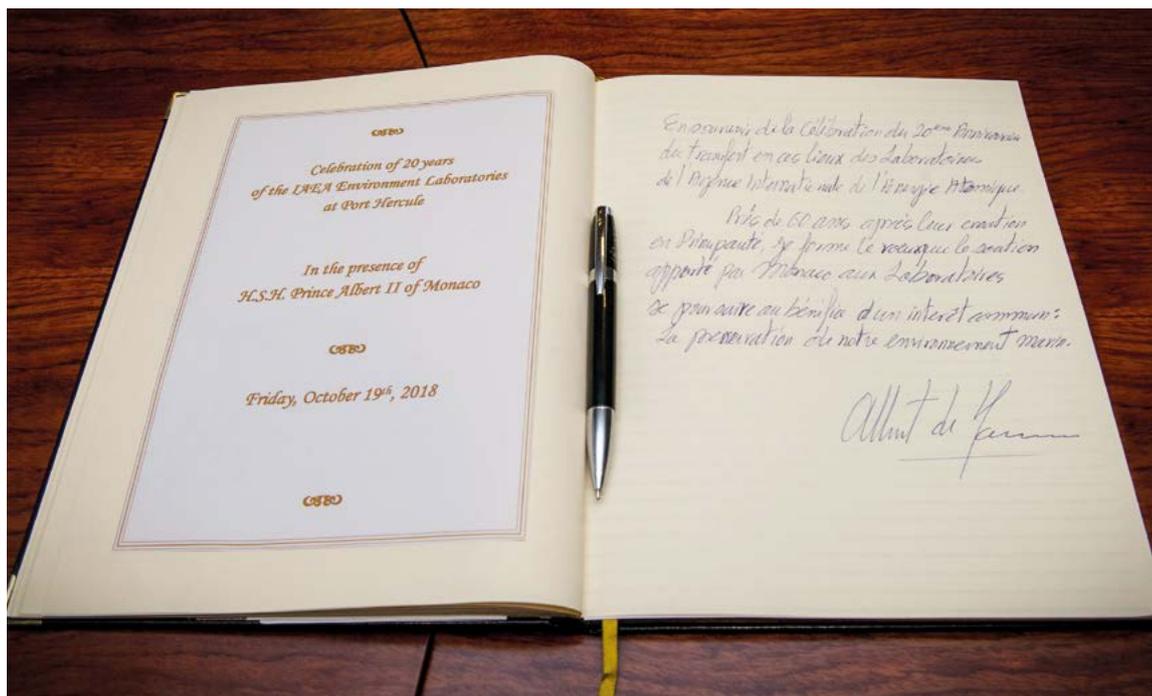
Le 19 octobre 2018, les Laboratoires de l'environnement de l'AIEA ont commémoré les 20 ans de leur installation dans les locaux situés au Quai Antoine 1^{er}, en présence de S.A.S. le Prince Albert II ainsi que de nombreuses personnalités, dont plus de 30 Ambassadeurs accrédités auprès de l'AIEA à Vienne.



© Axel Basello / Palais Princier

Dans Son allocution prononcée à cette occasion, S.A.S. le Prince Souverain a dit : "(...) Nous célébrons également ce soir, avec toute la reconnaissance qu'elle mérite, une institution majeure pour la connaissance et la protection de l'environnement : les Laboratoires de l'environnement de l'AIEA".

© Axel Bastello / Palais Princier



Le rôle des Laboratoires¹ de l'AIEA est de développer des outils destinés à aider les États membres à surveiller les impacts environnementaux des radionucléides, des oligo-éléments et des contaminants organiques dans le milieu marin, ainsi qu'à mesurer l'impact du changement climatique sur l'environnement. Cette importante unité de recherche scientifique était dédiée jusqu'en 2010, à l'environnement marin et a, depuis cette date, vu ses activités étendues à l'environnement terrestre, devenant ainsi les Laboratoires de l'Environnement de l'AIEA.

• Conférence ministérielle sur la science et la technologie nucléaire

Monaco a participé à la Conférence ministérielle de l'AIEA sur la science et la technologie nucléaire. Cette conférence qui s'est tenue à Vienne du 28 au 30 novembre 2018 avait comme problématique : "relever les défis actuels et émergents en matière de développement". La conférence, première de ce type organisée au niveau ministériel, a permis d'initier un dialogue entre les participants sur la science, la technologie et les applications nucléaires. Elle a également été l'occasion d'examiner des innovations à fort impact pouvant être intégrées aux stratégies nationales des États membres visant à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

Les travaux de la conférence se sont déroulés au sein de deux segments.

Un segment ministériel au cours duquel certains intervenants ont proposé d'inscrire cette rencontre dans l'agenda des réunions régulières de l'AIEA.

Un segment technique où des experts, des scientifiques, des décideurs politiques ainsi que des acteurs économiques ont échangé sur des thématiques telles que le rôle des applications nucléaire, le changement climatique et la qualité de vie.

¹ A noter que ces Laboratoires abritent également le Centre international de coordination sur l'acidification des Océans. Le Centre est mis aux services de la Communauté scientifique, des décideurs politiques, des Universités, des médias et du grand public, par la facilitation, la promotion et la communication des actions et recherches menées à l'échelle internationale dans ce domaine.

S.A.S. le Prince Souverain a ouvert ce segment technique, à travers un message vidéo dans lequel Il a déclaré : « (...) En ces temps troublés par les effets incontestables des changements climatiques sur notre quotidien, Je suis convaincu que les applications pacifiques de l'énergie nucléaire ont un rôle essentiel à jouer au service du développement durable, plus particulièrement pour la protection de l'environnement et pour la promotion de la santé mondiale ».

PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET AUTRES DOMAINES D'ENGAGEMENT

1

PARTICIPATION DE MONACO AUX ORGANES DE PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

A Signature d'un accord de coopération biannuel entre Monaco et le Conseil de l'Europe

Le 9 mai 2018, S.E. M. Rémi Mortier, Ambassadeur, Représentant permanent de la Principauté de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, et Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, ont signé l'accord de coopération biannuel entre Monaco et l'Organisation. Au travers de cet accord, Monaco s'engage à verser un montant minimal de 240 000 euros afin de soutenir les activités du Conseil de l'Europe pour la période 2018-2019, en phase avec les domaines d'engagement prioritaires de la Principauté à l'international.

Ces domaines concernent :

- la coopération dans la région de la Méditerranée du Sud en vue de combattre la violence à l'égard des femmes, la violence domestique et la violence contre les enfants ;
- le plan d'action sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe ;
- le renforcement de l'efficacité de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ;
- le soutien à la mise en œuvre de la Convention de Budapest relative à la cybercriminalité ;
- l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable sur l'environnement, la protection de la biodiversité et le changement climatique (ODD 13 et 15) à travers la Convention de Berne.

Monaco est le 17^{ème} contributeur extrabudgétaire sur les 47 États membres du Conseil de l'Europe.



S.E. M. Rémi Mortier et Mme Gabriella Battaini-Dragoni

B Convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe

En janvier 2018, Mme Dunja Mihatović (Bosnie-Herzégovine) a été élue par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) au poste de Commissaire aux droits de l'homme. Première femme à occuper ce poste, elle succède à M. Nils Muižnieks (2012-2018). Son mandat de six ans non renouvelable a débuté le 1^{er} avril 2018.

En avril 2018, Monaco a participé à Copenhague (Danemark), à la 5^{ème} Conférence de haut niveau sur la réforme du système de la Convention européenne des droits de l'homme. M. Laurent Anselmi, Directeur des Services Judiciaires, Président du Conseil d'État, y a affirmé l'attachement indéfectible de la Principauté au système de protection des droits de l'homme instauré par la Convention.

C Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

En mai 2018, Monaco a participé à la 128^{ème} Session Ministérielle du Conseil de l'Europe², à Elseneur, (Danemark). M. Thorbjorn Jagland, Secrétaire général, a rappelé l'objectif de l'Organisation qui est de permettre l'application effective des droits de l'homme à l'échelle européenne. S.E. M. Mortier y a réaffirmé le soutien tant politique que financier du Gouvernement Princier au Conseil de l'Europe et a également salué le rôle de la Cour européenne des droits de l'homme.

Durant cette réunion, les Ministres ont également adopté un Protocole qui actualise la Convention STCE 108, relative à la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel.

² Le Comité des Ministres est l'organe exécutif du Conseil de l'Europe qui comprend les Ministres des Affaires Étrangères de tous les États membres et observateurs et leurs Délégués, les Représentants Permanents auprès de l'Organisation. M. Gilles Tonelli, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération est membre du Comité des Ministres depuis 2015 et S.E. M. Rémi Mortier, Ambassadeur, Représentant permanent de la Principauté de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, siège au Comité des Délégués des Ministres depuis la même année.

D Signature du Protocole d'amendement à la Convention européenne sur la protection des données personnelles

Monaco a signé ce Protocole d'amendement actualisant la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STCE n°223). Le Protocole modernise la Convention et vise à renforcer les principes de la protection des données dans un monde toujours plus numérique et mondialisé.



S.E. M. Rémi Mortier à l'occasion de la signature du Protocole d'amendement à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel

Il permettra de garantir un plus grand contrôle de leurs données par les personnes et d'assurer aux États un régime clair pour les flux transfrontaliers de données. Un important travail législatif doit être mené à Monaco en vue de permettre, à terme, sa ratification.

E Conseil des droits de l'homme de l'ONU Office des Nations Unies à Genève

En janvier 2018, Monaco a co-présidé une session consacrée aux défis du fonctionnement interne du Conseil des droits de l'homme³.

En février 2018, M. Gilles Tonelli a participé au Segment de haut niveau de la 37^{ème} session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU qui s'est tenu au Palais des Nations à Genève. Dans son allocution, le Conseiller de Gouvernement-Ministre a rappelé l'attachement de la Principauté à la promotion et au respect universel des droits de l'homme, tant au plan interne que dans le cadre de sa politique étrangère.

A cette occasion, l'implication constante de la Principauté en faveur des droits de l'homme a été mise en exergue par :

- l'appui financier apporté au Mécanisme international d'enquête en Syrie ;
- la ratification par la Principauté, en 2017, de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées ;
- l'organisation, à Monaco, le 25 juin 2018, d'un colloque consacré à « La violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la famille et de l'école », sous la Présidence de S.A.R la Princesse de Hanovre. Y ont notamment participé la Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies, chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, le Directeur régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale, des défenseurs des droits, des représentants d'Organisations non gouvernementales ainsi que le Haut-Commissaire à la protection des droits, des libertés et à la médiation à Monaco.

³ Le Conseil des droits de l'Homme est un organe subsidiaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Principale enceinte onusienne compétente en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, le Conseil siège à Genève, où il tient trois sessions annuelles. Il est composé de 47 États élus par l'Assemblée Générale, pour une période de 3 ans.

En septembre 2018, S.E Mme Carole Lanteri, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Principauté auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a participé à la 39^{ème} session du Conseil des droits de l'homme, qui s'est tenue au Palais des Nations. Mme Michelle Bachelet est intervenue en sa qualité de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Ancienne Présidente du Chili, son mandat auprès de l'ONU a débuté le 1^{er} septembre 2018. Le Conseil des droits de l'homme s'est notamment penché sur des questions thématiques telles que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, les droits des personnes âgées, les droits des peuples autochtones.

La coopération initiée depuis de nombreuses années entre le Gouvernement Princier et le Haut-Commissariat se traduit aussi par le versement régulier de contributions volontaires.



S.E. Mme Carole Lanteri et M. Gilles Réalini à la 39^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

2

PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

A Protection des enfants au Conseil de l'Europe et à l'ONU

Au Conseil de l'Europe, le 18 novembre 2018, à l'occasion de la 4^{ème} Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, Monaco s'est porté corédacteur – avec l'Andorre, la Belgique, le Luxembourg et la Slovénie – d'une Déclaration conjointe portant sur « *la protection des enfants contre les abus sexuels dans le sport* ». La Déclaration a été soutenue par 37 États membres et évoque notamment l'initiative « Start to talk / Briser le silence ».

A l'ONU, à New York, en octobre 2018, Monaco a participé à la Commission des Affaires sociales, culturelles et humanitaires sur les questions relatives aux droits de l'enfant de la 73^{ème} session de l'Assemblée générale. Ont été soulignés l'engagement de S.A.R. la Princesse de Hanovre pour la réintégration des enfants victimes de conflits armés et le soutien de la Principauté de Monaco aux résolutions du Conseil de sécurité relatives au sort des enfants en période de conflits armés et en particulier à la « Déclaration sur la sécurité dans les écoles ».

Ont été notamment mises en exergue les différentes actions de la Principauté pour la promotion et la protection des Droits de l'enfant : la journée annuelle du "non au harcèlement", le 3 novembre, dont l'édition 2018 concernait les cyberviolences, ainsi que les ateliers interactifs sur la prévention et la lutte contre le VIH/sida, pour les élèves de 2^{ème} cycle du secondaire.

Par ailleurs, à l'occasion de l'édition 2018 de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant, Monaco a organisé diverses activités dont la diffusion du film « Sur le chemin de l'école », César du meilleur documentaire en 2014 et projeté la même année au siège de l'Organisation des Nations Unies. Cette journée s'est clôturée par une conférence publique de l'auteur, M. Pascal Plisson, à laquelle ont assisté S.A.R. la Princesse de Hanovre et de nombreux représentants des institutions de la Principauté. Les fonds récoltés ont été reversés à l'AMADE ainsi qu'à des associations humanitaires monégasques partenaires. Ces fonds permettront également de venir en aide aux élèves et aux étudiants en difficulté, résidant en Principauté ou dans les communes limitrophes.

Au sein du Comité des Nations Unies des droits de l'enfant, M. Bernard Gastaud a effectué son deuxième et dernier mandat. Expert depuis 2010, il a été élu rapporteur en 2017. Durant plusieurs années M. Gastaud a apporté son expertise au sein de nombreuses réunions et conférences internationales. Son dévouement en faveur des enfants s'est notamment illustré, en Principauté, par l'organisation de colloques, Présidés par S.A.R. la Princesse de Hanovre. Si la fin de son mandat sera effective en 2019, le Gouvernement Princier aura à cœur à continuer ce travail et mettre en exergue toutes les actions destinées à la protection des enfants.

B Protection des personnes souffrant de handicap

En juin 2018, à New York, Monaco a participé à la 11^{ème} session des États Parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La thématique de cette session « une pleine mise en œuvre de la Convention pour ne laisser personne à l'écart » a permis à la Principauté de faire valoir ses politiques sociales et économiques inclusives afin que les personnes handicapées puissent pleinement participer à la vie quotidienne de leur pays. Monaco a également participé à l'élection de 9 nouveaux experts qui siègeront au Comité des droits des personnes handicapées, pour un mandat de 4 ans (2019-2022).

Monaco s'est également associé, le 3 décembre 2018, à la Journée Internationale du Handicap. Ont été mis en exergue les différents dispositifs de prise en charge et d'accompagnement du Gouvernement ainsi que les actions du tissu associatif de la Principauté en faveur des personnes handicapées.

C Protection des réfugiés et migrants

Les conflits, la pauvreté et le changement climatique engendrent des déplacements massifs de réfugiés et migrants, populations rendues vulnérables au danger, à la violence et aux abus par leur déracinement.

La Principauté adapte son action aux circonstances, consent des aides humanitaires d'urgence et oriente ses programmes de coopération en fonction de cette donne, en particulier sur le pourtour méditerranéen, tout en poursuivant son soutien à des crises anciennes moins connues.

Monaco a apporté sa voix à la Déclaration de New York sur les déplacements massifs de population adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 septembre 2016 ayant décidé de l'adoption d'un *Pacte mondial pour les réfugiés* pour une application confortée de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et une plus grande solidarité entre États membres et d'un *Pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées* devant servir de cadre de référence à une gestion mondiale de la mobilité humaine.

Devant la troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil des droits de l'homme, Monaco soutient les résolutions relatives à la protection des personnes déplacées.

Monaco vote en particulier en faveur de la résolution onusienne sur la situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie, Géorgie, et de la région de Tskhinvali/Ossétie du sud, Géorgie.

Le Pacte mondial pour les réfugiés, non contraignant, repose sur les dispositions de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut des réfugiés pour garantir une parfaite protection des demandeurs d'asile et des titulaires du statut de réfugié.

Par ailleurs, au regard du contexte international, il a pour but d'affirmer la volonté politique des États membres de l'ONU de parvenir à une plus grande solidarité entre eux en matière d'accueil de réfugiés.

Ainsi, Monsieur Filippo Grandi, Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, a-t-il déclaré à l'occasion de la remise du rapport 2017 du Haut-commissariat, le 19 juin 2018 : « *Nous nous trouvons à un moment décisif où la réponse appropriée aux déplacements forcés à travers le monde exige une approche nouvelle et plus globale afin que les pays et communautés ne soient plus laissés seuls face à ces situations* ».

Ce rapport 2017 comporte en effet les statistiques suivantes :

- 68,5 millions de personnes sont déplacées de force en raison des conflits armés, atteintes graves aux droits de l'homme, persécutions politiques, représentant 3,1 millions de demandeurs d'asile, 25,4 millions de réfugiés et 40 millions de déplacés internes. Le nombre de réfugiés est en augmentation de 2,9 millions par rapport à l'année précédente : il s'agit de la plus forte augmentation enregistrée par le HCR en une année. Le nombre de demandeurs d'asile a progressé de 300 000 personnes en un an. Le nombre de réfugiés ayant pu bénéficier d'une réinstallation en 2017 est de 100 000 personnes.

- 1 réfugié sur 5 est palestinien. Viennent ensuite des réfugiés provenant de Syrie, Afghanistan, Soudan du sud, Birmanie et Somalie. 85% des réfugiés vivent dans des pays en développement. 4 réfugiés sur 5 vivent dans un pays proche de leur pays d'origine.

Ces données chiffrées illustrent les conséquences sur le plan politique, diplomatique, économique, humanitaire et des droits de l'homme pour les régions et pays qui sont directement confrontés à des mouvements massifs de population, en tant que pays d'origine, de transit ou de destination.

Le Pacte mondial sur les réfugiés repose sur quatre objectifs :

- soulager la charge et la responsabilité des pays d'accueil ;
- renforcer l'autonomie des réfugiés ;
- élargir l'accès à des solutions dans des pays tiers ;
- favoriser les conditions d'un retour sûr et digne dans les pays d'origine.

A l'échelle mondiale, le partage de la charge et des responsabilités s'effectuera à travers le « *Forum mondial sur les réfugiés* », qui servira à :

- prendre des engagements et annoncer les contributions des États ;
- évaluer la mise en œuvre des engagements pris et des progrès accomplis.

Du point de vue des réfugiés, retiennent plus particulièrement l'attention :

- l'accueil et l'admission : pour renforcer les capacités des États d'accueil dans la préparation, l'enregistrement, l'identification des besoins de protection des arrivants ;
- les besoins et le soutien aux communautés : l'objectif visé est une meilleure résilience des réfugiés et des communautés d'accueil par un soutien dans leur vie quotidienne en tenant compte des besoins spécifiques des plus fragiles ;
- l'accès des réfugiés au marché du travail face à la réticence des pays d'accueil ;
- le but ultime du Pacte demeure la recherche de solutions pérennes pour les réfugiés, que ce soit le rapatriement volontaire dans le pays d'origine, la réinstallation dans un autre pays ou l'intégration permanente ou temporaire dans les pays d'accueil.

A travers le Pacte mondial sur les réfugiés, le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés entend maintenir l'attention de la communauté internationale et jouer un rôle de catalyseur.

Monaco a régulièrement soutenu le respect et la promotion des droits des demandeurs d'asile et des réfugiés tels qu'ils ont été fixés par la Convention de Genève en 1951 et prôné les principes de solidarité et de responsabilité partagée pour l'accueil de réfugiés ainsi qu'en attestent :

- les dispositions prises par Monaco pour accueillir des réfugiés en 2016 et 2017, lors du développement de la crise migratoire européenne ;
- et la part faite, ces derniers mois, à la situation des réfugiés dans sa politique de coopération au développement.

Monaco a soutenu ce texte qui vient appuyer le rôle du HCR, agence onusienne avec laquelle la Principauté entretient des relations étroites et a conclu plusieurs partenariats.

Le projet de Pacte a été joint en annexe au rapport du Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et soumis pour adoption devant la 73^{ème} session de l'Assemblée générale au travers de la Résolution annuelle omnibus.

Il a été approuvé le 17 décembre 2018 par 181 États membres de l'ONU dont Monaco.

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières est l'aboutissement de plusieurs mois de discussions thématiques et de consultations entre les États membres de l'ONU, les acteurs locaux, le secteur privé et la société civile.

Le document envisage l'ensemble des formes de migrations internationales y compris les migrations forcées dues au changement climatique ou aux catastrophes naturelles.

Durant tout le processus, ont été souligné le caractère pérenne des migrations et leurs aspects positifs pour les pays d'origine et les pays d'accueil des migrants, en particulier sur le développement économique et social.

L'objectif recherché est l'amélioration de la coopération internationale pour la gestion d'un phénomène qui ne peut être appréhendé sans une collaboration bilatérale, régionale et globale et le renforcement de la contribution de la migration au développement durable, la cible 7 de l'ODD 10 portant sur les migrations.

Il servira de plate-forme pour des partenariats et de cadre de référence aux États, collectivités et acteurs privés pour mettre en place des politiques adaptées.

A l'issue du processus, les représentants permanents du Mexique et de la Suisse, co-facilitateurs, ont insisté sur les points suivants :

- le texte est fondé sur les faits ;
- le Pacte se veut un document pratique et complet pour les personnes concernées ;
- il ne promeut pas la migration ;
- il est axé sur le respect des droits de l'homme des migrants.

Dans sa structure, le Pacte, d'application universelle, repose sur 10 principes et 23 objectifs qui constituent l'engagement commun des États, assortis d'une liste de mesures à suivre en vue de les atteindre.

Parmi ces principes, sont à relever :

- la reconnaissance du droit à la sécurité, à la dignité et à la protection de chaque migrant. A cet égard, la situation des enfants migrants est appréhendée selon des règles spécifiques et appropriées, en particulier celle des mineurs non accompagnés ou séparés de leurs familles ;
- le respect du droit souverain des États à déterminer leur politique migratoire.

En effet, la question des migrations, et en particulier des migrations irrégulières, reste un enjeu majeur de politique interne.

L'adoption formelle du Pacte a eu lieu, à Marrakech, le 10 décembre 2018, au cours d'une Conférence intergouvernementale de haut niveau.

Une délégation monégasque, menée par M. Patrice Cellario, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, a participé à cette Conférence qui s'est tenue à l'occasion de la célébration des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948.

Dans son intervention, M. Patrice Cellario a ainsi déclaré :

« Alors que nous célébrons aujourd'hui le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, n'oublions pas la raison d'être de cette référence historique et morale, les principes d'égalité et de dignité qu'elle proclame.

Car célébrer l'universalité des droits de l'homme, c'est nous renvoyer au devoir de veiller à ce que, partout dans le monde, la migration respecte la sécurité, le droit et l'équité, pour un bénéfice mutuel ».

Les principes généraux du Pacte se situent dans la droite ligne des engagements de Monaco en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

En effet, Monaco est État partie des grandes Conventions internationales et régionales de protection et de promotion des droits de l'homme.

Par ailleurs, son engagement sur le plan de la protection de l'environnement participe d'une volonté d'éviter des déplacements forcés dus au changement climatique et aux catastrophes naturelles ou d'en atténuer les effets pour les populations et faciliter leur adaptation au phénomène.



M. Patrice Cellario, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur

L'importance des prévisions de la Banque Mondiale sur les migrations dues au changement climatique (140 millions de personnes supplémentaires d'ici 2050), permet de mesurer l'urgence d'une coordination au niveau global sur la gestion de ces déplacements.

Le « Pacte de Marrakech » a été soumis à un vote lors de la 73^{ème} Assemblée générale des Nations Unies, le 19 décembre 2018.

La résolution a été approuvée par 152 États dont Monaco.

Plusieurs des aspects traités par le Pacte visant à contrer les effets négatifs ou dangereux des migrations correspondent à des valeurs défendues par Monaco à travers son action internationale. Il en est en particulier ainsi de :

a) la protection des enfants en déplacement

Plus de la moitié des déplacés de force sont des enfants, souvent non accompagnés ou isolés de leurs familles. Ils sont particulièrement vulnérables dans le contexte migratoire.

Les résolutions, décisions et déclarations internationales et régionales sont soutenues par Monaco pour conforter les droits de l'enfant préexistants et en consacrer de nouveaux.

Ainsi, Monaco soutient-il le Plan d'action du Conseil de l'Europe en faveur des enfants réfugiés et migrants adopté par le Comité des Ministres, lors de sa session du 15 mai 2017.

Lors de la réunion du Comité des délégués des Ministres du Conseil de l'Europe du 15 février 2018 consacrée à l'échange de vues annuel entre l'ONU et le Conseil de l'Europe relatif aux droits de l'homme et portant sur la protection des enfants en déplacement, un représentant du Département des Relations Extérieures et de la Coopération a prononcé une déclaration.

Ce message a appuyé l'adoption de mesures spécifiques aux enfants dans le Pacte et une application universelle de la Convention internationale des droits de l'enfant, en mettant l'accent sur des principes fondamentaux tels que le non refoulement et la non rétention des enfants migrants et leur accueil dans des structures d'hébergement adaptées à leurs besoins propres.

En lien avec l'application du programme 2030, Monaco y accorde une place privilégiée dans sa politique de coopération au développement qui intervient sur le bassin méditerranéen et au Sahel, particulièrement touchés par des migrations.

b) la lutte contre la traite des êtres humains dans le contexte migratoire

Les conflits, le changement climatique, la pauvreté et les autres causes de déplacements de population favorisent la traite des êtres humains.

Monaco soutient par ses prises de positions la politique des instances internationales tant pour protéger les victimes et garantir l'exercice de leurs droits que pour lutter contre les flux illicites de capitaux issus de ce trafic et s'est joint à cet effet à plusieurs programmes liés à cette question.

Par ailleurs, les programmes soutenus par Monaco par le biais de la coopération au développement ainsi qu'au Conseil de l'Europe favorisent la sécurité et la protection des personnes à risque et cherchent à améliorer leur accès à l'éducation et leur insertion professionnelle.

D Protection des femmes au Conseil de l'Europe et à l'ONU

Au Conseil de l'Europe, en mars 2018, le Comité des Ministres a adopté la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023. Monaco a participé au lancement de la Stratégie lors de la conférence « *L'égalité entre les femmes et les hommes : ouvrir la voie* », organisée par la Présidence danoise du Comité des Ministres à Copenhague les 3 et 4 mai 2018.

A l'ONU, à New York, en mars 2018, Monaco a participé aux travaux de la 62^{ème} session de la Commission de la condition de la femme portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles en milieu rural. Monaco a organisé, en marge des travaux de la Commission, avec la Jamaïque et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), un événement de haut niveau intitulé « Any girl can ».

S.E. Mme Isabelle Picco, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès des Nations Unies, co-présidente du groupe des amis du sport, a également organisé en mars une réunion avec ONU-Femmes afin de présenter les accords passés entre l'ONU et les divers acteurs dans le domaine du sport, notamment le CIO.

La Principauté de Monaco s'est associée également, le 28 novembre 2018, à la Journée Internationale de Lutte contre les Violences faites aux Femmes, initiée par les Nations Unies. En signe de solidarité, les bâtiments emblématiques de la Principauté ont été illuminés en orange (couleur officielle de la campagne « ONU Femmes ») lors de cette Journée.

Enfin, par Ordonnance Souveraine n°7.178 du 23 octobre 2018, un Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes a été créé à Monaco, en conformité avec les recommandations des organismes de suivi internationaux en matière de droits des femmes. Il a pour mission de coordonner, mettre en œuvre et évaluer les politiques nationales prises afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutter contre les violences et discriminations à leur égard.

Par Arrêté Ministériel n°2018-1006, du 25 octobre 2018, Mme Céline Cottalorda a été désignée « Délégué pour la promotion et la protection des droits des femmes ».

3

SUIVI DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE MONACO

A Monaco et le 3^{ème} Examen Périodique Universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU Office des Nations Unies à Genève

Le 12 novembre 2018, au siège de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Gilles Tonelli a participé au 3^{ème} Examen Périodique Universel (EPU)⁴ de la Principauté.



La Délégation monégasque à la 3^{ème} EPU de la Principauté

⁴ L'EPU est un mécanisme institué en 2006 dans le cadre du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, par lequel les États membres et observateurs dudit Conseil examinent la politique de leurs pairs en matière de droits de l'homme et formulent à leur rencontre des recommandations en vue de son renforcement. Tous les États membres de l'ONU s'y soumettent, tous les 5 ans.

Avec à ses côtés S.E. Mme Carole Lanteri, M. Gilles Tonelli a présenté le rapport national de la Principauté et a répondu aux questions des États membres et observateurs du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Il était, à cette fin, appuyé par une délégation importante qui comprenait notamment le Directeur des Services Judiciaires, M. Laurent Anselmi, et le Président de la Commission des Relations Extérieures du Conseil National, M. José Badia. Cet exercice a permis de réitérer l'engagement des autorités monégasques en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Ce processus, dont la préparation a mobilisé de nombreux services de l'État, se conclura par l'adoption d'un rapport à l'occasion de la 40^{ème} session du Conseil des droits de l'homme en mars 2019.

B Monaco et la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe (dite Convention de Varsovie n° STCE 197)

En septembre 2018, Monaco a transmis au Comité d'experts GRETA (mécanisme indépendant de suivi de la convention de Varsovie), ses réponses au « Questionnaire pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains par les États Parties ». Les rapporteurs du Comité GRETA effectueront une visite d'évaluation en Principauté en 2019 qui donnera lieu à des recommandations.

C Monaco et le Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe

Le Groupe d'États contre la Corruption (GRECO) a été créé en 1999 par le Conseil de l'Europe. Il a pour objectif d'améliorer la capacité de ses membres à lutter contre la corruption en s'assurant, par le biais d'un processus dynamique d'évaluation par les pairs, qu'ils respectent les normes du Conseil de l'Europe. Il compte 49 États membres (48 États européens et les États-Unis d'Amérique). Monaco suit régulièrement les réunions plénières du GRECO et a notamment signé, en 2018, un accord relatif au versement d'une contribution exceptionnelle pour appuyer ses activités.

En octobre 2018, Monaco a participé à une conférence organisée par le Ministère croate de la Justice en coopération avec le Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe. Cette conférence qui s'est tenue à Šibenik (Croatie), sous la devise "tous unis contre la corruption", avait pour thème : « Renforcer la transparence et la responsabilisation pour assurer l'intégrité ». Il a été question, au regard de diverses expériences nationales, des différents moyens propres à garantir l'intégrité dans les hautes fonctions de l'État. De nombreux ministres de la justice, des hauts magistrats, des responsables d'agences nationales de lutte contre la corruption ainsi que d'ONG y ont pris part. La conférence s'est conclue sur la nécessité d'encourager la coopération opérationnelle et de mettre en réseau les autorités nationales en charge de la prévention et de la lutte contre la corruption.

D Monaco et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe

En mars 2018, le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, a participé à la 34^{ème} Session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux⁵ du Conseil de l'Europe, à laquelle a également participé une délégation de la Mairie, conduite par Georges Marsan. Lors de cette session, ont été adoptés des rapports sur la démocratie locale dans les plus petits États du Conseil de l'Europe (Monaco, Andorre, le Liechtenstein et Saint-Marin).

⁵ Le Congrès est une assemblée politique paneuropéenne composée de 648 élus – conseillers régionaux et municipaux, maires et présidents de région des 47 États membres. Le rôle du Congrès est de veiller au respect des principes énoncés par la Charte européenne de l'autonomie locale (traité international) à travers un monitoring régulier de la situation de la démocratie locale en Europe.

4

UNION POUR LA MÉDITERRANÉE (UPM)

L'engagement de la Principauté en faveur des pays du pourtour méditerranéen est ancien et se manifeste notamment dans les domaines suivants : le développement durable ; les droits de l'Homme (et plus particulièrement les droits de l'enfant) ; la culture ; l'action humanitaire.

En 2018, ont été nommés S.E. M. Nasser Ahmed Kamel (Egypte) au poste de Secrétaire général de l'UpM dont le Siège est à Barcelone (Espagne) et le Dr Nabil Al-Sharif (Jordanie) au poste Secrétaire exécutif de la Fondation Anna Lindh, dont le Siège international est à Alexandrie (Egypte).

Depuis 2017, Monaco contribue financièrement au projet « *Citoyenneté et éducation à l'égalité pour la prévention de la violence à l'école : Former des citoyens responsables* », développé au Maroc, en Tunisie et en Egypte. La Principauté verse par ailleurs une contribution annuelle en faveur du Secrétariat de l'UpM⁶ ainsi qu'au bureau de la Fondation Anna Lindh.

Monaco a participé à diverses réunions en 2018 dont la réunion Ministérielle du Commerce de l'UpM organisée à Bruxelles en mars ; le séminaire relatif à l'éducation civique de la jeunesse en méditerranée, à Barcelone en juin ; le Dialogue régional sur l'autonomisation des femmes et la 4^e Conférence de haut niveau de l'UpM sur les femmes, en octobre à Lisbonne.

En juillet, à Barcelone, S.E. M. Jean-Luc Van Klaveren, Ambassadeur de Monaco en Espagne, a participé à la réunion des hauts fonctionnaires (SOM) de l'UpM et à la réunion des gouverneurs de la Fondation Anna Lindh.

En octobre, à Barcelone, Mme Isabelle Rosabrunetto, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, a participé au 3^{ème} forum régional de l'UpM, co-présidé par Mme Mogherini, Haut Représentant de l'UE pour les affaires Etrangères et M. Ayman Safardi, Ministre des Affaires Etrangères de Jordanie. Le thème de ce Forum était « 10 ans de l'UpM : construire ensemble l'avenir de la coopération régionale ».

⁶ Monaco est devenu officiellement membre du « Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée » le 13 juillet 2008, à Paris. Organisation intergouvernementale, l'UpM rassemble 43 pays : 28 de l'Union européenne et 15 du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Son siège est à Barcelone. En rejoignant l'UpM, Monaco est devenu également membre de droit de la Fondation Anna Lindh (FAL) pour le dialogue entre les cultures.

5

SANTÉ

A 142^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif de l'OMS

La Principauté de Monaco a pris part à la 142^{ème} session du Conseil exécutif de l'OMS qui a eu lieu à Genève du 22 au 27 janvier 2018. Monaco est intervenu sur différents points figurant à l'ordre du jour tels que l'éradication de la poliomyélite et la problématique des maladies liées à l'environnement et aux changements climatiques.

B 71^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé

Le Gouvernement Princier a participé à la 71^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé qui s'est tenue du 21 au 26 mai 2018 à Genève et au cours de laquelle fût célébré le 70^{ème} anniversaire de l'OMS.

Première Assemblée du nouveau Directeur Général, celle-ci avait pour thème « la santé pour tous : s'engager pour la Couverture Sanitaire Universelle ». Au cours de son allocution, le Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus est revenu sur les premières mesures mises en place depuis son entrée en fonction dont notamment le développement du programme général de travail 2019 – 2023 et la transformation de l'Organisation.⁷

Lors de son intervention, Mme Isabelle Rosabrunetto, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, a souligné l'excellence de la couverture sanitaire en Principauté et les efforts réalisés dans le cadre de la coopération internationale monégasque afin d'offrir un accès aux soins, en particulier aux soins de santé primaire aux plus vulnérables.

Le 13^{ème} programme général de travail a été adopté, son objectif programmatique principal est la couverture sanitaire universelle, incluant la cible du « triple milliard »⁸.

La Principauté a co-parrainé la Résolution présentée par l'Uruguay relative au processus de préparation de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention des maladies non transmissibles et la Résolution présentée par la Russie visant à rappeler les normes et règles en vigueur eu égard au respect du multilinguisme.

C 5^{ème} réunion de haut niveau de l'initiative des pays de la région Europe de l'OMS

Une Délégation monégasque, composée de Mme Isabelle Rosabrunetto et M. Alexandre Bordero, Directeur de l'Action sanitaire, a pris part à la 5^{ème} réunion de haut niveau des petits pays d'Europe de l'OMS, qui s'est tenue du 25 au 27 juin 2018 à Reykjavik (Islande).

⁷ 1 milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture universelle, 1 milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire, 1 milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et de plus de bien-être

⁸ Cette initiative permet aux États membres de la région européenne de l'OMS de moins d'1 million d'habitants d'échanger leurs connaissances et leurs expériences dans le cadre de la mise en œuvre du cadre politique santé 2020 et de l'ODD n°3 : Andorre, Chypre, Islande, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro et Saint-Marin.



S.E. Mme Carole Lanteri, Isabelle Rosabrunetto et Alexandre Bordero

Cette année, la réunion avait pour thème « œuvrer ensemble à l'amélioration de la santé et du bien-être de tous ».

Parmi les thèmes évoqués, les défis liés à l'environnement et la santé, et notamment ceux concernant les changements climatiques et l'accès à l'eau, ont occupé une place importante dans les débats. Mme Rosabrunetto a indiqué que le Gouvernement Princier déployait une politique nationale permettant de rationaliser les consommations en eau.

M. Alexandre Bordero a, pour sa part, exposé les différentes campagnes de communication mises en place pour sensibiliser la population monégasque à certaines problématiques sanitaires (vagues de chaleur, moustiques, vaccins, nutrition...) et aux bonnes pratiques à adopter en la matière.

Cette cinquième édition s'est clôturée par l'adoption d'une Déclaration politique intitulée « assurer un accès à l'eau et à l'assainissement sûr et résilient aux changements climatiques ».

D 68^{ème} session du Comité régional pour l'Europe de l'OMS

La Principauté de Monaco était représentée à la 68^{ème} session du Comité régional pour l'Europe de l'OMS qui a eu lieu à Rome du 17 au 20 septembre 2018. De nombreuses personnalités de haut niveau ont participé à la séance d'ouverture de cette session : M. Giuseppe Conte, Président du Conseil italien, accompagné du Dr Giulia Grillo, Ministre italienne de la Santé, S.A.R. la Princesse héritière Marie du Danemark, protectrice du bureau de l'OMS Europe et M. Edi Rama, Premier Ministre d'Albanie.

A cette occasion, le « Rapport sur la Santé en Europe 2018 : au-delà des chiffres, des bases factuelles pour tous » a été présenté. Celui-ci démontre que des progrès ont été réalisés dans l'ensemble de la région en matière d'accroissement de l'espérance de vie ou encore de baisse de la mortalité prématurée et infantile.

Une partie des débats a porté sur les menaces qui pèsent actuellement sur la région, à savoir : la diminution de la couverture vaccinale conduisant à des flambées de rougeole⁹ ou encore la recrudescence des cas de dengue et de chikungunya dans le sud de l'Europe en raison d'une importante propagation du moustique tigre, elle-même causée par les effets du changement climatique.

E 3^{ème} réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

En marge du débat général de la 73^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies, le 27 septembre 2018, le siège de l'ONU à New York a accueilli la 3^{ème} réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

A l'ouverture de ladite réunion, la Déclaration politique intitulée « le temps d'agir : accélérer la riposte face aux maladies non transmissibles pour la santé et le bien-être des générations présentes et futures » a été adoptée.

Le Professeur Patrick Rampal, Président du Centre Scientifique de Monaco, Centre collaboratif de l'OMS, a participé à l'une des tables rondes. Le thème portait sur les perspectives et difficultés liées à la mobilisation des gouvernements, de la société civile et du secteur privé aux niveaux mondial, régional et national en faveur de l'établissement de partenariats multisectoriels au service de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles.

F 1^{ère} Conférence Mondiale sur la pollution de l'air et la santé

L'OMS a organisé, le 1^{er} novembre 2018, la première Conférence mondiale sur la pollution de l'air et la santé : « améliorer la qualité de l'air, combattre les changements climatiques – sauver des vies », en collaboration avec l'ONU-Environnement, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie (CCAC) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU).

M. Didier Gamerding, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, qui conduisait la délégation monégasque, a lu un message au nom de S.A.S. le Prince Souverain et a rappelé que la Principauté soutenait, depuis de nombreuses années, les travaux de l'OMS afin que la préservation de la santé soit prise en compte dans les négociations relatives au climat et à l'environnement. De même, les engagements de Monaco dans cette lutte mondiale ont été présentés, lesquels contribuent à améliorer et à surveiller la qualité de l'air grâce, notamment, aux nouvelles technologies et à l'innovation.

⁹ 41 000 cas ont été recensés au cours du premier semestre 2018, soit deux fois plus qu'en 2017.

Enfin, il a été annoncé que Monaco allait rejoindre la campagne de l'OMS « BreatheLife 2030 » qui mobilise les villes et les individus pour réduire la pollution de l'air et ainsi protéger la santé et la planète.

G 17^{ème} Conférence Ministérielle du Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe

Mme Anne Nègre, représentant la Principauté de Monaco a participé à la 17^{ème} Conférence Ministérielle du Groupe de Coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite de stupéfiants¹⁰ (Groupe Pompidou), à Stavanger (Norvège), les 27 et 28 novembre 2018. Celle-ci avait pour thème « Des politiques en matière de drogues viables et respectueuses des droits de l'Homme ». Il a été rappelé qu'à Monaco, dans le domaine de la santé publique, la prévention auprès des jeunes représente un axe prioritaire, notamment en milieu scolaire.



17^{ème} Conférence Ministérielle du Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe

¹⁰ Il s'agissait de la première participation de Monaco à une Conférence Ministérielle du Groupe Pompidou, la Principauté étant devenue, en janvier 2016, le 38^{ème} État membre de cet Accord Partiel du Conseil de l'Europe (créé sur la base d'une initiative lancée en 1971 par le Président Pompidou). Cet Accord a pour mission principale de contribuer, dans ses pays membres, à l'élaboration de politiques efficaces en matière de drogues en s'appuyant sur une expertise reconnue.

Lors de cette Conférence, qui a lieu tous les 4 ans, le Portugal a remplacé la Norvège à la Présidence du Groupe. Un programme de travail quadriennal a été adopté. Celui-ci repose sur trois priorités thématiques : la bonne gouvernance, le développement de politiques internationales en matière de drogues et les nouveaux défis, parmi lesquels figure notamment la menace croissante de l'addiction à Internet et aux jeux en ligne.

H Coalition pour le Climat et l'Air pur pour réduire les polluants climatiques de courte durée de vie

En marge de la 24^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Katowice, Pologne), M. Gilles Tonelli a pris part, le 11 décembre 2018, à la 10^{ème} Assemblée de haut niveau de la Coalition pour le Climat et l'Air pur afin d'annoncer un soutien financier de la Principauté de Monaco en faveur des activités conduites par cette Coalition.

L'accord de financement signé au terme de cette Assemblée précise que les fonds versés par la Principauté doivent contribuer aux activités menées dans les pays en développement, avec un focus particulier sur les Pays les Moins Avancés et les Petits États insulaires en développement.

La coalition est une initiative mondiale qui a été créée en 2012 et dont l'objectif est de lutter contre les changements climatiques et d'améliorer la qualité de l'air en entreprenant des actions qui réduisent les émissions de polluants climatiques de courte durée de vie, prioritairement le carbone noir et les gaz à effet de serre ayant un potentiel de réchauffement climatique très puissant, comme le méthane et les hydrofluorocarbones (HFC).

60 pays en sont membres, dont la France, l'Italie, la Suisse, le Mexique, le Canada, la Commission Européenne, la République de Corée, la Mongolie, le Costa Rica, la Suède...

6

ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

L'accord-cadre de coopération entre Monaco et l'UNESCO a été renouvelé le 14 mars 2018 par la signature d'un Avenant portant sur une nouvelle période de 4 ans, de 2018 à 2021.



M. Jean-Yves Le Saux, Directeur du Bureau de la Planification Stratégique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture de l'UNESCO et S.E. Mme Yvette Lambin Berti, Ambassadeur, Délégué Permanent de Monaco auprès de l'UNESCO, lors de la signature d'un avenant permettant le renouvellement de l'Accord-cadre de coopération concernant la programmation quadriennale 2018-2021

Au titre de l'année 2018, un montant total de 212.500 € de contributions volontaires a été alloué à l'UNESCO, incluant notamment les soutiens en faveur des projets et programmes suivants :

- programme marin du Patrimoine mondial de l'UNESCO dans le cadre de la collaboration avec les Explorations de Monaco ;
- publication du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation 2019, intitulé « Migration, déplacement et éducation : bâtir des ponts, pas des murs » ;
- fonds d'urgence pour le patrimoine qui a permis de déployer rapidement des missions d'experts à la suite de tragédies telles que l'incendie du Musée national de Rio de Janeiro ou les inondations du Kerala en Inde et qui s'attèle à la réhabilitation de la ville de Mossoul en Irak ;
- projet de la COI en faveur du renforcement du réseau d'observation du niveau de la mer et de la coordination des activités dans les Caraïbes ;
- fonds pour la mémoire de l'Holocauste et soutien à l'organisation de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste ;
- fonds des Conventions auxquelles Monaco est partie.

Au cours de l'année écoulée, dans un contexte de remise en cause du multilatéralisme, il a souvent été question de la « transformation stratégique » de l'UNESCO, lancée par la nouvelle Directrice Générale, Mme Audrey Azoulay. Cette transformation ambitionne de renforcer la culture de gestion, d'améliorer l'efficacité des moyens d'action, de définir le positionnement stratégique et le contenu des programmes à l'horizon 2030, de renforcer l'UNESCO dans son rôle de laboratoire d'idées, de moderniser le fonctionnement de l'Organisation pour la rendre plus efficace et de l'ouvrir à la société civile.

La Directrice Générale a, par ailleurs, défini les programmes prioritaires de son action :

- **La prévention de l'extrémisme violent**

L'UNESCO et le Bureau de lutte contre le terrorisme (UNOCT) ont lancé en avril 2018 le projet « Prévention de l'extrémisme violent par l'autonomisation des jeunes en Jordanie, en Libye, au Maroc et en Tunisie ».

- **L'éducation, dont l'UNESCO est chef de file**

L'UNESCO poursuit son rôle de conduire et coordonner la mise en œuvre de l'ODD 4. Une attention particulière est accordée à la prévention du harcèlement scolaire, à l'éducation des filles et des femmes et à l'éducation des migrants et réfugiés (thème auquel le dernier Rapport mondial sur l'éducation était dédié). De plus, l'UNESCO élaborera une stratégie d'alphabétisation pour 2019-2025.

En outre, une réunion mondiale sur l'Éducation 2018 a eu lieu à Bruxelles, du 3 au 5 décembre 2018, autour du thème « Autonomiser les personnes et assurer l'inclusion et l'égalité ».

- **La révolution technologique**

Le débat sur l'intelligence artificielle a pris de l'importance. Il apparaît à ce stade nécessaire de construire une réflexion internationale sur l'éthique des technologies nouvelles et émergentes et sur les grands principes encadrant l'intelligence artificielle, que l'UNESCO se propose de coordonner.

- **« Faire revivre l'esprit de Mossoul » et participer à la renaissance sociale et économique de l'Irak**

Il s'agit de l'initiative phare de Mme Azoulay. Elle consiste pour l'UNESCO, avec le soutien du Gouvernement iraquien et du Secrétaire Général de l'ONU, à coordonner les efforts internationaux en vue de la restauration et de la réhabilitation du patrimoine culturel et la relance des institutions éducatives et culturelles.

- **Le projet transversal biosphère et patrimoine du Lac Tchad pour développer l'expertise de l'Organisation dans la région du Sahel**

La question de l'eau demeure une préoccupation majeure de l'UNESCO. A ce sujet, se sont tenus, d'une part, en juin 2018, le premier colloque sur l'interface entre les sciences de l'eau et les politiques relatives à l'eau et, d'autre part, en septembre 2018, une Conférence conjointe COI/Plateforme sur les océans et le climat. En outre, l'Organisation est en pleine préparation de la Décennie des Nations Unies pour l'océanologie au service du développement durable (2021-2030).

Par ailleurs, le Conseil exécutif de l'UNESCO a réaffirmé son attachement à l'initiative « La mémoire de la glace » / « Ice Memory » soutenue par Monaco en 2017. L'UNESCO a reconfirmé la nécessité d'une réaction rapide et coordonnée de la communauté internationale pour conserver des échantillons de glace dans des archives glaciaires adaptées.

Enfin, on peut noter une volonté d'apaisement des tensions politiques au sein de l'UNESCO puisque lors des deux réunions du Conseil exécutif de 2018 a été décidé le report de l'examen des questions israélo-palestiniennes et du suivi de la situation en République autonome de Crimée.

Au cours de l'année 2018, Monaco a co-parrainé les textes suivants présentés lors des sessions du Conseil exécutif :

- décision relative à la promotion de l'Education physique de qualité et du sport, s'inscrivant dans le Plan d'action de Kazan ;
- l'Education en vue du développement durable (EDD) après 2019 ;
- 8^{ème} Forum mondial de l'eau : reconnaître et mettre à profit l'expertise internationale de l'UNESCO.

En cohérence avec les activités soutenues par Monaco au sein de l'UNESCO, en particulier la stratégie de protection du patrimoine culturel en danger, Monaco a alloué en 2017 une contribution financière à l'ICCROM ayant permis le financement d'une publication comprenant 2 volumes : « Manuel des premiers secours au patrimoine culturel en temps de crise » et son « Guide pratique ». Ces publications ont également été rendues accessibles en ligne le 31 octobre 2018. En 2018, la contribution a été allouée à la traduction en français et à la mise en page de ces deux ouvrages.

S'agissant de la thématique consacrée au sport, S.E. Mme Isabelle Picco est intervenue, à la 73^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies, le 3 décembre 2018, dans le cadre de l'examen du point du jour « le sport au service du développement durable ».

A cette occasion, a été adoptée par consensus, la résolution dont le nouvel intitulé est « le sport, facteur de développement durable », et pour laquelle 97 États se sont portés co-parrains. Des éléments très importants ont pu être inclus dans cette nouvelle résolution en particulier le Plan d'action de Kazan et son « cadre de suivi des politiques du sport », endossés par l'UNESCO en 2017.

Dans son discours, l'Ambassadeur a rendu hommage au travail du CIO et à sa contribution aux actions de l'ONU. Elle a rappelé le travail conjoint accompli par les délégations de la Tunisie et de Monaco, coprésidentes du Groupe des amis du sport, dont les activités se sont amplifiées à la suite de la décision du Secrétaire général de ne pas nommer de nouvel Envoyé Spécial.

L'Ambassadeur a également mentionné les nombreuses activités auxquelles la Mission de Monaco a participé, notamment dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale du Sport et du Forum politique de haut niveau, ainsi que pour la promotion du rôle du sport dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

7

AFFAIRES FRANCOPHONES

Tout au long de l'année 2018, les États et Gouvernements membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie se sont attelés à la préparation du XVII^{ème} Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant le français en partage qui s'est tenu les 11 et 12 octobre dans la capitale arménienne, Erevan.



La Délégation monégasque et les Représentants de l'OIF

Ce Sommet s'est déroulé à la suite de la 105^{ème} session du Conseil Permanent de la Francophonie (CPF) et de la 35^{ème} session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) qui ont débuté le 7 octobre et auxquelles a participé une délégation monégasque composée notamment de M. Gilles Tonelli et S.E. M. Claude Cottalorda, Ambassadeur, Représentant personnel de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco auprès du Conseil Permanent de la Francophonie.

L'Arménie avait choisi pour thème «Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone».

Ce Sommet a été marqué par les nombreux hommages rendus à M. Charles Aznavour, décédé quelques jours auparavant et qui avait fait siens les propos d'Albert Camus, « ma patrie est la langue française ».

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, qui conduisait la délégation monégasque durant le Sommet, a pris la parole au cours de la cérémonie d'ouverture et a rappelé le rôle essentiel de l'OIF au service des populations de ses membres ; ainsi que l'implication et la coopération de Monaco au sein de l'Organisation dans de nombreux domaines parmi lesquels l'éducation, la jeunesse, les femmes et le développement durable. Il a également indiqué qu'il se réjouissait que son pays accueille, en octobre 2019, la 36^{ème} Conférence ministérielle de la Francophonie.

¹¹ Valoriser l'usage et l'influence de la langue française ; renforcer l'ancrage de la culture dans les stratégies de développement ; contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique, des droits de l'Homme, de l'État de droit et du rôle de la société civile ; contribuer à la prévention et à la gestion des conflits, à l'accompagnement des transitions et à la consolidation de la paix ; renforcer l'accès des filles et des garçons à une éducation et à une formation de qualité ; faciliter la circulation des savoirs, l'innovation et la mobilité des jeunes étudiants, chercheurs, créateurs et entrepreneurs ; contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable ; soutenir une croissance durable et inclusive qui favorise le bien-être des populations.



© Gaëtan Lucif / Palais Princier

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco à Erevan

Des décisions importantes ont été adoptées à cette occasion :

- la nouvelle programmation 2019-2022 articulée autour de huit objectifs stratégiques¹¹, il convient de rappeler qu'en 2017 et 2018, Monaco a assuré la présidence du groupe de travail ayant conduit à l'élaboration de cette nouvelle programmation ;

¹² Créé en 1988, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable est un organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie dont le siège est basé à Québec. Il est notamment en charge de mettre en œuvre l'une des missions de la Francophonie, à savoir « le développement de la coopération au service du développement durable et de la solidarité ».

¹³ République de Gambie, Irlande, État de la Louisiane (États-Unis), Malte.

¹⁴ Emirats Arabes Unis, Kosovo, Serbie.

- la mise en place du réseau francophone de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, dont la mission est de favoriser la compréhension commune des phénomènes, le partage d'expériences, le dialogue entre les acteurs concernés et le renforcement des capacités ;
- l'établissement de la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité femmes-hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles, celle-ci appelle les acteurs de l'espace francophone à renforcer les capacités des femmes et des filles, et à adopter une approche inclusive et intergénérationnelle ;
- le lancement du réseau francophone des ministres chargés de l'économie numérique.

En outre, le Gouvernement Princier a souhaité renouveler sa confiance à l'égard de l'OIF en signant deux accords de financement : un accord global avec l'OIF pour soutenir la mise en œuvre de la programmation quadriennale et le second avec l'Institut de la Francophonie pour le développement durable¹² afin d'octroyer une aide financière à la réalisation d'initiatives en lien avec le tourisme durable et les changements climatiques.

La famille francophone a accueilli en son sein de nouveaux membres (4 nouveaux observateurs¹³ et 3 changements de statut pour devenir membres associés¹⁴).

Au terme du Sommet, Mme Louise Mushikiwabo, de nationalité rwandaise, a été élue en qualité de Secrétaire Générale de la Francophonie, succédant ainsi à Mme Michaëlle Jean qui a assumé cette fonction pendant 4 ans et dont le bilan et les actions ont été salués par l'ensemble des États et Gouvernements membres de l'OIF.



TÉLÉCOMMUNICATIONS

A Union Internationale des Télécommunications (UIT)

Une délégation monégasque conduite par M. Christophe Pierre, Directeur du Développement des Usages Numériques, a participé à la Conférence de Plénipotentiaires 2018 qui s'est déroulée à Dubaï (Emirats Arabes Unis) du 29 octobre au 16 novembre 2018. La Conférence, en tant qu'organe décisionnel, a déterminé la feuille de route de l'organisation pour les quatre années à venir. Des élections ont également été organisées en vue de renouveler l'équipe dirigeante. MM. Houlin Zhao (Chine) et Malcom Johnson ont respectivement été réélus comme Secrétaire général et Secrétaire général adjoint pour un second mandat de quatre ans.

Au cours de cette réunion, de nombreux sujets ont été abordés parmi lesquels l'intelligence artificielle, la cybercriminalité, la gouvernance de l'Internet, ou encore les villes intelligentes.

B Organisation Internationale des Télécommunications par Satellites (ITSO)

S.E. Mme Maguy Maccario Doyle, Ambassadeur de Monaco aux États-Unis, a représenté la Principauté à la 38^{ème} Session de l'Assemblée des Parties de l'ITSO organisée à Washington du 13 au 15 juin 2018. L'Assemblée a notamment approuvé le plan stratégique de l'organisation pour la période 2018-2020. Par ailleurs, au cours de cette session, Monaco a cédé sa place à la Norvège en tant que responsable du groupe de la région d'Europe occidentale.

C Union Postale Universelle (UPU)

Monaco a pris part, en la personne de M. Jean-Luc Delcroix, Directeur de La Poste Monaco, au 2^{ème} Congrès extraordinaire de l'Union Postale Universelle qui s'est tenu à Addis-Abeba du 3 au 7 septembre 2018. Cet organe a notamment abordé la question épineuse de la réforme de l'Union, mettant en évidence les difficultés de l'UPU, de plus en plus politisée, à se transformer en profondeur pour répondre avec efficacité aux évolutions des marchés postaux. La réunion a ainsi vu le renforcement des lignes de fracture entre pays développés et en développement, mais également entre pays exportateurs et importateurs de courrier. Les États-Unis ont notamment annoncé leur possible retrait de l'Organisation si les règles tarifaires applicables à la livraison de petits paquets ne sont pas renégociées.

LES POLITIQUES
EXTÉRIEURES
SECTORIELLES

POLITIQUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

1

RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE

A Négociation d'un Accord d'association avec l'Union européenne

La négociation avec l'Union européenne dans la perspective d'un accord d'association, ouverte le 15 mars 2015, s'est poursuivie en 2018 à un rythme plus soutenu qu'en 2017 avec huit sessions à Bruxelles, au lieu de six en 2017.

L'année a été consacrée à la poursuite de l'examen du texte institutionnel ainsi qu'à l'analyse des textes réglementaires européens qui devraient être appliqués par Monaco et donc susceptibles d'être intégrés dans les annexes de l'accord.

Au plan institutionnel, les grandes lignes du fonctionnement de l'accord sont maintenant bien cadrées. Tant pour ce qui concerne le règlement des différends que les clauses de sauvegarde ou les modalités de surveillance de l'application de l'accord, des dispositions sont susceptibles d'être validées sur des bases aujourd'hui convenues. Il reste encore des questions à régler comme, notamment, le contrôle juridictionnel.

Pour ce qui concerne la substance de l'accord, la question de la libre circulation des marchandises comme celle des capitaux a donné lieu à des avancées significatives, tandis que la libre circulation des personnes, le libre établissement et les prestations de service restent encore à être affinés.

L'examen des textes réglementaires a également été poursuivi de manière soutenue, avec sur les 25 annexes à intégrer, un accord sur quatre d'entre elles et des discussions approfondies sur une quinzaine d'autres.

La négociation se déroule en partie en sessions multilatérales, en présence d'Andorre et de Saint-Marin surtout pour le volet institutionnel et en partie en sessions bilatérales pour ce qui a trait aux annexes qui seront propres au texte de Monaco.

B Accord monétaire avec l'Union Européenne

La Principauté de Monaco et la République Française, au nom de l'Union européenne, ont conclu le 24 décembre 2001, une convention monétaire permettant à Monaco d'intégrer la zone euro. Cette convention a été abrogée et remplacée par un accord monétaire conclu le 29 novembre 2011 entre la Principauté de Monaco et l'Union européenne, représentée par la République française et par la Commission européenne.

En application des dispositions de cet accord, la Principauté dispose chaque année d'un quota de frappe de pièces en euro.

En 2018, Monaco a émis les pièces suivantes :

- une pièce de 2 euros commémorative, en qualité Belle Epreuve, célébrant les 250 ans de la naissance de François-Joseph Bosio, frappée en 16.000 exemplaires ;
- une pièce de 1 euro courante, frappée en 1.000.000 exemplaires ;
- une pièce de 2 euros courante frappée en 934.771 exemplaires.

En outre, l'accord prévoit qu'un Comité mixte dont les membres sont des représentants de Monaco et de l'Union européenne (représentée par la Commission européenne, la Banque Centrale européenne, la Banque de France, la Direction Générale du Trésor et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation) se réunit chaque année afin d'examiner l'application de l'accord, décider le plafond annuel pour l'émission des pièces de monnaie et évaluer les mesures prises par la Principauté pour mettre en œuvre les législations de l'Union européenne figurant aux annexes A et B dudit accord.

Pour mémoire, figurent à l'annexe A les textes européens dont la transposition en droit français est directement applicable à Monaco, ou ceux directement appliqués en France sans transposition, qui deviennent, de ce fait, applicables à Monaco, étant précisé que le champ d'application de cette annexe est limité à la prévention des risques systémiques et à l'organisation et au contrôle des établissements de crédit. A l'annexe B, sont inscrits les autres textes nécessaires à l'application de l'accord, qui doivent faire l'objet d'une transposition en droit monégasque.

Pour l'année 2018, la réunion du Comité mixte s'est tenue le 20 novembre à Paris. Elle a été l'occasion d'échanges de vues entre les représentants de la Principauté et ceux de l'Union européenne sur divers sujets. La Principauté a fait un point sur l'activité du SICCFIN au cours de l'année écoulée et sur la transposition en droit monégasque des textes européens en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, plus particulièrement la transposition de la 4^{ème} Directive avec l'adoption de la loi n° 1.462 du 28 juin 2018 et de ses textes d'application (Ordonnance Souveraine et arrêtés ministériels).

Les autorités françaises ont fait part de la situation des banques monégasques en matière de reporting statistique et de participation au mécanisme des réserves obligatoires. Cette réunion a également été l'occasion de discussions relatives à la mise à jour des annexes à l'Accord monétaire.

La Principauté a également rappelé l'objet du projet d'échange de lettres visant à rendre applicable à Monaco les dispositions du droit français en matière de résolution bancaire et fait un point sur l'avancement du projet d'accord d'association entre l'Union européenne et Monaco. Enfin, le Comité a pris acte du quota de frappe de pièces pour l'année 2019, qui s'élève à 3.020.238,35 euros et a validé le programme de frappe correspondant à l'utilisation de ce quota.

2

RELATIONS AVEC LE FORUM MONDIAL DE L'OCDE

A Évaluation sur l'échange sur demande

Le cadre juridique et la pratique monégasque concernant l'échange sur demande avaient fait l'objet d'une nouvelle évaluation lors de la visite sur place des évaluateurs de l'OCDE en avril 2017.

Les évaluateurs du Groupe des Pairs de l'OCDE ont donné une note globale de « Conforme » lors de la réunion qui s'est tenue à Paris en février 2018. Pour rappel, lors de la précédente évaluation de l'OCDE, Monaco avait obtenu la note de « Conforme pour l'essentiel ».

Cette nouvelle note du Forum mondial de « Conforme », vient donc améliorer la notation obtenue en 2013 et constitue une nouvelle reconnaissance de l'engagement de Monaco à mettre en œuvre et à actualiser ses textes et sa pratique, en conformité avec l'évolution des normes internationales en matière de transparence fiscale dans la continuité de la décision prise par S.A.S. le Prince Souverain en 2009.

B Mise en œuvre de l'échange automatique d'informations

Dans le cadre de la Norme de Déclaration Commune (Common Reporting Standard – CRS), la Principauté s'était engagée à procéder à l'échange automatique de renseignements à destination de l'ensemble des juridictions soumises à déclaration (listées ci-dessous) avant le 30 septembre 2018, et à mettre en place les textes juridiques et les moyens humains et matériels en particulier informatiques pour y parvenir.

Juridictions soumises à déclaration à Monaco pour 2018 :

1	Allemagne	15	Hongrie	29	République Tchèque
2	Andorre	16	Irlande	30	Roumanie
3	Autriche	17	Italie	31	Royaume-Uni
4	Belgique	18	Ile Maurice	32	Slovaquie
5	Bulgarie	19	Japon	33	Slovénie
6	Chypre	20	Liechtenstein	34	Suède
7	Croatie	21	Lettonie	35	Guernesey
8	Danemark	22	Lituanie	36	Jersey
9	Espagne	23	Luxembourg	37	Inde
10	Estonie	24	Malte	38	Indonésie
11	Finlande	25	Mexique	39	Norvège
12	France	26	Pays Bas	40	Suisse
13	Gibraltar	27	Pologne		
14	Grèce	28	Portugal		

Monaco a pu procéder, dans les délais impartis par l'OCDE, à l'envoi des informations du CRS à 34 Pays soit l'ensemble des pays de l'UE et également Gibraltar, Liechtenstein, Andorre, Japon, Maurice et Mexique. Cette information a d'ailleurs été reprise dans le rapport de mise en œuvre 2018 de l'OCDE adopté lors du Forum Mondial qui s'est tenu à Punta Del Este en Uruguay en novembre 2018.

Monaco continue d'accroître le nombre de juridictions soumises à déclarations puisque, à ce jour (dernière mise à jour le 14 décembre 2018) ce sont 35 juridictions (ci-dessous) qui ont été rajoutées à la liste des juridictions soumises à déclaration.

41	Afrique du Sud	51	Colombie	61	Montserrat
42	Arabie Saoudite	52	Corée du Sud	62	Nauru
43	Argentine	53	Curaçao	63	Nouvelle-Zélande
44	Aruba	54	Groenland	64	Panama
45	Australie	55	Islande	65	Fédération de Russie
46	Azerbaïdjan	56	Île de Man	66	Saint-Marin
47	Brésil	57	Îles Féroé	67	Seychelles
48	Canada	58	Îles Turques-et-Caïques	68	Singapour
49	Chili	59	Liban	69	Uruguay
50	Chine	60	Malaisie		

La liste des juridictions soumises à déclaration est publiée par arrêté ministériel et régulièrement mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles juridictions sont concernées.

C Accords bilatéraux

Pour ce qui est des accords bilatéraux, depuis l'entrée en vigueur de la Convention avec la Principauté du Liechtenstein en 2017, Monaco a signé une nouvelle convention de non-double imposition (DTA) avec Malte. Cette signature a eu lieu le 27 septembre 2018 et vient porter à 35 le nombre d'accords bilatéraux relatifs à l'échange de renseignements signés par Monaco.

Des négociations sont en cours avec une demi-douzaine de pays à des stades plus ou moins avancés pour la signature de DTAs.

Il peut également être rappelé que, de par la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'OCDE, le réseau d'échange sur demande s'est encore élargi car 11 nouvelles juridictions participent à la Convention, portant le nombre de participants à 127, ce qui inclut tous les pays du G20, tous les pays de l'OCDE, les centres financiers les plus importants et un nombre croissant de pays en voie de développement.

1	Afrique du Sud	13	France	25	Monténégro
2	Andorre	14	Groenland	26	Norvège
3	Allemagne	15	Guernesey	27	Pays Bas
4	Argentine	16	Inde	28	Qatar
5	Australie	17	Islande	29	République Tchèque
6	Autriche	18	Italie	30	Royaume-Uni
7	Bahamas	19	Liechtenstein (TIEA)	31	Saint Kitts et Nevis
8	Belgique	20	Liechtenstein (DTA)	32	Saint Marin
9	Danemark	21	Luxembourg	33	Samoa
10	États-Unis	22	Mali	34	Seychelles
11	Féroé	23	Malte	35	Suède
12	Finlande	24	Maurice		

D Le BEPS (Base Erosion and Profit Shifting)

Publié en octobre 2015, le plan d'action BEPS de l'OCDE est un ensemble de 15 actions fournissant aux États des instruments nationaux et internationaux pour lutter contre l'érosion de la base fiscale imposable. Le 17 mai 2016, Monaco s'est engagé à adopter l'ensemble des actions obligatoires du BEPS qui sont les suivantes :

- **Action 5** : Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance ;
- **Action 6** : Empêcher l'utilisation abusive des conventions fiscales lorsque les circonstances ne s'y prêtent pas ;
- **Action 13** : Documentation des prix de transfert et déclaration pays par pays ;
- **Action 14** : Accroître l'efficacité des mécanismes de règlement des différends.

En 2018, deux étapes importantes ont été franchies par la Principauté afin de remplir ces engagements :

- **Ouverture de la plateforme « déclaration pays par pays » (Action 13)**

Prévoyant une obligation déclarative sous la forme d'une « déclaration pays par pays » pour les entités dont le chiffre d'affaires total consolidé du groupe est supérieur ou égal à 750 millions d'euros, l'Action 13 du BEPS a nécessité la création d'un portail informatique dédié.

En 2018, sont intervenues l'homologation de ce portail ainsi que l'adoption d'un Arrêté Ministériel permettant aux entités déclarantes de s'y inscrire. Ces étapes franchies vont permettre aux entités déclarantes de transmettre leurs déclarations concernant les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 qui seront échangées par Monaco en 2020, conformément aux engagements de la Principauté.

- **Initiation de la ratification de la MLI (Action 15)**

Signée par Monaco en juin 2017, la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir le BEPS (« MLI ») est un accord multilatéral sans précédent. Il permet aux juridictions de mettre en conformité leur réseau existant de conventions fiscales bilatérales (DTA) avec les actions obligatoires 6 et 14 du BEPS.

Fin 2018, la Principauté a initié le processus de ratification de la MLI en vue d'un dépôt de l'instrument de ratification en janvier 2019 et une entrée en vigueur en mai 2019. A ce jour, la MLI a été signée par 87 pays et ratifiée par 20 pays.

3

SANCTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Les mesures peuvent être adoptées soit dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (Ordonnance Souveraine n°15.321 du 8 avril 2002), soit dans le cadre de la lutte contre les atteintes aux droits de l'homme et à la démocratie, ou les actes contraires à la paix et la sécurité internationale (Ordonnance Souveraine n°1.675 du 10 juin 2008).

La Principauté est membre de l'ONU et se doit, donc, d'adopter les mesures de sanctions prises par les Comités des sanctions établis par des résolutions du Conseil de Sécurité, dont ils sont des organes subsidiaires. Ces sanctions couvrent une gamme très large allant de mesures ciblées telles que les embargos sur les armes, les interdictions de voyager ou encore des mesures financières ou diplomatiques, jusqu'à des régimes complets de sanctions économiques et commerciales.

Par ailleurs, Monaco fait partie de la zone euro et ses banques sont intégrées dans les systèmes de paiement européens. Dans ce cadre, la Principauté s'est engagée à adopter des mesures identiques à celles prises par l'Union européenne dans le cadre de la Politique Européenne de Sécurité Commune. Enfin, la Principauté adopte les mesures de sanctions prises unilatéralement par la France (article 562-2 du Code monétaire et financier).

En matière de lutte contre le terrorisme, Monaco a adopté 245 arrêtés ministériels en 2018 (contre 58 en 2017). Sur ces 245 arrêtés ministériels, 13 correspondent à la transposition de décisions prises par le Conseil de sécurité des Nations unies, 5 correspondent à des mesures adoptées par l'Union européenne dans le cadre de la PESC et 227 ont été adoptés afin de reprendre des mesures internes prises par la France. Il convient de noter que le nombre d'arrêtés ministériels est en très forte augmentation par rapport à l'année précédente, tout particulièrement en ce qui concerne le nombre d'arrêtés ministériels reprenant les mesures internes françaises dont le nombre a été multiplié par 6 par rapport à l'année précédente.

En matière de droits de l'homme, 79 arrêtés ministériels ont été adoptés ou modifiés en 2018 (contre 43 en 2017), visant des personnes et entités situées dans 21 pays (sur un total de 23 pays faisant l'objet, à ce jour, de sanctions économiques). Certaines mesures, comme celles visant la République démocratique de Corée, l'Irak et l'Ukraine ont fait l'objet de fréquentes mises à jour durant l'année 2018. En matière de droits de l'homme, le nombre total d'arrêtés ministériels pris par Monaco est également en augmentation par rapport à l'année précédente, puisqu'il a presque été multiplié par deux.

4

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

A Contributions financières de Monaco au Conseil de l'Europe

Monaco a signé un accord relatif au versement d'une contribution exceptionnelle au GRECO (Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe) pour appuyer les activités de cet organe en 2018. La Principauté a versé également une contribution volontaire afin de soutenir l'action de l'Organisation contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans les États et territoires couverts par le Comité d'experts MONEYVAL.

B Participation de Monaco au Comité MONEYVAL du Conseil de l'Europe et au Groupe EGMONT

En avril 2018 à Larnaca (Chypre), Monaco a participé au séminaire de formation d'évaluateurs du Comité MONEYVAL¹⁵, organisé conjointement avec le Groupe d'Action Financière (GAFI) dans le cadre des évaluations de 5^{ème} cycle des pays membres du MONEYVAL. Il avait pour but de former des experts aptes à évaluer les politiques des différents pays, les évaluations se faisant par les pairs. Lors de ce séminaire de formation d'une semaine, des représentants des Cellules de Renseignement Financier telles que le Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers ou SICCFIN, mais également des représentants des Services de Police et des Services de poursuites (Parquet Général), ont appris à évaluer la politique de Lutte Contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB/FT) mise en place par les juridictions au regard des 40 Recommandations du GAFI (Conformité Technique) et d'une série de résultats hiérarchisés (les 11 Résultats immédiats qui évaluent l'efficacité des systèmes de LCB/FT mis en place par les différents pays).

En juillet 2018, Monaco était présent à la 56^{ème} Assemblée plénière du Comité MONEYVAL en vue de préparer l'évaluation de 5^{ème} cycle qui devrait avoir lieu à la fin 2019 – début 2020. Il été abordé notamment la nécessité de briser l'anonymat des monnaies virtuelles ainsi que la 5^{ème} Directive de l'Union européenne en matière de LCB/FT. Enfin un guide a été présenté pour identifier, évaluer et comprendre le risque engendré par le financement du terrorisme dans les centres financiers. Ce guide est le fruit d'un atelier de travail organisé à Monaco en avril 2018, par la cellule de renseignement financier monégasque (SICCFIN) avec la collaboration de Jersey et Guernesey.

En décembre 2018, Monaco a également participé à la 57^{ème} Assemblée plénière du Comité MONEYVAL afin notamment de préparer sa deuxième Evaluation Nationale des Risques. Des présentations ont eu lieu en vue de permettre aux participants de mettre en œuvre les recommandations du GAFI relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. A cette occasion Monaco a participé à la réunion du « groupe des petits États » du Comité MONEYVAL (Saint-Marin, Gibraltar, Jersey, Guernesey, Ile de Man, Andorre, etc.) et à une réunion de travail du groupe de travail « Europe 2 » du Groupe EGMONT, forum international des cellules du renseignement financier qui vise à promouvoir les activités de ses membres en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes et à développer la coopération internationale par l'échange d'information.

C Participation de Monaco à la 10^{ème} Conférence des États Parties à la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme du Conseil de l'Europe (Convention de Varsovie n° STCE 198)

En octobre 2018, Monaco a participé à la 10^{ème} Assemblée plénière de la Convention des Parties de la Convention de Varsovie (n° STCE 198) relative

¹⁵ Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) est un organe de suivi permanent du Conseil de l'Europe chargé d'apprécier la conformité aux principales normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme. Il est chargé d'apprécier l'efficacité de l'application de ces normes, ainsi que de faire des recommandations aux autorités nationales concernant les améliorations nécessaires à leurs systèmes, à travers un processus d'évaluation mutuelle et un suivi régulier de ses rapports.

au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme. Cet instrument, entré en vigueur le 1^{er} mai 2008, a été signé par Monaco le 1^{er} septembre 2017¹⁶. Lors de cette réunion, les participants ont échangé sur les rapports de certains pays ainsi que sur la récidive internationale et la restitution des biens confisqués dans un pays requis à l'État requérant, afin que ce dernier puisse indemniser les victimes de l'infraction ou restituer ces biens à leur propriétaire légitime. Par ailleurs, les défis actuels ont été abordés dont le suivi des produits de la criminalité dans le domaine des biens virtuels (bitcoins notamment).

5

LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DES BREVETS

¹⁶ La lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption est organisée à Monaco par la Loi n°1.362 du 3 août 2009 modifiée, qui précise la liste des organismes tenus d'y participer, ainsi que leurs obligations en la matière. Les différentes dispositions énoncées par ce texte ont été précisées par l'Ordonnance Souveraine n°2.318 du 3 août 2009 modifiée.

¹⁷ Rencontre avec le nouveau Directeur Général de l'INPI (France), M. Pascal Faure, avec l'ambition commune d'organiser à l'avenir, en étroite collaboration avec l'OMPI, un séminaire itinérant sur le territoire national.

¹⁸ Telles que l'EUIPO avec la réunion de travail bilatérale le 24 septembre 2018 présidée par son nouveau Directeur exécutif, M. Christian Archambeau.

A Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

Les représentants du Pôle Propriété Intellectuelle de la Direction de l'Expansion Économique, en étroite collaboration avec les membres de la Mission permanente à Genève, ont participé à la 58^{ème} série de réunions des Assemblées, du 24 septembre au 2 octobre 2018.

Ces assemblées annuelles, réunissant les plus de 190 États membres de l'organisation, se sont tenues dans un contexte florissant pour la propriété intellectuelle, dont l'importance économique et sociale ne cesse de croître face à un écosystème en perpétuelle mutation, marqué par l'avènement des nouvelles technologies.

Comme à l'accoutumée, ces réunions ont été l'occasion pour la délégation monégasque d'entretenir, voire d'approfondir, la coopération avec les représentants des offices nationaux étrangers¹⁷ mais également des organisations régionales¹⁸, ainsi que de mettre en avant les progrès et réformes accomplis par la Principauté dans le domaine de la propriété intellectuelle.

B Organisation européenne des brevets (OEB)

En sa qualité d'État membre de l'OEB, la Principauté de Monaco siège au Conseil d'Administration de l'Organisation européenne des brevets aux côtés de 37 autres États européens. L'organe législatif de l'Organisation se réunit plusieurs fois par an à Munich (siège) en vue de superviser le travail de l'Office européen des brevets.

Ces rencontres régulières permettent aux représentants de la Direction de l'Expansion Économique d'entretenir des relations de travail fructueuses avec leurs homologues européens et de rester connectés à l'actualité internationale du système des brevets.

L'année 2018 a été marquée par la prise de fonctions de M. Antonio Campinos (Portugal) en tant que Président de l'OEB pour un mandat de 5 ans, succédant à M. Benoît Battistelli (France) qui occupait ce poste depuis 2010. La délégation monégasque a également pris part en octobre à l'élection visant à renouveler 3 Vice-Présidents au sein du Comité de direction.

Il convient par ailleurs de souligner qu'en septembre 2018, la Principauté a conclu un accord avec l'OEB en vue de déléguer à ce dernier les fonctions d'office récepteur au titre du Traité de Coopération en matière de Brevets (PCT), instrument international permettant d'obtenir simultanément la protection d'une invention dans plus de 150 États par le biais d'une demande unique. Depuis le 1^{er} décembre 2018, les déposants de nationalité monégasque ou ceux ayant leur siège ou domicile en Principauté doivent donc adresser leurs demandes de brevets internationaux directement à l'Office européen des brevets. Cette décision est la conséquence du nombre extrêmement faible de demandes internationales déposées depuis 15 ans à la Direction de l'Expansion Economique qui avait notamment conduit à une perte d'expertise.

Enfin, il est à relever que la réunion annuelle sur la coopération des États membres de l'OEB s'est déroulée cette année à Limassol (Chypre) et a été l'occasion de recueillir des témoignages ou retours d'expérience pertinents de la part des représentants des offices nationaux étrangers, bien souvent source d'inspiration dans la conduite des travaux de modernisation de l'office monégasque.

C Office de l'Union européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO)

Dans le cadre de la signature, en juin 2017, d'un Protocole d'Accord avec l'EUIPO, des travaux informatiques ont été menés tout au long de l'année 2018, en étroite collaboration avec ses services techniques, en vue d'offrir gratuitement aux usagers, à travers la plateforme électronique européenne «TMview», des informations sur plus de 16 000 marques monégasques. A travers cet outil¹⁹, Monaco rejoint un groupe composé de 68 offices nationaux étrangers et s'aligne sur les meilleures pratiques en la matière en vue d'accroître sa visibilité sur la scène internationale.

¹⁹ Disponible depuis le 28 janvier 2019.

PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

1

LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

A Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

M. Gilles Tonelli, accompagné de S.E. Mme Isabelle Berro-Amadeï, Ambassadeur de Monaco en Pologne, a conduit la délégation monégasque à la 24^{ème} session de la Conférence des Parties (COP 24) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques qui s'est tenue à Katowice (Pologne) du 2 au 15 décembre 2018.



Gilles Tonelli, Conseiller de Gouvernement - Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, à la Tribune du Segment de Haut-Niveau de la COP 24 ©DR

²⁰ EIG, groupe de négociation comprenant la Géorgie, le Liechtenstein, le Mexique, la République de Corée, la Suisse et Monaco.

²¹ Lancé en janvier 2018, le Dialogue de Talanoa vise à réunir acteurs étatiques et non-étatiques dans le cadre de forums de discussions informels et constructifs afin d'envisager collectivement les moyens de parvenir à une ambition renforcée en vue d'atteindre les objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris (maintien de l'élévation de la température moyenne au-dessous de 2°C et poursuite des efforts pour la plafonner à 1,5°C d'ici la fin du siècle).

²² Cette initiative vise à rassembler la communauté sportive autour des objectifs de lutte contre le changement climatique et à encourager les sportifs de renom à s'engager pour susciter une prise de conscience en faveur du climat chez les citoyens du monde.

Au terme de difficiles négociations, qui ont confirmé certains clivages entre pays du Nord et pays du Sud, les États Parties sont parvenus à s'entendre sur les règles d'application de l'Accord de Paris, permettant ainsi sa mise en œuvre effective en 2020. La qualité de membre du Groupe d'Intégrité Environnementale²⁰ a permis à la Principauté de bénéficier d'une voix forte et d'une visibilité certaine au sein des négociations.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération a pris part au segment de haut-niveau, au cours duquel il a souligné l'engagement fort de la Principauté en matière de transition énergétique. Il est également intervenu dans le cadre du 3^{ème} Dialogue ministériel biennal sur la finance climatique ainsi qu'à la phase politique du Dialogue de Talanoa²¹. En outre, comme à l'accoutumée, cette COP a permis l'organisation de nombreuses rencontres multilatérales et bilatérales en marge des sessions officielles.

L'un des faits marquants de cette Conférence fut également la participation de S.A.S. le Prince Souverain à l'événement de lancement de l'initiative « Sports for Climate Action²² » co-organisé par le Comité International Olympique.

B Contribution en faveur du Fonds Vert pour le Climat (FVC)

Conscient de la solidarité qui s'impose et de l'importance du soutien apporté aux pays en développement pour atteindre les objectifs d'atténuation fixés, le Gouvernement Princier a renouvelé sa confiance au Fonds Vert pour le Climat en portant à 750 000 euros sa contribution en 2018. Cet appui permet à la Principauté de figurer parmi les premiers bailleurs per capita du Fonds, qui soutient des projets concrets visant à combattre le changement climatique dans les pays les plus vulnérables et renforcer la résilience des populations à ces effets.

En marge de la COP 24, M. Gilles Tonelli a pu rencontrer M. Javier Manzanares, Directeur exécutif par intérim du FVC, afin d'échanger sur les perspectives du Fonds à l'heure de sa première reconstitution officielle, lancée fin 2018.

2

AFFAIRES MARITIMES ET DROIT DE LA MER

La Principauté de Monaco s'est distinguée dans plusieurs réunions internationales sur des domaines prioritaires de sa diplomatie que sont les affaires maritimes et le droit de la mer. Dernières manifestations de cette distinction, sa participation aux réunions de l'Autorité internationale des fonds marins, de la Conférence intergouvernementale sur l'élaboration,

dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, d'un instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale, de l'Organisation maritime internationale et de l'Accord RAMOGE.

A 51^{ème} Session de la Commission RAMOGE

Les 5 et 6 décembre 2018, Monaco a accueilli la 51^{ème} session de la Commission RAMOGE²³, Cette session clôturait le programme d'activités mis en place en 2017 et entérinait par la même occasion le nouveau programme d'activités pour les deux années à venir.

Une question a particulièrement dominé les échanges entre les trois Parties à l'Accord : il s'agit de la coopération en matière de lutte contre les pollutions marines et littorales.

Intervenant sur cette question, la délégation monégasque a indiqué que la coopération entre la France, l'Italie et Monaco s'est encore intensifiée. Cette délégation a mentionné un exemple évocateur de cette coopération, les événements de pollution survenus, le 7 octobre 2018, à la suite de la collision entre les navires tunisiens (*Ulysse*) et Chypriote (*Virginia*) où plus de 500 m³ de fioul lourd se sont déversés en mer. Elle a insisté sur la nécessité de poursuivre et de renforcer cette solidarité sous régionale en matière de lutte contre les pollutions marines et littorales. La réalisation de l'objectif de cette coopération, véritable raison d'être de l'Accord RAMOGE, dépendra du niveau d'engagement de tous, a ajouté la délégation du Gouvernement Princier.

Réagissant à la suite de l'intervention de Monaco, la Commission s'est félicitée de la réactivité du volet opérationnel de lutte contre les pollutions qui s'est illustrée lors de l'accident du 7 octobre 2018. Grâce à l'activation très rapide du Plan RAMOGEPOL, 41 navires et 11 aéronefs étaient mobilisés sur zone pour participer de façon efficace à la récupération des hydrocarbures.

B Organisation maritime internationale (OMI)

A Londres, le 15 mai 2018, l'Organisation maritime internationale a célébré le 70^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention portant sa création et le 60^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur de cette Convention, en présence de Sa Majesté la Reine Elizabeth II.

Présente à cette occasion, Mme Isabelle Rosabrunetto, Représentant permanent de Monaco auprès de l'OMI, accompagnée du Directeur des Affaires Maritimes, a remis au Secrétaire général de l'Organisation les Instruments d'adhésion de la Principauté au Protocole de 1997 modifiant la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, dite Convention MARPOL 73/78.

Ce Protocole résulte d'une prise de conscience de la menace que représente la pollution de l'atmosphère par les navires. L'adhésion de Monaco est une illustration de l'importance que la Principauté de Monaco attache à la protection de l'environnement.

²³ Rappelons que l'Accord RAMOGE, signé en 1976 et amendé en 2003, est l'instrument dont se sont dotés la France, l'Italie et Monaco pour que les zones côtières de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Principauté de Monaco et de la Région Ligure constituent une zone pilote de gestion intégrée du littoral, de prévention et de lutte contre les pollutions marines.

C 24^{ème} session de l’Autorité internationale des fonds marins (AIFM)

Monaco a participé à la 24^{ème} session de l’Autorité internationale des fonds marins²⁴ qui s’est tenue à Kingston, à la Jamaïque, du 15 au 27 juillet 2018. A souligner que cette 24^{ème} session s’est déroulée en 3 phases : deux réunions du Conseil (du 5 au 9 mars et du 15 au 20 juillet 2018) ainsi que la réunion de l’Assemblée du 23 au 27 juillet. C’est une nouveauté depuis la création de l’Autorité, il y a 24 ans.

Le Conseil²⁵ a notamment examiné le projet de règlement relatif à l’exploitation des ressources minérales de la Zone. Monaco avait alors focalisé ses interventions sur l’importance de la dimension scientifique dans l’élaboration de ce règlement afin qu’elle contribue à l’exploitation durable de l’ensemble des ressources. A cet égard, la représentation monégasque a mis en exergue les nombreuses actions concrètes entreprises par la Principauté pour améliorer et développer l’état des connaissances scientifiques marines.

L’Assemblée²⁶ a examiné le rapport annuel du Secrétaire général de l’Autorité.

Le rapport du Secrétaire général portait notamment sur des aspects relatifs aux relations entre l’AIFM et des organismes internationaux pertinents (le Tribunal international du droit de la mer, les Laboratoires de l’environnement de l’AIEA, la Commission océanographique intergouvernementale de l’UNESCO, l’Organisation maritime internationale), la promotion de la recherche scientifique marine, le plan stratégique pour 2019-2023.

Intervenant lors du débat général sur ce rapport, la représentation monégasque a réitéré : l’importance des « sciences de la mer » en insistant sur l’intérêt de la coopération internationale dans ce domaine ; la relation entre l’AIFM et la Commission océanographique internationale de l’UNESCO concernant la Décennie des sciences de la mer au service du développement durable (2021-2030) ; le soutien de la Principauté au rapport du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) concernant les océans et la cryosphère.

D Conservation et exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale

La Principauté a participé à la première session de la Conférence intergouvernementale (CIG)¹⁷ sur l’élaboration d’un instrument international pour conserver et utiliser de façon durable la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

Les travaux de la CIG se sont déroulés à travers quatre groupes, à savoir le groupe de travail sur « le renforcement des capacités et le transfert des technologies marines », le groupe de travail sur « les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées », le groupe de travail sur les « études d’impact sur l’environnement » et le groupe de travail sur les « ressources génétiques marines, y compris le partage des bénéfices ».

²⁴ Il faut se souvenir que l’Autorité internationale des fonds marins (l’Autorité) est l’Institution dans le cadre de laquelle les États Parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 organisent les activités menées dans la Zone, notamment aux fins d’en administrer les ressources. L’Autorité compte aujourd’hui 168 membres (167 « États » plus l’Union européenne).

²⁵ Le Conseil, organe restreint de l’Autorité et composé de 36 membres (voir les Membres actuels du Conseil (1996-2020).

²⁶ Conformément au paragraphe 2 de l’article 156 de la Convention, tous les États parties sont ipso facto membres de l’Autorité et en vertu de l’article 160, soit les 168 membres actuels (167 États plus l’Union européenne).

²⁷ Se rappeler que cette CIG découle de quatre réunions d’un comité préparatoire qui se sont tenues à New York, respectivement, du 28 mars au 8 avril 2016, du 26 août au 9 septembre 2016, du 27 mars au 7 avril 2017 puis du 10 au 21 juillet 2017.

Ces groupes ont tous consacré la volonté des États de parvenir à un instrument universel ancré dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et sans préjudice du statut juridique des États non parties à cette Convention et des autres accords pertinents.

La Principauté s'est exprimée sur l'ensemble des éléments abordés par les groupes de travail, avec une attention particulière pour les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées. Elle a souhaité que les travaux de la CIG aboutissent à un accord ambitieux, qui viendra compléter le régime existant, notamment celui de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

3

BIODIVERSITÉ

A 67^{ème} réunion de la Commission Baleinière Internationale

Depuis son adhésion en 1935 à la Convention internationale pour la régulation de la chasse à la baleine et aux grands cétacés, Monaco plaide pour un arrêt total de la chasse à la baleine. C'est au travers de sa participation aux travaux de la Commission Baleinière Internationale que la Principauté défend cette position, comme cette année lors de sa 67^{ème} session, qui s'est tenue à Florianopolis, au Brésil.

Cette 67^{ème} réunion de la CBI a adopté la Déclaration de Florianopolis, qui réaffirme l'importance du moratoire sur la chasse commerciale à la baleine, et reconnaît que l'abattage des baleines à des fins scientifiques n'est pas nécessaire, tout en demandant un financement accru pour les travaux de conservation.

Cette session a également été marquée par le rejet de la proposition du Japon pour la réouverture de la chasse commerciale, ce qui a conduit ce pays à annoncer son retrait de la CBI.

La Principauté a été particulièrement active, présentant une résolution sur le bruit sous-marin anthropique visant, entre autres, à déterminer des normes de niveau sonore adéquates pour protéger les cétacés des activités génératrices de bruit.

Enfin, comme chaque année, Monaco a également fortement soutenu le projet de création d'un sanctuaire pour les baleines dans l'Atlantique Sud, lequel n'a malheureusement pas été adopté, malgré l'obtention de la majorité des votes, les $\frac{3}{4}$ des voix étant nécessaires.

B 8^{ème} réunion des Parties à l'Accord relatif à la Conservation des Chauves-Souris en Europe (EUROBATS)



Ouverture de la 8^{ème} réunion des Parties à l'Accord EUROBATS

Du 8 au 10 octobre 2018, la Principauté de Monaco a accueilli et présidé la 8^{ème} réunion des Parties de l'Accord relatif à la Conservation des Chauves-Souris en Europe (EUROBATS)²⁸ de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).

La Principauté de Monaco est Partie à cet Accord depuis 1999, en raison de la présence, sur son territoire, de nombreuses espèces de chauve-souris, telles que le Molosse de Cestoni ou encore la Pipistrelle commune.

Cette réunion, organisée tous les quatre ans, s'est tenue pour la première fois à Monaco et fut particulièrement importante car les Parties ont, entre autres :

- évalué la mise en œuvre de l'Accord par les États Parties ;
- adopté le nouveau programme de travail, y compris les priorités pour les quatre prochaines années ;
- adopté le budget.

L'accueil de cette réunion a permis au Gouvernement de renforcer son engagement au sein de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et de valoriser ses actions sur le plan national en faveur de la biodiversité terrestre.

²⁸ Cet Accord a été instauré en 1991, sous les auspices de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), en raison de l'état inquiétant des populations de chauve-souris en Europe. Son objectif principal est de fournir un cadre aux États Parties, et à ceux qui n'ont pas encore rejoint l'Accord, afin de coopérer vers un but commun : la conservation des chauves-souris dans toute l'Europe.

C 14^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)

Une délégation monégasque a pris part à la 14^{ème} Conférence des parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) ou « Conférence des Nations Unies sur la biodiversité », qui s’est tenue du 13 au 29 novembre 2018 à Charm el-Cheikh, en Égypte, sur le thème « Investir dans la biodiversité pour la planète et ses peuples ».

La Conférence a adopté 37 décisions sur une série de questions stratégiques, administratives, financières, liées aux écosystèmes intéressant la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles.

Entre autres faits saillants, la Conférence a mis en place un Groupe de travail intersessions à composition non limitée (GTCNL) sur le cadre mondial pour la biodiversité après 2020 et adopté des lignes directrices pour garantir que les stratégies d’adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe naturelle soient basées sur les écosystèmes.

Enfin, la COP 14 a appelé à faire de la décennie 2021-2030 celle de la restauration des écosystèmes.

D Co-Présidence de l’Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI)

La Principauté de Monaco co-préside, depuis juillet 2018, l’Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI), aux côtés de l’Australie et de l’Indonésie. L’ICRI est un partenariat informel créé en 1994 regroupant des États et des Organisations qui luttent pour préserver les récifs et les écosystèmes qui leurs sont associés (mangroves, herbiers marins). Aujourd’hui, on compte plus de 60 membres, dont 38 États.

Aux côtés du Gouvernement, Monaco apporte également au partenariat l’expertise du Centre Scientifique de Monaco dans le domaine des récifs de coraux et le leadership de la Fondation Prince Albert II.

Le 4 juillet 2018, en présence de S.A.S. le Prince Albert II, S.E. Mme Susi Pudjiastuti, Ministre des Affaires maritimes et de la Pêche (Indonésie), et M. Russel Reichelt, Président et directeur général de la Great Barrier Marine Park Authority (Australie), la France, représentée par son Secrétaire d’État auprès du Ministre d’État, Ministre de la Transition écologique et solidaire, a remis la présidence de l’ICRI à Monaco, l’Australie et à l’Indonésie lors d’une cérémonie qui s’est déroulée au Muséum d’histoire naturelle à Paris.

Dans son allocution, S.A.S. le Prince Souverain a rappelé la grande responsabilité de la société, dont le développement, fondé essentiellement sur des intérêts à court terme, menace les récifs coralliens dans leur diversité. C’est dans cet esprit que Monaco s’attachera tout au long de son mandat à renforcer les outils politiques, à mettre l’accent sur la gestion et la préservation des récifs, à mieux comprendre l’évolution de l’interaction humaine avec les récifs coralliens et à mobiliser le public.



Autours du Prince Souverain, de gauche à droite : Mme Brune Poirson, Mme Susi Pudjastuti, M. Russel Reichelt.

La 33^{ème} Assemblée générale de l'ICRI s'est tenue sous la nouvelle Co-Présidence, à Monaco, du 5 au 7 décembre 2018. Le plan d'action 2018-2020 a été ainsi validé. Ce dernier comporte quatre thèmes principaux :

- promouvoir des solutions effectives et adaptables pour améliorer la protection des récifs coralliens ;
- comprendre les tendances concernant les écosystèmes coralliens ;
- comprendre les impacts de certaines pratiques des pêcheries (Life Reef Food Fish Trade) ;
- aider à réduire les menaces anthropogéniques sur les récifs coralliens.

Ainsi, en application du plan d'action adopté, des Comités de travail ont été mis en place pour :

- l'élaboration d'une recommandation concernant un objectif post-2020 pour les récifs coralliens ;
- la promotion des techniques de restauration des récifs ;
- le renforcement du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN) avec, en perspective, la production d'un rapport global sur l'état des récifs coralliens pour 2020.

E 3^{ème} réunion des Signataires du Mémorandum d'Entente pour la conservation des requins migrateurs (Shark MoU)

Du 10 au 14 décembre 2018, la Principauté a accueilli et présidé la 3^{ème} réunion des Signataires (MOS3) du Mémorandum d'Entente (MdE) sur la conservation des requins migrateurs de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).

Plus d'une centaine de participants étaient présents au sein du Musée Océanographique de Monaco, dont 38 Signataires et l'Union européenne, des partenaires coopérants et des observateurs.

Lors de cette réunion, 8 espèces de requins et raies ont été inscrites dans la liste du Mémorandum, leur accordant une protection renforcée :

- le requin sable ;
- la guitare de mer commune ;
- le requin Marteau commun ;
- le requin océanique ;
- 3 espèces de Rhynchobatus.

En outre, Monaco a porté l'inscription de l'Ange de mer (*Squatina squatina*) non sans difficulté en raison du manque de données probantes sur son caractère migratoire. Toutefois, la délégation monégasque a pu, au travers d'un compromis, obtenir une protection renforcée pour cette espèce.



© Michel Dagnino

3^{ème} réunion des Signataires du Mémorandum d'Entente pour la conservation des requins migrateurs

4

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE REGIONALE

A En Méditerranée

- **Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS)**

A l'instar des années précédentes, Monaco a réitéré son soutien aux actions de l'ACCOBAMS, que ce soit en sa qualité de pays hôte du Secrétariat ou au travers d'un financement volontaire.

En 2018, ce soutien financier a permis de mener de nombreuses activités liées au renforcement des capacités des Pays membres, notamment par :

- l'organisation de formations dans la gestion d'aires marines d'importance spéciale ;
- le développement de lignes directrices pour les opérateurs de « Whale Watching » afin d'assurer que cette activité ne mette pas en danger les espèces observées, notamment par la réduction de la pollution sonore ;
- le renforcement et le développement d'outils de communication.

En outre, l'année 2018 a été plus particulièrement marquée par la campagne de recensement menée par l'ACCOBAMS le « Survey Initiative », lancée officiellement le 8 juin 2018, à Malaga.

En cette journée mondiale pour les océans, S.E. M. Jean-Luc Van Klaveren, Ambassadeur de Monaco en Espagne, a représenté la Principauté de Monaco et a rappelé que la Principauté de Monaco est un des principaux contributeurs de l'ACCOBAMS et ce depuis de nombreuses années.

Le projet « ACCOBAMS Survey Initiative » de l'Accord sur la Conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente est un projet de recensement de tous les cétacés de la Méditerranée et de la mer Noire. Développé et mis en œuvre par le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS, il reçoit le soutien à hauteur de plusieurs millions d'euros, en particulier, de la Fondation MAVA, de la Fondation Prince Albert II de Monaco, de l'Agence Française pour la Biodiversité, de la Principauté de Monaco et de tous les pays riverains.

- **Candidature conjointe sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (France/Italie/Monaco) "Alpi del Mediterraneo - Alpes de la Méditerranée"**

Le projet d'inscription est constitué par un périmètre à la fois terrestre et marin comprenant 8 sites, dont le parc européen Alpi Marittime-Mercantour, situés sur 3 États : l'Italie, la France et la Principauté de Monaco, l'État monégasque étant concerné par une emprise marine uniquement.

Le dossier de candidature a été déposé le 31 janvier 2018 par l'Italie, pays chef de file de la candidature, auprès du secrétariat du patrimoine

mondial de l'UNESCO. Du 13 au 21 septembre 2018, deux experts de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) mandatés par l'UNESCO se sont rendus sur place pour évaluer le dossier et plus particulièrement la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) de ce bien. Le dossier repose sur le critère géologique (critère viii), les caractéristiques géologiques du bien étant considérées comme tout à fait exceptionnelles. L'UICN émettra des recommandations à destination de l'UNESCO. La décision sera prise lors de la 43^{ème} session du comité du patrimoine mondial de l'UNESCO qui se réunira à Bakou (Azerbaïdjan) du 30 juin au 10 juillet 2019.

B En Europe

• Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) Europe

Dans la continuité du partenariat initié en 2016 avec le bureau Europe de l'UICN²⁹, un nouvel accord de financement couvrant la période 2018-2020 a été signé.

Le projet soutenu par Monaco s'articule toujours autour de deux axes majeurs : les déchets marins et la préservation du milieu marin et aura pour objectifs de :

- Soutenir la mise en œuvre des politiques clés de l'Union européenne en matière de protection du milieu marin contre la pollution plastique, à savoir :
 - La directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" de l'Union européenne
 - La stratégie de l'Union Européenne en matière de plastiques
- Veiller à ce que le défi européen des plastiques marins et l'économie circulaire soient visibles et figurent en bonne place à l'ordre du jour du prochain Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, qui se tiendra à Marseille.

• La Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, dite Convention de Berne

A l'instar des années précédentes, la Principauté a participé à la 38^{ème} réunion du Comité permanent de la Convention de Berne pour la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, qui s'est tenue au Conseil de l'Europe à Strasbourg du 27 au 30 novembre 2018.

Le Comité permanent a abordé, entre autres, les questions relatives au budget de la convention, à la désignation et à la gestion des zones protégées du Réseau Emerald, à la prévention et aux poursuites liées à la mise à mort illégale d'oiseaux, et au rôle de la biodiversité dans l'atténuation des effets du changement climatique.

En outre, l'accent a été mis sur l'importance de la coopération avec les autres Instruments internationaux traitant des thématiques communes, afin d'envisager, notamment, l'établissement de rapports conjoints.

²⁹ Pour mémoire, l'UICN conseille et apporte des informations et son expertise afin d'aider à la prise de décisions politiques au sein de l'Union Européenne avec l'objectif global de conserver l'intégrité et la diversité de la nature en Europe.

La collaboration sur la lutte et préservation de mise à mort illégale d'oiseaux entre la Convention de Berne et la Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a été soulignée.

Le Comité a également évalué l'avancée concernant les plaintes ouvertes à l'encontre de certains États portant sur des violations présumées de la Convention par les Parties contractantes.

Enfin, il a été rappelé que la Convention de Berne fêtera en 2019 son 40^{ème} anniversaire et les modalités de valorisation de cet événement ont été l'objet de discussions dans le contexte budgétaire difficile actuel pour le Secrétariat de la Convention de Berne.

La Principauté soutient financièrement les activités de la Convention de Berne dans la mise en œuvre des ODD 13 et 15.

C Aux Amériques et aux Caraïbes

Dans cette région, Monaco soutient des interventions en matière de protection de la biodiversité, du milieu marin, et de gestion des risques :

- poursuite du financement de formations du Global Sea Level Observing System (GLOSS), destinées aux opérateurs des stations d'observation et mesure du niveau de la mer ainsi qu'aux scientifiques dans le cadre de la mise en œuvre du « Système d'alerte des tsunamis et autres risques côtiers pour la mer des Caraïbes et des régions adjacentes » (CARIBE EWS) ;
- soutien au Corridor de conservation marine du Pacifique Est tropical (CMAR Pacifico), dans le cadre de sa coopération avec le Costa Rica. Cet accord vise essentiellement des projets de protection de l'environnement, plus particulièrement ceux couvrant la zone marine depuis la côte Pacifique jusqu'aux îles Galápagos.

D Dans le Pacifique et l'Océan Indien

De manière générale, Monaco privilégie une approche transversale afin que son action s'inscrive dans une perspective de prise en compte équilibrée des trois piliers du développement durable. Les thématiques soutenues sont principalement :

- Le soutien à la mise en place d'une surveillance de l'acidification des océans et des actions concrètes d'adaptation à celle-ci et des stratégies de renforcement de la résilience des communautés locales au travers de l'accord de financement signé en 2017 avec le Programme Océanien de l'Environnement, organisation intergouvernementale de 26 États et territoires océaniques, basée aux Iles Samoa.
- Le tourisme durable en lien avec l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable de l'OIF.

Ainsi, l'IFDD a proposé :

- l'élaboration d'une stratégie globale pour le tourisme durable en faveur des PEIDs en vue de doter ces pays d'un outil de planification à long terme ;
- le développement d'une norme internationale pour un tourisme durable qui facilite l'accès à une certification des activités de ce secteur.

LA COOPÉRATION AU
DÉVELOPPEMENT

PLAN STRATÉGIQUE 2018-2020

Dans un environnement international marqué par des inégalités de richesse qui se creusent, l'Aide Publique au Développement monégasque s'efforce, à sa mesure, de proposer une réponse adaptée. Sur la période 2018-2020, l'aide allouée avoisinera les 55 millions d'euros au total.

Comme S.A.S. le Prince Souverain L'a évoqué à l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2017 : *« Le nouveau plan stratégique de l'aide publique au développement de mon pays participera ainsi, en lien avec des partenaires publics et privés, à la réponse à apporter aux besoins les plus immédiats que sont la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et l'insertion professionnelle, au-delà du simple devoir d'assistance. »*

En 2018, Monaco s'est doté d'un nouveau plan stratégique sur 3 ans qui met la notion de développement durable au cœur de son action, fondée sur les 3 piliers : le pilier social (lutte contre la pauvreté), le pilier économique (contribution à la croissance des pays en voie de développement) et le pilier environnemental (protection de la planète et des ressources naturelles).

Dans la ligne du bilan très positif du précédent plan stratégique 2015-2017, la stratégie menée par la Coopération monégasque se poursuit, principalement tournée vers le continent africain et notamment les Pays les Moins Avancés (PMA). Elle aura à cœur d'approfondir ses acquis opérationnels et politiques, tout en développant les priorités suivantes :

- appui au secteur productif : investissement dans les Petites et Moyennes Entreprises (PME) africaines, appui à la création d'emplois, investissement d'impact ;
- ajout d'une nouvelle thématique d'intervention : sécurité alimentaire avec la lutte contre la faim (852 millions de personnes en insécurité alimentaire dans le monde en 2018) ;
- deux nouveaux programmes phares qui répondent précisément aux préoccupations précédentes : création d'emplois et nutrition infantile ;
- concentration géographique sur 11 pays au lieu de 12 (fin du soutien à la Mongolie qui a progressé en niveau de développement) ;
- renforcement de l'appui aux populations réfugiées.

Les populations les plus vulnérables restent le cœur de cible (femmes, enfants, réfugiés, personnes en situation de handicap), avec un objectif recherché de 1.000.000 de bénéficiaires directs soutenus en 2020.

La Direction de la Coopération Internationale (DCI) concentrera son soutien sur les pays les moins avancés et les plus fragiles pour leur consacrer 70% des fonds, privilégiera le canal bilatéral et les partenariats directs avec les acteurs du Sud.

L'ANNÉE 2018

L'Aide Publique au Développement (APD) monégasque, telle qu'en donne une définition le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, s'est établie en 2018 à 16,8 Millions d'euros. Le Département des Relations Extérieures et de la Coopération en a attribué 20% environ, directement aux instances multilatérales ; la majorité de l'aide (80 %) est gérée par la DCI au travers de ses interventions, au plus proche des pays bénéficiaires.

L'intégralité des interventions de la DCI est éligible à l'APD.

L'année 2018 a été la première année de la mise en place du nouveau plan stratégique triennal, orienté à 100% vers les Objectifs de Développement Durable, au premier rang desquels l'élimination de la pauvreté (ODD n°1).



Les temps forts :

- présentation aux autorités de la Principauté du bilan du plan Stratégique de Coopération 2015-2017, et validation du nouveau Plan Stratégique 2018-2020 ;
- participation à la 71^{ème} Assemblée Générale de l'OMS à Genève en mai ;

- mission de travail pour la Commission Bilatérale et inauguration à Loubila au Burkina Faso en janvier en présence du Couple Princier et de M. Gilles Tonelli, du Centre de Formation polyvalent, initialement Pavillon de Monaco à l'Exposition Universelle de Milan de 2015 ;
- Madagascar : nouveau partenariat avec le Ministère de la Population pour la protection de l'enfance abandonnée, participation au Fonds Commun d'appui à la Société Civile malgache ;
- mission de travail au Liban en avril en présence de M. Gilles Tonelli. Démarrage d'un partenariat avec le HCR pour l'éducation des enfants et jeunes réfugiés syriens ;
- signature d'une Convention avec le Comité International de la Croix Rouge (CICR) le 23 mai à Genève ;
- signature d'un Accord entre le Gouvernement Princier et la Communauté Sant'Egidio en faveur des Réfugiés le 30 mai à Rome ;
- participation à la 45^{ème} session du Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale de la FAO du 15 au 17 octobre à Rome ;
- signature du Pacte Mondial sur les migrations les 10 et 11 décembre à Marrakech ;
- soutien à la campagne internationale « *Stop bombing civilians!* » d'Handicap International, contre l'usage d'armes explosives en zones peuplées.



© Gouvernement burkinabé

Inauguration à Loubila par LL.AA.SS. le Prince et la Princesse de Monaco du Centre de Formation polyvalent

LA STRATÉGIE DE COOPÉRATION PAR DOMAINE

4 DOMAINES D'INTERVENTION

ÉDUCATION

Accès à l'éducation et l'alphabétisation
Soutien à la formation

Programme Phare

Soutien à l'enfance vulnérable et en situation de rue

SANTÉ

Lutte contre les pandémies et les maladies négligées
Amélioration de la santé maternelle et infantile
Soutien aux systèmes de santé nationaux et accès aux soins médicaux

Programmes Phares

Lutte contre les pandémies
lutte contre la drépanocytose

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Nutrition
Protection alimentaire et filières agricoles

Programme Phare

Appui à la nutrition infantile

INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Assistance et insertion sociale des populations vulnérables
Entreprenariat social / développement économique local

Programme Phare

création d'emplois

AUTRE

Protection civile / Aide d'urgence / Sensibilisation

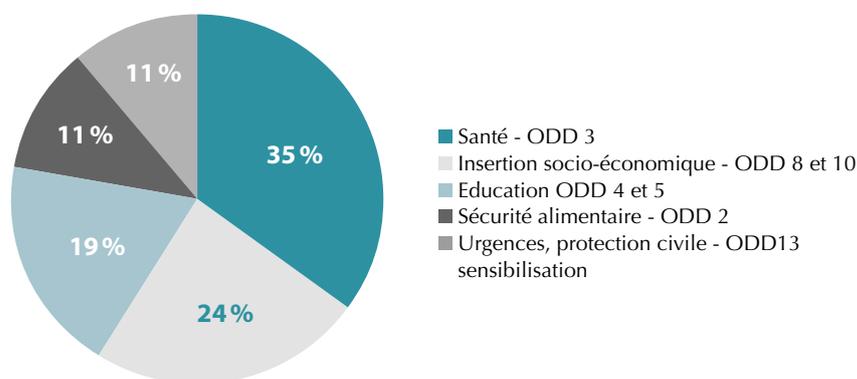
Programme Phare

Protection civile

- La santé est restée le premier domaine d'investissement avec 35% du budget de la DCI (soit 4 millions d'euros), contribuant ainsi à l'ODD n°3.
- Concernant l'insertion socio-économique orientée vers les plus vulnérables ce sont 24% du budget et 2,7 millions d'euros qui ont été consacrés répondant en cela aux ODD n°8 et n°10.
- L'éducation se classe au troisième rang avec 2,2 millions d'euros investis soit 19% des financements contribuant ainsi aux ODD n°4 et n°5 sur l'éducation des filles.
- La sécurité alimentaire

Dans huit pays de coopération, plus de 20% des enfants souffrent de malnutrition. L'Afrique de l'Ouest a connu à l'été 2018 une crise alimentaire majeure, de niveau 3 sur 4, de même que le Sud de Madagascar. Face à cet enjeu, répondant à l'ODD n°2, la Coopération monégasque a dédié un nouveau domaine dans son plan stratégique.

Avec 11% des fonds 2018, la coopération s'est associée aux acteurs-clés internationaux et nationaux pour répondre aux besoins de court terme (assistance alimentaire dans le cadre des crises liées à des conflits ou des phénomènes naturels) et agir sur des solutions durables : soutien à une production alimentaire durable (mise en place de filières agricoles, agro-écologie), mise en place de cantines dans les écoles, création d'emplois dans les campagnes, éducation à la nutrition (alimentation des nourrissons, des femmes enceintes).



Domaines d'intervention année 2018

AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION

En 2018, 11% des financements de la Coopération de Monaco ont été consacrés à d'autres thématiques contribuant à la lutte contre la pauvreté et la résilience des populations face aux risques de catastrophes, notamment l'aide humanitaire d'urgence et la protection civile.

• L'aide d'urgence

En 2018, en raison des conflits et de la pénurie alimentaire au Sahel, les principales aides d'urgence ont concerné l'aide alimentaire d'urgence comme au Mali et au Burkina Faso. Un appui a également été apporté

aux réfugiés via l'accord signé avec la Communauté Sant Egidio et plus spécifiquement aux réfugiés palestiniens à travers l'UNRWA. Enfin une aide a été allouée en Indonésie suite au séisme et au tsunami sur les îles Célèbes. Le montant de l'aide d'urgence s'est élevé à 450.000 euros.

- **La protection civile**

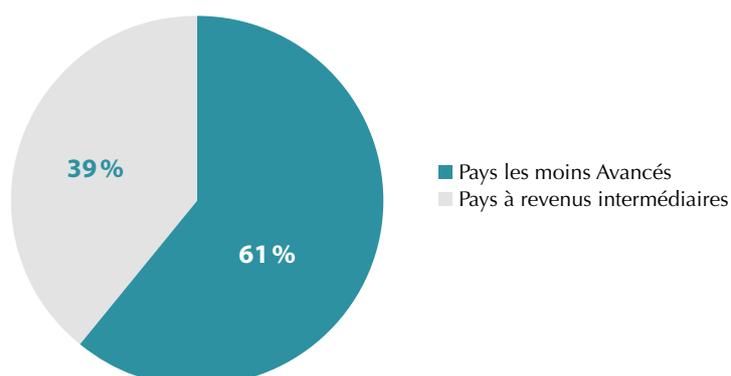
La Protection Civile est un programme phare de la Coopération monégasque qui a été développé de manière conjointe avec la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Monaco au Burkina Faso et en Mauritanie. Il se traduit par un dialogue stratégique, de l'expertise et de la formation ainsi que de l'appui en matériel. En 2018, on peut relever la visite de S.A.S le Prince Souverain et du Président du Burkina Faso à la Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers à Ouagadougou en marge de la deuxième réunion de la commission bilatérale avec ce pays. Au total ce sont 280.000 euros qui ont été consacrés au Partenariat Protection Civile en 2018.

2

LA STRATÉGIE GÉOGRAPHIQUE

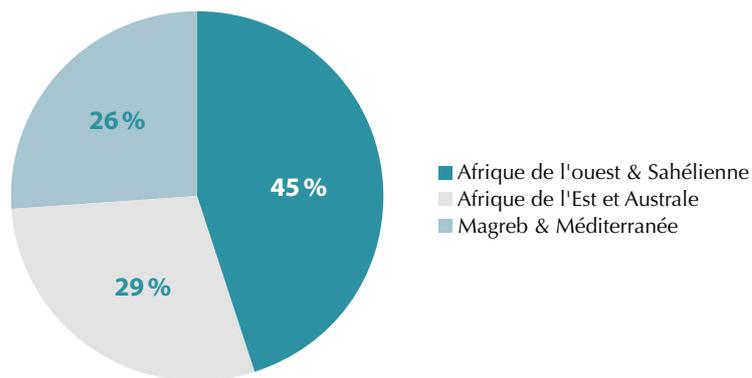
La politique monégasque d'aide au développement se concentre sur onze pays, éligibles à l'Aide Publique au Développement (APD), faisant face à d'importants défis :

- **sept pays classés parmi les Pays les Moins Avancés (PMA) : Burkina Faso, Burundi, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal. En 2018, Monaco a consacré 61% de l'aide totale en faveur de ces pays particulièrement défavorisés ;**
- **quatre pays à développement intermédiaire : le Maroc, la Tunisie, le Liban et l'Afrique du Sud.**



Soutien par type de pays en 2018

Répartition par zone géographique en 2018



Monaco atteint déjà l'objectif onusien de consacrer au moins 0,15% de sa richesse nationale aux PMA (objectif d'Addis Abeba). Fin 2018, la Coopération Monégasque avait alloué 61% des fonds soit 7,7 millions d'euros aux PMA.

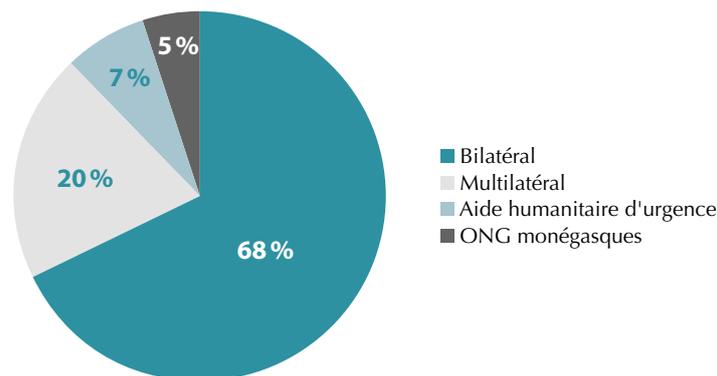
3

LES MODALITÉS D'INTERVENTION

Pour mener à bien ses objectifs, la Coopération monégasque s'appuie sur quatre types de collaboration :

- **la coopération bilatérale** (partenariats directs avec les autorités publiques ou ONG locales ou internationales dans les pays concernés), qui a représenté en 2018, 68% des financements, soit 8.519.754 euros,
- **la coopération multilatérale** (partenariats avec les grandes organisations internationales, notamment les agences des Nations Unies), qui a représenté 20% des financements, soit 2.520.000 euros,
- **les aides d'urgence et de prévention des risques** (ex : programme de protection civile) représentant 7% des financements, soit 869.967 euros.
- **la coopération avec les ONG monégasques** pour 5% des financements soit 659.999 euros.

Répartition par canaux de distribution



Pour mener à bien ses interventions, la Coopération monégasque s'appuie sur des partenaires clés :

- les Autorités nationales des pays de coopération (Gouvernements, Ministères, Autorités publiques locales),
- les Nations Unies avec l'OMS³⁰, le PAM, le HCR, mais également la poursuite sur le terrain d'actions avec la FAO, l'UNRWA, l'ONU DC, l'UNICEF, l'UNESCO,
- les grandes Organisations Internationales (CICR, FICR³¹) et fonds verticaux (Alliance GAVI),
- de grands Instituts, ONG et Fondations internationales : Institut Pasteur, Fondation Mérieux, Médecins du Monde, GRET, Samu Social International, Handicap International,
- des ONG locales,
- d'autres bailleurs publics ou privés dans l'esprit de l'ODD 17.

³⁰ Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Programme Alimentaire Mondial (PAM), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)

³¹ Comité International de la Croix Rouge (CICR), Fédération Internationale de la Croix Rouge (FICR)

4

LES AUTRES TYPES D'INTERVENTION

• Le partenariat avec les Organismes de solidarité internationales monégasques (OSI)

En 2018, 5% des financements d'APD, soit 660.000 euros, ont été alloués aux OSI de Monaco : une part pour un appel à projets (12 projets financés en partenariat avec 9 OSI), essentiellement dans les pays prioritaires de la Coopération monégasque, une autre part pour le financement de subventions de fonctionnement et enfin pour la mise en place de formations dédiées aux associations pour leur permettre de se perfectionner dans des domaines spécifiques.

- **Le partenariat hospitalier**

La Coopération monégasque s'appuie sur le Centre Hospitalier Princesse Grace, l'Institut Monégasque de Médecine et Chirurgie Sportive, le Centre Cardio-Thoracique de Monaco aux fins de privilégier la mise en valeur des compétences locales et l'autonomie des structures accompagnées dans ses pays partenaires. 4 missions médicales ont eu lieu en 2018 au Sénégal, à Madagascar, au Maroc et au Burkina Faso et 9 stagiaires ont été accueillis à Monaco principalement au CHPG. Les principales spécialités concernées ont été la cardiologie, l'orthopédie et la gynécologie pour un montant global de 100.000 euros.

- **La sensibilisation au développement**

A Monaco, en partenariat avec la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, des interventions ont été réalisées auprès des élèves du primaire et du secondaire afin de les inciter à un engagement solidaire. Ces interventions ont lieu dans le cadre de la 8ème édition du Festival de courts métrages « Le Temps Presse », dont le Gouvernement Princier soutient les Prix Jeunesse depuis la création du Festival en 2011. Les écoles partenaires dans les pays de coopération de Monaco ont également été associées. Au total, plus de 2.200 élèves ont été impliqués.

Le partenariat avec Sciences Po Paris / Campus Moyen-Orient Méditerranée (Menton) initié en 2016 se poursuit. Il a permis de sensibiliser en 2018 près de 120 étudiants aux enjeux de l'aide au développement (Ecole d'Hiver annuelle sur l'aide humanitaire, challenge solidaire). Un programme significatif de bourse et de stages a également été mis en place.

- **Le Monaco Collectif Humanitaire (MCH)**

En 2018 ont été célébrés les 10 ans du MCH en présence de S.A.S. le Prince Souverain, des familles d'accueil, des correspondants locaux et de tous les bénévoles des associations et structures médicales composant la chaîne de solidarité. Au 31 décembre 2018, ce sont 395 enfants qui ont été opérés à Monaco de pathologies cardiaques, et parfois orthopédiques, non opérables dans leur pays d'origine. Le rôle de la Coopération monégasque est de coordonner l'ensemble des acteurs du MCH.

- **Le programme de volontariat**

Le programme de Volontaires Internationaux de Monaco (VIM), propose à de jeunes adultes qualifiés de partir vivre une expérience professionnelle humanitaire ou de développement, mais également de contribuer au renforcement des actions menées sur le terrain en coopération avec des partenaires locaux fiables. En 2018, 12 Volontaires ont œuvré sur le terrain au Maroc, à Madagascar, au Burkina Faso, en Tunisie, en Mauritanie, et au Liban.

CONCLUSION

Au terme de ce rapport, il est loisible de se forger une opinion sur la réalité de la place de la Principauté de Monaco dans le concert des nations, sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain.

De ce point de vue, la progression des moyens octroyés à l'aide publique au développement participe à cet effort et permet à la Principauté de respecter le critère retenu par les Nations Unies pour l'aide aux pays les moins avancés, consistant à leur consacrer de 0,15 à 0,2 % du Produit Intérieur Brut, avec un taux en 2018 de près de 0,2 %.

La poursuite de la démarche active, reconnue dans les instances de dialogue multilatérales comme bilatérales, au service de la défense de l'environnement et des droits humains fondamentaux doit permettre à la Principauté de contribuer, à sa mesure, à l'atteinte des objectifs du développement durable des Nations Unies à l'échéance de 2030.



Les équipes du Département des Relations Extérieures et de la Coopération

ANNEXES

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SIGNÉS ET / OU RATIFIÉS EN 2018

- Protocole (Annexe VI) à la Convention MARPOL 73/78 relatif à la prévention de la pollution de l'atmosphère par les navires (ratification) ;
- Protocole d'amendement (SCTE n°223) à la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n°108) (signature).